

*Les Amis
du Vieux Saint-Claude*

Bulletin n° 10 - 1987

PRIX - 20 francs



SOMMAIRE



• Quarante ans après... Les souvenirs d'un Déporté (Jean Lorge)	3
• Les Ecoles de Saint-Claude au XIX ^e siècle (Véronique Rossi)	10
• Les Chemins de Fer Vicinaux du Jura (Michel Lançon)	14
• Christin... ce méconnu (Abbé André Vuillermoz)	19
• Cantonniers d'autrefois. Poésie (Georgette Gauthier)	26
• Chants de Bienne. Poésie (Henri Marandin)	27
• Au loup... au loup. (Cathie Lorge)	28
• Quand Saint-Claude recevait le Cardinal d'Estrées. Douze vingt-neuf septembre 1699 (Roland Janod)	29
• Saint-Claude. Ville lumière en 1762 (C.L.)	32
• La Sortie des Amis (André Vuillermoz)	32
• Un quartier... une époque. Le Grand Plan de 1918 à 1930 (Gaston Mouret)	34
• Adrien Billerey, l'éminent auteur de "Saint-Claude et ses industries" (Entretien avec Madame Billerey)	38
• Présentation de "Saint-Claude et ses Industries" (Annie Reffay)	39
• Pierre Collon, apprenti lapidaire (Pierre & Lili Romanet)	43
• Stalles de la Cathédrale. La fameuse quittance de 1449 (Les Amis)	45
• Le Collège, restaurant des Molunes (J.L. Vuillet & P. Romanet)	47
• Parlons de la Bataille... d'Avignon (Les Amis)	50
• La Chapelle de Chaumont. Dessin et poésie d'Henri Marandin)	52

ADMINISTRATION ET COTISATIONS

Correspondance, cotisations, vente des publications, etc... "Amis du Vieux Saint-Claude" 2bis, Place Christin à 39200 Saint-Claude, CCP. Dijon 628 49 C. La cotisation de l'année 1987 est restée fixée à 40 F. Appel est fait aux quelques retardataires.

SERVICE DU BULLETIN

Les membres associés reçoivent gratuitement les comptes rendus des réunions et le bulletin périodique. Les bulletins n° 1, 2, 3 et 6 sont épuisés. Les bulletins n° 5, et 7 à 10 sont vendus 20 F chacun, cette dernière somme étant éventuellement majorée d'une participation aux frais de transport.

COMPOSITION DU BUREAU

Président, Cathie Lorge	Secrétaire-adjoint, Hélène EGRAZ
Vice-Président, Robert Charreyre	Trésorier, Roland JANOD
Secrétaire, Abbé André Vuillermoz	Trésorier-adjoint, Georges Cusenier

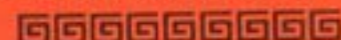
AUTRES ADMINISTRATEURS

Véronique ROSSI-BLANCHET - Geneviève THOM - Chanoine André POUILLARD - Pierre ROMANET
Bernard LORGE - Claudie BERGOEND - Jean-Michel CURTET - Paulette ROQUE - Raphaël COLLOMB
Alice JANOD - Pierre GARCONNOT - Jean FABRI - Guy MILLET - Maurice NICHALON

*
Vous pouvez contribuer à écrire une page d'histoire locale en prêtant aux "Amis" les vieux parchemins, documents, livres, journaux, objets, etc... que vous pouvez posséder.

*
Il reste quelques exemplaires du "Glossaire du Parler Haut-Jurassien". Pensez-y pour les petits cadeaux qui entretiennent l'amitié.

*
Atelier de mécanographie des "Amis"
Imprimerie Jurassienne



Quarante ans après... Les souvenirs d'un déporté par Jean Lorge

N'étant pas un conférencier, et encore moins un historien, je vais essayer de vous raconter ce qui s'est passé à Saint-Claude le 9 avril 1944 et tout ce qui s'en est suivi, très simplement, comme je l'ai vu avec mes yeux de dix-huit ans. J'ai ressenti les choses sous un certain angle qui était le mien, celui d'un jeune homme optimiste qui a eu la chance de traverser cette épreuve sans souci trop grave de santé. Ce n'a pas été le cas de tous, hélas!

Dimanche 9 avril. La rafle Place du Pré

La rafle de Pâques est un événement important que nous ne saurions oublier puisque les deux tiers de ceux qui sont partis ce jour-là ne sont pas revenus. En 1944, les troupes allemandes connaissent des déboires sur tous les fronts. En France, le harcèlement des mouvements de résistance, spécialement dans le Haut-Jura, se fait très pressant. Le Maquis se ravitaille en attaquant les dépôts de vivres & les camions d'approvisionnement. Les Allemands ont beaucoup de mal à prendre les Maquisards qui connaissent parfaitement le pays où les possibilités de repli & de camouflage sont importantes.

La Gestapo de Lyon (et en particulier le fameux Barbie) décide de frapper dans la population civile.

Les troupes allemandes arrivent à St-Claude dans la nuit du jeudi 6 au vendredi 7 avril. Cette nuit-là, j'étais justement réquisitionné pour garder un dépôt de vivres et je les vois arriver. Le 9 avril, jour de Pâques, Saint-Claude s'apprête à célébrer la fête pascale (frugalement car le ravitaillement est de plus en plus difficile). Vers neuf heures, le tambour de ville lit une proclamation de l'occupant enjoignant tous les hommes de 18 à 45 ans d'avoir à se présenter Place du Pré pour vérification d'identité. Les hommes trouvés dans les maisons seront fusillés.

Les occupants recherchent tous les hommes ayant fui le S.T.O. (service du travail obligatoire) et étant passés ou susceptibles de passer au Maquis. L'atmosphère est lourde. Certains cherchent à fuir par la grotte Ste-Anne ou Avignon. Les mitrailleuses lourdes leur tirent dessus. Les balles traçantes pleuvent sur le Bayard et coupent la ligne électrique passant à Bayardet, dans un beau feu d'artifice. La ville est cernée, en état de siège, communications coupées, rues barrées. Alors... que faire? Les hommes en situation régulière se présentent comme demandé. D'autres, qui ne le sont pas, arrivent sans illusion avec leur petite valise.

Les Allemands installent un bureau de campagne Place du Pré, à la hauteur de la Recette des Finances. Et le tri commence. Sur quel critère? Personne ne le sait. Ceux qui ont des vêtements d'allure un peu militaire sont pris automatiquement. Les jeunes aussi. Alors, pièces d'identité, profession, interrogatoire. Puis deux groupes: soit le trottoir devant la Recette des Finances, soit la Place du Pré. Quel est le bon? Quel est le mauvais? Tout est là. La pluie arrive, nous sommes trempés. Vers 17 heures, le groupe du trottoir est relâché, le tri est fini. Je suis dans le groupe de la Place et nous sommes entourés par les soldats, armes à la main. Nous sommes donc les élus de la Gestapo; mais pour quoi faire & pour aller où? Mon père, qui est là, comprend que nous allons partir et il arrive avec un petit....

paquet. Arrivé rue Lamartine, barrée par les sentinelles, un soldat l'arrête et le menace de son arme; mon père passe outre. L'Allemand le laisse passer et mon père arrive vers nous. Un autre soldat lui ordonne de s'arrêter, autrement il tire. Mon père, très calme, lui dit en allemand: "Je pourrais être ton père; tu vois, j'ai déjà perdu une jambe à la guerre de 14; alors, ça m'est égal". Je souviens encore de son propos: "mir ist ganz gleich". J'ai enfin mon petit paquet; d'autres lui remettent leurs clés ou le chargent d'un adieu pour leur famille.

Jehane LORGE: Vous êtes des cochons!

A peu près dans le même temps, indignée de ce qui se passe, ma tante Jehane LORGE traite un Allemand de "cochon". L'officier demande des excuses, qu'elle refuse de faire, bien au contraire: "Je vous ai traité de cochon parce que vous êtes des cochons; je le pense, c'est tout". Emmenée à la Gestapo elle refusera tout net de se dédire... ce qui la mènera en déportation à Ravensbruck avec Mme Edmond PONARD.

Transfert à l'Ecole Supérieure

En fin d'après-midi, des cars arrivent et nous emmènent à l'Ecole Supérieure de Filles située rue Gambetta. Dans le dernier car se trouve Jean LUGAND et un SS. lui demande encore ses papiers; il tarde à les donner et l'Allemand le gifle. Il répond alors par un coup de poing en pleine figure et le SS l'abat immédiatement. Cela devient terrible. Nous sommes parqués dans les classes de l'Ecole, laquelle Ecole se trouvait, à l'époque, côté rue Gambetta, par un mur et un portail, complètement fermée. Ambiance lugubre, la nuit est tombée. Rien à manger. J'ai la chance d'être célibataire mais je plains ceux qui ont charge de famille. Longue nuit, car il est très difficile de dormir sur des bancs de classe... en dehors des cours...!

Départ pour Bellegarde

Lundi 10 avril, de bonne heure, nous sommes rassemblés dans la cour. Nous sommes encore comptés: c'est l'apprentissage des appels en Allemagne. Nous montons dans les cars. Beaucoup de gens sont là, essayent de nous voir et réciproquement. La Croix-Rouge a préparé un peu de nourriture; nous n'avons rien mangé depuis la veille mais la brutalité des soldats empêche le déroulement de la distribution et je ne sais pas si chacun a eu quelque chose. J'ai la joie d'embrasser ma mère.

Le train nous attend. Dans chaque compartiment, une sentinelle. J'étais, entre autres, avec Georges CAMPANI, Robert MARCHIONI, Jo CRETIN. Ce dernier, un grand gaillard, joueur de rugby fameux, est jeune marié et sa femme attend un enfant. Il pleure à chaudes larmes, le pauvre... Il n'est pas rentré.

Le convoi part en direction d'Oyonnax à très petite vitesse. Il stoppe même entre Dortan et Oyonnax. On nous parle d'une attaque éventuelle du Maquis... Nous repartons & arrivons à Bellegarde en fin d'après-midi. Temps gris, ville déserte. Des sentinelles sont postées tout au long de la rue jusqu'à l'école où nous sommes parqués. Fouille sommaire. Interrogatoire... toujours. Les Allemands commencent à rechercher les juifs. Ils en trouvent quelques-uns. C'est alors que les frères Joseph et Pierre DURANDOT sont arrêtés comme juifs. Ils pourront par la suite justifier qu'ils ne le sont pas mais n'éviterons pas le voyage en Allemagne. Une fois de plus, c'est le couplet sur la vérification des papiers d'identité. "Ne vous inquiétez pas... demain ou après demain vous êtes chez vous". Ce qui fait que les tentatives d'évasion ont été nulles: pourquoi, en effet, risquer une balle dans la peau.

Départ pour Compiègne

Nous voici de nouveau dans un train, toujours le ventre creux mais on chante pour se donner du courage. Nous mettrons deux jours pour arriver à Compiègne. Il y a des moments où le train s'arrête complètement car il y a des bombardements à droite, à gauche. La porte est ouverte et, malgré ça, personne n'est parti: nous sommes bernés jusqu'au bout!

Séjour à Compiègne

A Compiègne, la trappe se referme définitivement sur nous. Une fois à Compiègne, c'est terminé. Nous arrivons dans une ancienne caserne de cavalerie "Le Camp de Royal Lieu", les Allemands disent "Frontstalag 122". Notre cortège est assez lamentable: pas rasés, le ventre creux. On nous présente comme les terroristes du Jura. Nous arrivons dans un camp entouré de barbelés avec des miradors, aux projecteurs puissants, et des mitrailleuses partout. Beaucoup de Français sont là. Ils disent: "A Compiègne, ça va". Mais ceux qui ont été amenés là par la Gestapo de Paris, de Lyon ou d'ailleurs, ont été torturés de façon épouvantable. Après quelques jours de quarantaine, on nous met dans le grand camp. La surveillance y est

5

44-Polizei-Division



assurée par la Wehrmacht et non par les SS: c'est moins pénible. Les Allemands s'arrangent toujours pour que la direction, la police du camp, soient faites par les détenus eux-mêmes. Il y a un "doyen", un chef de bâtiment, un chef de chambre, tous des Français, responsables de la bonne marche. Nous sommes immatriculés et j'ai le numéro 32.110. Et commence une petite vie relativement tranquille: lever à 7 heures, nourriture frugale, et rien à faire. Les jeux de cartes fleurissent de tous côtés. Il y a là des personnalités éminentes, professeurs, généraux, politiques, artistes, qui donnent des conférences. Un gros ennui: nous sommes dévorés de puces; c'est épouvantable. Le 10 mai, appel général pour tout le camp, puis appel individuel, nom & matricule, de ceux qui vont partir car Compiègne n'est qu'un camp de transit. Partir? Où? En Allemagne? Nous ne savons pas... Le 11 mai, nous, les partants, sommes séparés des autres. Nous devons déposer tout ce que nous possédons au milieu de la cour, après quoi nous avons droit à une fouille sérieuse. Ceux qui ont gardé, qui un couteau, qui un peu d'argent, reçoivent une volée de "goumi" s'ils se font prendre. Nous sommes 2.100. Où allons-nous? Compiègne est un camp d'hommes: réponse à l'auditoire.

Départ pour l'Allemagne

Le 12 mai, rassemblement général, colonne par 5, dernier appel en France. Chacun reçoit un pain & un saucisson. Nous sommes encadrés très serré. Tous les carrefours, en ville, sont bloqués; les portes cochères sont fermées où gardées par une sentinelle. Malgré l'heure matinale beaucoup de gens sont là, silencieux et graves: adieu discret et plein de sympathie? Il y a tant d'Allemands... mais ce-

la nous réchauffe le cœur. A la gare, les SS sont là et l'embarquement est très brutal: coups de bottes, coups de crosses. Nous sommes dans des wagons à bestiaux (hommes 40, chevaux 8, vous vous souvenez?) où nous sommes 100. Au milieu, on appelle ça une tînette, un bidon coupé en deux. On nous dit encore: "Attention, les gars qui tentent de s'évader seront fusillés sur le champ avec d'autres du même wagon. J'étais là avec pas mal d'amis de St-Claude... Marcel ARBEZ, Paul DELACOUR, maire de la ville. Les portes sont verrouillées, même plombées. Trois lucarnes sur quatre sont bouchées et nous n'en avons donc qu'une seule pour voir et respirer. Impossible de s'asseoir tous, bien entendu. Un capitaine de la Coloniale impose une discipline: repos à tour de rôle, assis de même, tour de rôle très strict pour la lucarne. Je vous assure que c'était vital au bout de deux à trois jours. Le train part, roule dans une chaleur pénible: nous sommes dans une étuve. Bien entendu, rien à boire... Nous passons Reims, Châlons s/M., puis la nuit vient. Nous entendons des coups de feu: le train s'arrête, puis repart. Je crois que c'est à Sarrebourg que nous avons passé la frontière. Les wagons s'ouvrent enfin: on va nous donner à boire. Pas du tout... un SS nous repousse et compte si nous sommes toujours 100 à coups de gourdin. Dans notre wagon, il n'y a pas eu d'évasion... à St-Claude, on n'avait pas connu les Allemands avant 1944... alors! Mais là où il avait évasion, c'était terrible. Nous passons à Ludwigshafen, Worms, Eisenach et il fait de plus en plus chaud. Nous n'avons toujours rien à boire. Vous savez, la faim, on peut tenir le coup, mais la soif, c'est épouvantable. Certains commencent à divaguer. Comme il y a une très légère condensation sur les parois métalliques, certains lèchent les wagons. D'autres commencent à boire leur urine: ils sont devenus fous. Dans notre wagon, un déporté de Poligny fait un malaise cardiaque; cela a duré un bon moment mais il s'en est tiré. Dans les gares nous voyons couler l'eau: elle dégouline des gros tuyaux qui remplissent les locomotives, et nous ti-

rons une langue comme ça... Mais, ne l'oublions pas, nous sommes un train de terroristes français et les gens n'ont pas envie de nous aider ; nous n'avons droit qu'à des insultes. Après une deuxième nuit épouvantable, nous arrivons à Weimar. La Croix-Rouge allemande est sur le quai, (c'est mon tour d'être à la lucarne). Nous allons avoir à boire... mais... rien du tout, les wagons restent fermés. On nous annonce que nous arriverons dans quelques heures; il est grand temps; la situation est tragique. Il y a des fous, il y a des morts. On a dit qu'on ouvrait les veines des cadavres pour boire leur sang. Le train repart sur une voie unique, il monte doucement.

Arrivée au camp de Buchenwald

Enfin les portes sont ouvertes et chacun, selon ses forces, se précipite pour respirer. Les SS nous attendent avec les chiens. Coups de crosse à ceux qui ne vont pas assez vite. Ceux qui ont perdu la tête courent dans tous les sens et sont ramenés par les chiens mais ceux qui gesticulent ou se jettent sur les SS sont abattus immédiatement. Nous commençons à sortir les cadavres des wagons pour les entasser le long de la voie. C'est ainsi que le 14 mai 1944, après 3 jours de ce voyage, nous prenons contact avec Buchenwald (en allemand: forêt de hêtres), aux environs de Weimar.

Court historique des camps

Le camp de Buchenwald date de 1937. Mais le premier camp de concentration date de 1933, à Oranienburg, aux environs de Berlin. Hitler, qui a pris le pouvoir cette année-là, n'a pas attendu longtemps pour installer ces camps. Oranienburg était sous la direction des SA, les fameuses chemises brunes de Hitler, les "Sturmabteilung". Autour de là, il y aura une quarantaine de petits camps. En 1934, le deuxième grand camp est en place: c'est Dachau, camp aux mains des SS. Lors de la purge contre les SA, en 1934, leurs chefs ont été massacrés et les SS ont repris la charge de tous les camps. A la fin de la guerre, on estimait qu'il y avait 1.200 camps, plus ou moins importants, en Allemagne. Au début, ces camps étaient uniquement pour les Allemands: des résistants au nazisme, des libéraux, des socialistes, des communistes, des catholiques. Puis, au fur et à mesure des conquêtes allemandes en Europe, on a vu arriver toutes les nationalités... les russes pour finir. Et les juifs bien sûr. Buchenwald est situé au flanc de l'Ettersberg.

Il doit pouvoir accueillir de 10 à 15.000 déportés. A côté, il y a un camp SS très important.

Entrée au camp

Revenons à notre descente de train. Après les brutalités de l'arrivée, nous faisons un petit parcours à pied. Au bord du chemin, il y a un "Totem" en bois représentant un juif, un curé et un bourgeois enchaînés, avec l'inscription "Arbeit macht frei" (le travail libère). Nous entrons dans le camp par un grand portail surmonté d'un petit clocheton avec une pendule. La porte est en fer forgé avec la devise "Jedem das Seine" (A chacun son dû). C'était l'ACCUEIL. Nous débouchons sur une immense place d'appel. Rien n'est plat, tout est en déclivité: c'est un flanc de colline. Il y a une grande allée avec des blocs répartis de chaque côté.

Brevage. Lavage. Epilage. Désinfection

On nous emmène à "l'Effekten Kammer", c'est-à-dire le bâtiment où on habil- le les gens. Là, il y a des grands cuveaux d'eau. Nous nous jetons dessus et... nous... buvons... enfin ! Je crois qu'un a eu aussi une gamelle de soupe. Puis nous passons à la salle de douches. A l'époque, qui savait que ces salles servaient à gazer les gens ? Mais ce n'était pas le cas à Buchenwald. Près d'une porte, il y a un déporté français, le docteur GRUNBERG, du Mans, qui aperçoit ma montre. "Donne-la moi vite", me dit-il, "de toutes façons on va te la prendre; moi, je suis médecin. "j'ai droit à en avoir une. Quand tu rentreras, tu m'écris, je te la renvoie". C'est ce qui s'est passé. Quand je suis rentré, à tout hasard j'ai écrit sans savoir l'adresse: "Docteur Grunberg, Le Mans". Huit jours après, je recevais ma montre. C'est fantastique... non ? Dans cette salle de douches où nous sommes tout nus, il y a des tondeuses qui pendent du plafond. Chacun sur un tabouret, à tour de rôle, tout système pileux y passe. Ensuite, on nous plonge dans une espèce de désinfectant, la tête dedans; les yeux pleurent... les muqueuses piquent... Dans ce simple appareil nous sommes immatriculés: j'ai le numéro 51.717. Nous sommes interrogés de nouveau.

Habillement et signes distinctifs

Tout ce que nous avions sur nous a été + en sac avec notre numéro. Nous pensons tous: "Pourquoi faire?" Eh bien, pas du tout! J'ai vu l'évacuation du camp de Dora presque un an après; nos vêtements avaient suivi... mais j'ai revu ma veste

7 "Chalvin" sur le dos d'un polonais. On nous donne une chemise en coton bleu, rayée blanc, un caleçon long, une veste, un pantalon et un calot rond (le "Mütse") du même tissu, des semelles en bois avec une lanière en tissu. Notre numéro matricule sur la poitrine avec un triangle à la couleur variable (quand nous sommes arrivés à Buchenwald, il y avait non seulement des déportés politiques mais aussi des "droit commun", c'est-à-dire des voleurs, des assassins...). Le triangle vert pour les "droit commun", le rouge pour les politiques (nous avons ce triangle), le violet pour les objecteurs de conscience, le rose pour les homosexuels, le noir pour les inadaptés (avec eux les tziganes qui sont, avec les juifs, la bête noire des Allemands), le blanc pour les déserteurs, le bleu pour les apatrides et le jaune pour les juifs. Une lettre sur le triangle indique la nationalité: F (France) I (Italie), etc. Vous voyez l'organisation. Cette fois, nous sommes de parfaits "Häftlinge" (coupables). Ainsi accoutrés, nous allons en "quarantaine" tout en bas du camp. Les baraquements sont déjà pleins & nous sommes logés dans d'immenses tentes. Nous couchons sur des branches d'arbre avec une toile dessus: 500 sur 150m2 environ. Impossible de s'étendre, nous sommes recroquevillés les uns sur les autres. La nuit, je vais m'allonger dehors mais, attention, avec les barbelés électrifiés, les miradors, les projecteurs balayant le camp sans arrêt... les SS ont la gâchette facile.

Les latrines....

Les latrines de Buchenwald: un vrai poème! Imaginez une fosse profonde de trois ou quatre mètres, longue de vingt-cinq. De chaque côté, une énorme poutre pour s'asseoir. Voilà. Evidemment les malchanceux finissent dedans.

Vaccination

Et la vaccination, il fallait voir ça! Nous sommes une file immense... le médecin est au bout avec sa seringue (la même que celle des vétérinaires...). Il pique... il pique... Il n'essuie même pas l'aiguille entre chaque. On n'a jamais su ce qu'il y avait dedans.

Premier travail à Buchenwald

Dans les camps d'extermination (Auschwitz par exemple), les déportés arrivés par trains entiers n'étaient pas immatriculés: ils allaient directement à la chambre à gaz; 1.500 à 2.000 d'un coup. Mais à Buchenwald, on avait besoin de main-d'oeuvre en 1943/1944; des non-

juifs bien sûr. Et les SS nous emmènent à "la carrière", en longue procession. Chacun doit ramener un caillou. Pourquoi, nous ne saurons jamais! Mais il faut faire très attention: si vous en prenez un trop gros, vous ne pouvez pas le porter; si c'est un trop petit, vous prenez une volée de coups. Il s'agit de bien choisir! Cette carrière est tristement célèbre car beaucoup de déportés y sont morts.

Administration du camp

L'administration intérieure du camp est le fait des déportés. Le responsable est le "Lagerältester" (doyen du camp). La discipline est assurée par les "Lager-schutz" (police du camp). D'autres déportés s'occupent des baraques, de l'habillement, des cuisines, de la désinfection, du crématoire, du travail, de l'hôpital (un SS supervise mais les docteurs sont des déportés). Mais il y a un "Lagerkommandant" SS avec sa maison militaire, un "Lagerführer", le chef du camp, un "Rapportführer" qui doit tout savoir, un "Verwaltungsführer", le chef administratif, enfin une section politique: Gestapo et sentinelles avec leurs chiens.

Travail à Wieda

Nous savons que nous serons envoyés dans d'autres camps. Mais où?... Il y a un leitmotiv qui revient sans arrêt: "Surtout que vous n'alliez pas à Dora, c'est un camp épouvantable". En effet, en 43 et début 44 il n'y avait pas de crématoire à Dora et tous les cadavres arrivaient à Buchenwald: environ 800 à 1.000 morts par mois. C'était le camp de la mort. Le 6 juin, nous partons en train, la plupart des sanclaudiens (ceux qui avaient des spécialités sont restés à Buchenwald pour travailler dans les usines d'armement). Arrivés à Walkenried, nous partons à pied, 10 à 12 km jusqu'à Wieda, un petit pays dans la montagne, joli, avec un petit camp. Là, une sentinelle tient un journal (allemand); je lis: Débarquement ennemi sur les côtes françaises. Quelle joie! Les barbelés ne sont pas électrifiés. Dans un énorme bâtiment, il y a des châlits, des vraies cages à lapin avec un trou pour entrer et 6 ou 7 couches superposées d'un seul bloc; mais une seule couverture! Nous voyons des amas de meubles, TSP., on dirait une brocante. Le kommando qui nous a précédés était un "Bombenkommando", un peu un kommando-suicide, chargé de déblayer les ruines de Cologne. Les bombes encore intactes sautaient quand on y touchait et les déportés sautaient avec. Mais le commandant SS leur

avait dit: "Tout ce que vous trouverez dans les ruines, argent, bijoux, meubles, c'est pour moi mais, si vous trouvez de la nourriture, je ferme les yeux". Il parlait français, paraît-il, ayant fait ses études à Paris... Nous sommes tranquilles à Wieda. On peut se laver un peu et dormir. C'est en plein village. Les gens vont et viennent. Les déportés allemands ont trouvé des vêtements & de l'alcool; pas mal couchent au pays. Le réveil est à 3 h. du matin, suivi de l'appel et du départ en train jusqu'à Walkenried où une seconde rame conduit au chantier de construction d'une voie ferrée. C'est un travail pénible et long mais, en rentrant le soir, vers 6 ou 7 heures, on peut dormir. Nous avons des nouvelles, en douce, bien sûr, par les radios du pays. Vers la mi-juillet, nous voyons arriver des avions anglais, américains, des bombardiers, et les chasseurs allemands à leurs trousses. Quand on vu la cocarde sous les ailes, on s'est dit: "C'est la fin, on va s'en tirer".

A Mackenrode

Et puis on nous change encore de camp. Je vais à Mackenrode, un joli petit pays. Travail sur la voie ferrée. Je tasse le ballast. C'est pénible, mais les lièvres, les chevreuils nous courent autour et c'est plus agréable à voir que les SS. Avec l'attentat contre Hitler, le 20 juillet, il y a un tour de vis terrible et, le 29 juillet, sans revenir à Wieda, nous voilà de nouveau sur la route. Marche forcée de 30km et nous arrivons dans un camp important.

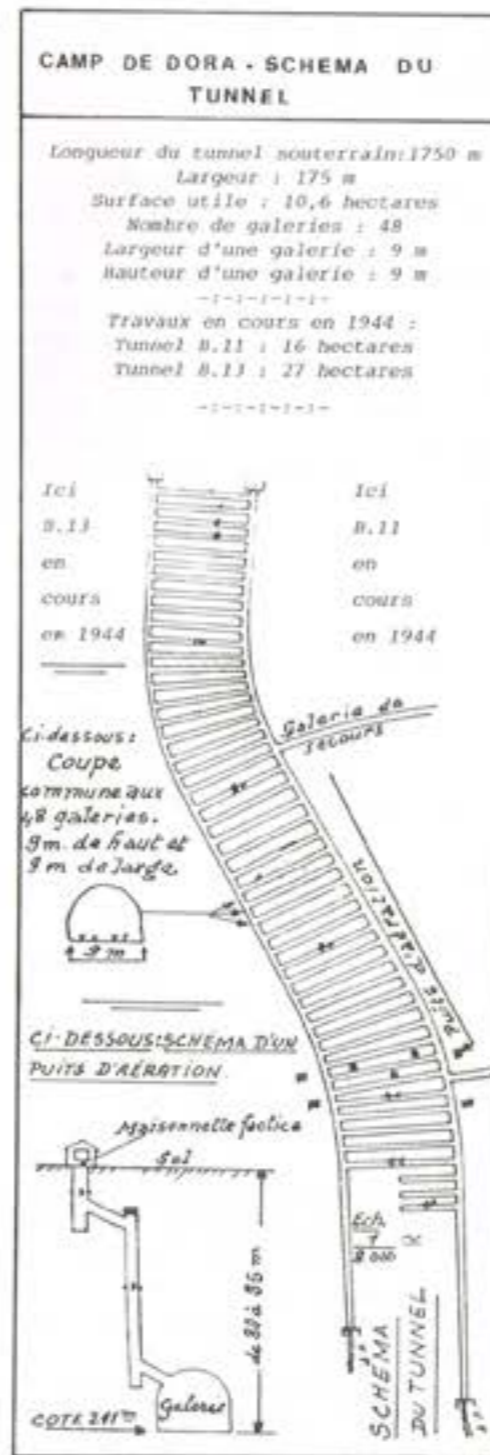
Dora, camp de la mort

On nous dit "C'est Dora". Alors là, ... le moral... Nous voici donc dans le fameux camp de la mort dont on nous a tant parlé! Il est situé à flanc de coteau, à quelques kilomètres de Nordhausen, dans le Harz. Un camp avec des blocks, 140 à 150, construits pour 50 à 60 personnes mais en abritant plus de 100. Il y a, dans un block, une salle d'eau, des châlits en dortoir, un réfectoire (si on peut dire...), une chambre pour le chef de block, une autre pour le "Stubedienst", l'homme à tout faire (une planque merveilleuse!). Les châlits sont à deux étages et nous sommes deux par châlité. Je suis resté un bon moment avec Pierre MARC. Les abords sont propres, fleuris même. Nous sommes en pleine nature. Dora, ce n'est peut-être pas si mal... En arrivant, je suis affecté à la construction des blocks, puis au "Betonstrassenbau" sur les routes, enfin au "Lagerkommando" (un kommando peinarde). Un

jour, on nous donne un boîtier de conserve vide et nous allons écheniller les choux. Quelle aubaine! On en mange, des choux! Le "Scheissekommando", le commando de la merde, s'occupe d'évacuer ce qui sort de Dora pour aller le mettre sur les choux justement. Il y a aussi le déchargement des patates. C'est bon aussi, on peut en mettre une ou deux de côté avec un peu de chance. Les patates sont mises dans de petits wagons d'un train à voie étroite qui monte lentement. Il y a des virages et des fossés. Eh bien, dans tous ces virages, les Russes attaquent le train, des déportés russes, à mains nues. Les Allemands en tuent trois à quatre à chaque fois mais, au virage suivant, d'autres recommencent. Il y en a toujours quelques-uns qui s'en vont avec quelques patates. Ils attaquent aussi les corvées de soupe dans le camp. Un kilo de patates ou un bol de soupe égale une balle dans la peau. Ce sont des durs, il faut le dire. J'ai la chance d'entrer au tunnel en octobre parce que, l'hiver dehors, ce n'est pas drôle. Les anciens nous disent: "Vous allez travailler au tunnel sur les V1 et les V2. Ce sont les armes secrètes allemandes; V signifie "Vernichtung" = anéantissement.

Histoire des V1 & V2

Les Allemands se sont intéressés aux fusées bien avant la guerre. Ils avaient deux spécialistes: Dornberger et le fameux Von Braun. Au début, Hitler n'y croyait pas. La Wehrmacht s'en occupait dans une presqu'île de la Baltique, à Peenemünde. Ils font des essais sur des fusées énormes, les futures V2. Mais la Résistance polonaise a vent de l'histoire et, en juillet 1943, 600 forteresses volantes lâchent la-dessus des tonnes de bombes. Les deux savants s'en tirent et, deux mois après, c'est réparé. Quand les essais sont concluants, Hitler donne le feu vert et les crédits arrivent. Il voulait 900 fusées par mois. Mais le ministre de l'armement exige des usines souterraines. Alors on pense à un tunnel, à côté de Nordhausen, dans lequel on extrait du sulfate d'ammonium. A partir d'août 1943, des déportés arrivent à Dora et entrent dans le tunnel. Cette roche ammoniacale attaque les poumons. Les déportés n'en sortiront jamais: l'air, le travail très pénible, une nourriture de misère et les mauvais traitements en feront un mouroir. Chaque mois, un train de morts part à Buchenwald pour l'incinération et on renouvelle l'effectif. Il



faut à tout prix sortir ces fusées. On en a chargé les SS. et ça barde. Donc, 12 heures de travail dans le tunnel, plus 6 heures de tracasseries par les SS.; au retour, des appels sans fin, cinq ou six heures; comment tenir à ce rythme? D'autres déportés construisent le camp de Dora qui deviendra autonome, avec un crématoire, en août 1944. Nous, qui arrivons en juillet, ce sera déjà beaucoup moins dur.

Sous la montagne...

Sous la montagne, deux tunnels parallèles de 1800 mètres de long, 12,50 m de large et 8,50m de haut. Entre eux, perpendiculaires, 46 tunnels de 190m de long, 20 à 25m de large, de 15 à 20m de haut. Ceux qui servent à l'assemblage des V2 ont 30m de haut car les fusées pèsent 13 tonnes et font 14 m de haut!... Bien entendu, il y a des voies de chemin de fer et un outillage ultra moderne. Quand je suis entré dans ce camp, c'était du Jules Verne "De la Terre à la Lune"; avec ces fusées hautes comme des maisons, c'était fantastique. Nous nous sommes dit que si tout cela fonctionnait et qu'ils l'envoient sur l'Angleterre, nous serions perdus.

Sur ces 46 tunnels, deux ou trois fabriquaient les V1. C'était des espèces de petits avions, à réacteur sur le dos, bourrés de poudre. Eux fonctionnaient bien. D'autres tunnels fabriquaient des moteurs d'avion Junker. Tout le reste est pour les V2 dont le fonctionnement laisse à désirer: deux sur trois ne marchent pas. Et pour cause! Faire fabriquer ces moteurs de réacteurs, avec des milliers de petites soudures, par des déportés, c'était de la naïveté ou de la folie. Sans parler de sabotage, la plupart des déportés n'étaient pas des spécialistes et il y avait toujours quelque chose qui n'allait pas.

Je suis affecté au B.4.H. Flossenbau Kommando, à la construction des ailerons des V2. Je suis soudeur. Je suis avec un Parisien. Ma machine à souder ressemble à un fer à cheval, articulé sur le dessus. Il y a une circulation d'eau à l'intérieur. Alors, de temps en temps, mon ami ou moi, allons vite fermer l'eau; deux ou trois soudures et tout pète! On remet vite l'eau et on dit au kapo: "Kaput"... Ca retarde un peu le travail et, nous, on s'assied un moment... Mais il y a du sabotage organisé dans l'usine, c'est certain, et les saboteurs sont

pendus: huit à dix cordes après une poutre et, en même temps, un orchestre joue de la musique, de la belle musique. Tous les déportés, équipes de jour ou de nuit, doivent bien regarder en passant devant. Gare à ceux qui tournent la tête...

Nous travaillons par équipes de douze heures: 9 heures du matin à 9 heures du soir et 9 heures du soir à 9 heures du matin. Aucun jour de repos. Une semaine de jour, l'autre de nuit. Au bout de 6 heures de travail, pause de trente minutes. On a droit à un jus de chaussette un peu chaud. Mais beaucoup de coups et de mauvais traitements. Les civils allemands ont le même horaire; les SS. assurent la surveillance avec les "Meister" (contremaîtres civils).

Il ne fait pas chaud dans les tunnels, mais nous sommes mieux que dehors entre octobre et avril.

Chaque jour une boule de pain à 2, puis à 4, puis à 6 à la fin; il ne reste..... pas grand-chose. Un peu de jus de café, une espèce de saucisson, un peu de confiture

ou de margarine. Le soir, au retour du travail, nous avons de la soupe mais, à mesure que le temps passe, la soupe: c'est de l'eau chaude! Un moment terrible pour nous: c'est l'appel... Nous sommes tous là, sur la place, rangés par block, 140 à 150 blocks, comptés, recomptés, re-re-comptés sans fin...! Alignés. Au repos. Sans bouger. Il pleut. Il neige. Il fait moins 15°. Nous restons là, pieds nus, dans nos pyjamas rayés. Ça peut durer 5 heures, 6 heures. Quand un type manque, les 10 ou 15.000 gars attendent. Je ne sais pas combien de déportés sont morts pendant les appels...!

Voilà. Il me restera à raconter ma libération; ce sera pour une autre fois... 10

---J'ai eu de la chance---

Je tiens à remercier mon ami Marcel ARBEZ, dont le journal m'a été très précieux, ainsi que mes amis déportés qui ont veillé à ce que ma mémoire ne me trahisse pas trop.

J'aimerais que nous ayons une pensée émue pour tous ceux qui ne sont pas rentrés, ainsi que pour leur famille. J. LORGE NDLR. Relation de la première partie de la conférence donnée aux "Amis" par Jean LORGE le 5 décembre 1985. La seconde partie paraîtra dans le bulletin de 1988.

Les Ecoles de Saint-Claude au 19^e siècle

Conférence donnée le 1er avril 1986
par Véronique Rossi-Blanchet
archiviste communal

De l'Abbaye au Collège Rosset

L'histoire de l'enseignement à Saint-Claude est aussi ancienne que celle de l'abbaye. On fait, en effet, remonter la première école monastique à Saint-Oyend au V^e siècle. Cette école, très renommée, formait des prêtres dont, paraît-il, la "science et l'éloquence charmaient les païens qui se convertissaient par milliers". Bien avant sa disparition en 1633, d'autres écoles étaient cependant apparues, destinées à préparer les enfants des bourgeois les plus aisés aux charges juridiques nombreuses qui gravitaient autour de la Grande Judicature. Ainsi, en 1572, le sieur Catherin ROY, prêtre, se voit désigné par le Conseil des Echevins comme seul maître d'école autorisé à exercer dans la ville. Son établissement, situé dans la Maison de la Ville, Place du Château, est en fait l'ancêtre du Collège; ruiné par l'incendie de 1639 allumé par les soldats de Lamothe-Houdancourt, il réapparaîtra en 1673 au bout de la rue du Pré, grâce aux vicaires Joly et Bauderat. Il y a là une histoire fort intéressante que l'on trouvera relatée dans l'oeuvre de Dom Benoit et, plus précisément encore, dans l'ouvrage de Théophile Laurent sur le Collège de Saint-Claude. Pour nous, exploitant exclusivement les archives muni-

cipales (séries M.203 et I.R), nous laisserons là le Collège pour nous intéresser à la scolarisation du reste de la population enfantine.

Situation à la veille de la Révolution

Aux XVII^e & XVIII^e siècles, coexistaient déjà à Saint-Claude deux types d'établissements que nous qualifierons de "primaires":

- les basses classes du Collège, ainsi que celles des Carmes Déchaussés, rue de la Poyat, qui préparaient les enfants des familles aisées, et uniquement les garçons, à suivre les cours du Collège qui en feraient des notaires, des avocats...

- les "petites écoles" qui s'adressaient soit aux garçons plus pauvres, soit aux filles de toutes conditions: c'est le cas de l'école des Annonciades puis, à partir de 1750, de celle des Dames de Saint-Maur; l'enseignement y était souvent payant, parfois gratuit, comme dans l'école ouverte en 1681 par Romain Bauderat, l'un des fondateurs du Collège, en face de ce dernier. Dans ces petites écoles, on apprenait à lire, à écrire et plus rarement à compter et on recevait une éducation morale et religieuse. Vers 11 ou 12 ans, les élèves rejoignaient l'atelier familial ou le foyer pour y travailler.

Mis à part le Collège, aucun de ces établissements n'avait de local propre: leur existence était liée à celle de la personne ou de l'ordre religieux qui en assurait le fonctionnement, d'où de

fréquents aléas. Ce sera l'oeuvre du XIX^e que de donner une structure plus durable aux écoles de la ville. Cependant, tant bien que mal, une partie non négligeable de la population était alphabétisée (cf. les cartes de Maggiolo pour le XVIII^e siècle où le Jura figure en bonne place). Il est vrai que si l'on en croit Dom Benoit, parlant de l'école des Annonciades vers 1650, on vivait alors une sorte d'âge d'or de l'enseignement: "l'éducation se faisait alors sans beaucoup de frais parce que les enfants (...) apportaient à l'école des habitudes de discipline et de vertu qui leur permettaient d'apprendre en six mois auprès d'une maîtresse unique ce qu'ils apprennent de nos jours en 4 ou 5 ans auprès de six institutrices" (Dom Benoit, écrit vers 1800). Le culte du temps passé en matière de pédagogie n'est donc pas une mode récente.

La période révolutionnaire, l'Empire et la Restauration

Trois faits marquent cette époque à St-Claude. En 1791, la commune rachète l'ancien couvent des Capucins, devenu bien national, et y installe le Collège avec, à sa tête, des prêtres constitutionnels. L'établissement connaîtra son heure de gloire quand, en 1795, il briguera le statut d'Ecole Centrale Départementale (ou Lycée) qui échoiera finalement à Lons-le-Saunier. Mais la hiérarchie scolaire inventée par Bonaparte fera long feu et il gardera jusqu'à aujourd'hui son titre de Collège.

Si l'enseignement secondaire connaît donc un nouveau départ, il n'en est pas de même pour le primaire. En 1792, en effet, les congrégations sont dissoutes, ce qui entraîne le départ des Dames de Saint-Maur. Pendant 40 années, il n'y aura plus d'école de filles à St-Claude. Quant à l'école de garçons, rendue d'ailleurs obligatoire par une loi de la Convention, elle va connaître bien des tribulations.

L'instituteur communal, qui exerçait à son domicile, se retrouve sinistré en 1799 comme tous ses concitoyens, par le grand incendie qui ravagea la ville. Il sera relogé, avec plusieurs de ses confrères "privés", dans le Collège, premier bâtiment public reconstruit grâce à des livraisons de bois de la Ville de Moirans. La Ville, incapable de lui octroyer un salaire, lui laisse le bénéfice d'une partie des jardins des Baumes-Rives pour sa subsistance. Logée plus tard dans la chapelle du Collège qui s'avère vite trop

froide et trop vétuste, l'école de garçons va à nouveau trouver asile chez l'instituteur qui, pendant 10 ans, en paye le loyer. Le statut de ce dernier va se préciser par la suite. Mais au début du XIX^e siècle la différence entre instituteur communal et privé est mince. La Ville participe simplement davantage aux frais causés par les élèves indigents ou insolubles.

Ces quelques décennies marquent donc l'époque de grande misère de l'enseignement primaire à St-Claude. Mais après 1830, les choses changent: coup sur coup vont s'ouvrir un pensionnat de filles et une école religieuse pour les garçons.

De 1830 à la fin du XIX^e siècle La mise en place d'un réseau scolaire

Établissement par établissement, nous allons assister au développement des écoles primaires, puis à l'extension de la scolarisation vers les plus âgés (cours d'adultes) et les plus jeunes (salles d'asile). Progressivement, on passe de l'école de l'Ancien Régime, reflet de la hiérarchie sociale, à celle du XXI^e siècle avec ses ambitions démocratiques. Comme on le verra, les lois Ferry ont entériné une évolution plus qu'elles n'ont innové.

L'ECOLE DE FILLES.

Tout commence en 1820 avec la donation Reverchon: la Ville hérite d'une maison et d'un jardin, situés Place du Chapitre, à condition d'en faire une salle d'asile. Le Conseil Municipal trouve



cependant plus urgent d'ouvrir un pensionnat de fille et, pour le diriger, fait appel aux Soeurs du Saint-Sacrement*. Celles-ci vont y enseigner de 1832 à 1878 en appliquant un règlement qui fera couler beaucoup d'encre. Elles instituent, en effet, trois catégories d'élèves: les payantes à 3F par mois, les semi-gratuites à 2 F et les gratuites entretenues par la Ville. Jusque là, rien que de très habituel pour une école du XIX^s. Là où les soeurs se distinguent, c'est en séparant les élèves et en réservant certaines matières, comme l'histoire moderne, le dessin et la musique, aux élèves à 3 F, alors que les autres doivent se contenter d'un enseignement plus sommaire. Honoré COLOMB, ancien maire devenu sous-préfet, va se faire le pourfendeur de cet état de fait. Son libelle sur l'instruction des filles (1839), conservé aux archives municipales, en dit long sur les thèses en présence: si la plupart des "bons pères de famille" sont désireux d'éviter à leur progéniture une promiscuité jugée peu édifiante, avec les enfants du peuple, et encouragent de ce fait la ségrégation instituée à l'école publique, une fraction importante de l'opinion soutient déjà l'idée d'une éducation égale pour tous. La polémique durera jusqu'en 1878, date de la laïcisation de l'école et de l'éviction des soeurs qui iront ouvrir un nouvel établissement à la Cueilie l'année suivante.

Pendant toute cette période, une petite école de filles fonctionne au Fg. Marcel avec une institutrice privée dont les élèves, tous d'origine populaire donc "indigents", sont entretenus par la Ville. De plus, d'autres maîtresses enseignent à leur domicile -7 en 1837- sans qu'il soit possible de connaître leur importance exacte dans la scolarisation des petits sanclaudiens.

L'ECOLE DE GARÇONS.

En 1837, après bien des années difficiles, la Ville réussit enfin à loger son école de garçons dans une maison avec terrasse et jardin qu'elle vient d'acquérir au 3, rue du Collège, des époux David-Gillet. Une centaine d'élèves cohabitent tant bien que mal dans deux salles de classe dont un rapport d'inspection de 1850 dénonce la saleté et l'odeur infecte.

D'une manière générale, les archives (nombreuses pour cette école communale) nous font entrevoir des conditions de vie extrêmement pénibles pour les élèves comme

pour les enseignants. En 1850, par exemple, l'instituteur Martin, par mesure d'économie, confie la classe des "commençants", 112(1) élèves, à son fils de 17 ans. Il est effrayé de payer le ou les "sous-maîtres" sur ses propres revenus qui proviennent de la Ville pour une part (logement, traitement fixe correspondant au nombre des élèves gratuits), pour le reste de l'écolage des élèves payants. Or, ces derniers se font de plus en plus rares à l'école communale concurrencée par celle des Maristes. En 1877, date à laquelle la gratuité est instituée par le Conseil Municipal, les deux tiers des élèves sont des "gratuits".

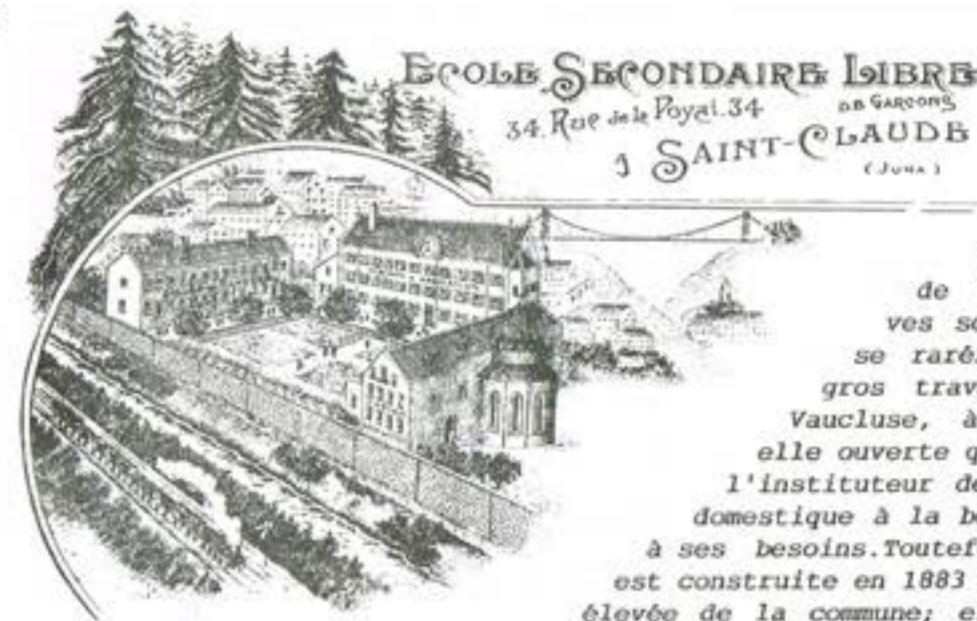
Dans ces classes surpeuplées, aux effectifs fluctuants -- les enfants étant souvent requis pour aider à la maison ou alors livrés à eux-mêmes et tentés par le vagabondage -- le travail n'était guère favorisé. La situation évolue toutefois au cours du XIX^s. et l'on voit les règlements des écoles primaires se faire de plus en plus sévères quant au nombre d'enseignants (1 pour 100 élèves en 1835, 1 pour 60 en 1862) et aux locaux utilisés. L'école va d'ailleurs déménager dans un bâtiment construit à cet effet en 1872 sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Romain et de son cimetière déplacé en 1850 au lieu-dit "Sur les Morts". Ce sera la récompense de François PEILLOT, instituteur communal de 1864 à 1882, que de diriger une école enfin digne de ce nom. En souvenir de ses loyaux services, la commune débaptisera la rue des Pères pour lui donner son nom.

Une sorte d'annexe fonctionne comme pour les filles, au Faubourg Marcel, avec le sieur JEANTET, instituteur "à son compte", mais subventionné par souci du service public.

L'ECOLE DES MARISTES.

Le caractère à la fois communal et laïc de l'école de garçons laissait la place à un enseignement religieux. En 1835 les frères de Marie investissent ce créneau -- pour utiliser un jargon actuel -- et le sieur GOUVERT, mariste, accueille une centaine de garçons, tous payants, dans un local en haut de la Montée de la Pierre. En 1850, l'établissement est transféré dans l'ancien couvent des Carmes, rue de la Poyat, là même où les frères tenaient leurs classes avant la Révolution. S'y adjoignent bientôt une école supé-

* Les congrégations féminines ont été à nouveau autorisées sous la Restauration.



rieure et un pensionnat, puis la Maîtrise de la Cathédrale dont le nom restera.

DANS LES HAMEAUX

Les écoles de campagne souffrent avant tout d'un problème de fréquentation: si les élèves sont nombreux l'hiver, ils se raréfient l'été au moment des gros travaux des champs. Ainsi, à Vaucluse, à Tressus, l'école n'est-elle ouverte que 5 mois par an. On voit l'instituteur de Tressus se placer comme domestique à la belle saison pour subvenir à ses besoins. Toutefois, une école permanente est construite en 1883 dans cette partie la plus élevée de la commune; elle durera jusqu'en 1951. Celle de Vaucluse avait été supprimée bien avant: elle n'avait que 4 à 6 élèves et encore, en hiver. A

Etables, ancienne commune rattachée en 1812, l'école construite en 1887 subsiste toujours. Cinquétral et Valfin ont une école permanente pendant tout le XIX^e siècle.

LES COURS D'ADULTES.

Dans le même temps où les édiles, multipliant les subventions* et construisant des bâtiments d'école, s'efforcent de scolariser tous les 6-13 ans (âge légal pour fréquenter le primaire), des initiatives souvent philanthropiques visent à étendre les bienfaits de l'instruction, d'abord aux plus âgés, puis aux plus jeunes. Les cours d'adultes voient le jour vers 1840 et persisteront pendant tout le XIX^e siècle. Le premier est l'oeuvre de M. POIRIER -- directeur de la papeterie POIRIER-CHAPUIS, sous le Pré- qui offre de payer les frais de fonctionnement d'une école destinée à ses jeunes ouvrières. Le maire en ouvre alors une autre pour les jeunes gens, avec un instituteur bénévole. Environ 200 élèves, tant filles que garçons, apprentis pour la plupart entre 13 et 18 ans, viennent consacrer leurs heures de loisir à acquérir diverses connaissances utiles pour la vie de tous les jours: tenue de comptes, calculs de surface... La démocratisation progressive des cours dits supérieurs (ouverture de l'École Primaire Supérieure de Filles en 1897) rendra caduc ce type d'enseignement.

LES SALLES D'ASILE.

L'accueil des petits est plus tardif. Entre la donation REVERCHON (cf. supra) qui en souhaitait la réalisation et l'ouverture en 1872 de la Maternelle Rosset -- construite en même temps que l'École de Garçons -- plus de 50 ans se sont écoulés. Des particuliers non autorisés, religieux ou non, tenaient chez eux des garderies dont on ne sait pas grand-chose. L'ambition des salles d'asile (celle du Faubourg ouvre en 1874 et la Maternelle Christin en 1890) était de préparer à l'école primaire. Un inventaire de 1901 fait apparaître, à côté du matériel de la méthode Froebel alors utilisée, des livres de lecture, de calcul et de géographie. Ajoutons pour l'anecdote que la température réglementaire se situait entre 15 et 18 degrés.

ON VOIT DONC SE METTRE EN PLACE

avec bien des difficultés financières un réseau scolaire qui préfigure celui que nous connaissons aujourd'hui, modifié bien sûr par le boom nataliste des années 1950/1960 et l'extension des nouveaux quartiers de la ville. Mais ce qui ressort de façon spectaculaire de ces archives du XIX^e siècle, c'est la grande soif d'éducation qui pousse toutes les classes sociales vers les bancs de l'école, quelque dur que soit leur bois.

* En 1844, la Ville déclare consacrer le tiers de ses faibles revenus à l'instruction publique.

Michel Lançon : Les Chemins de Fer Vicinaux du Jura



Conférence donnée aux "Amis"
le 4 février 1986

-OOO-

Ligne de Lons à Saint-Claude

Les grands réseaux étant peu intéressés par les liaisons locales, de réalisation coûteuse, il faut, à St-Claude, attendre le 10 août 1912, date d'inauguration du tronçon Morez-St-Claude, pour que la liaison Andelot-La Cluse soit achevée. Le tronçon Oyonnax-St-Claude, de réalisation plus facile, avait été inauguré le 10 juillet 1889.

Mais bien avant, les édiles locaux, poussés par leurs électeurs, avaient déjà envisagé d'être reliés au chef-lieu par ce moyen de transport moderne qu'était alors le Chemin de Fer. Dès 1866, une étude financée à raison de 1.500 F par chacune des communes de Lons-le-Saunier, Clairvaux, Moirans et St-Claude, avait été faite pour la réalisation d'une ligne desservant ces villes. Il faut encore attendre 1888 pour que le Préfet du Jura charge le service des Ponts et Chaussées de préparer l'étude de quatre lignes dans le département. Il ne faut pas croire qu'entre ces dates rien n'avait été fait : plusieurs études avaient été présentées au Conseil Général mais, comme chacun voulait être desservi par ce mode de transport, après de vaines discussions aucune n'avait abouti...

En 1888, on crut bien que la ligne de Lons-le-Saunier à St-Claude allait débiter rapidement car une demande de concession est faite pour sa réalisation par M. ALESMONIERES, ingénieur civil à Thonon. Mais celui-ci demandant des modifications du tracé, il faut attendre le 26 décembre

1892 pour que la convention de rétrocession soit signée. M. ALESMONIERES, soutenu par le Comptoir des Fonds Nationaux, propose, comme la convention lui en fait obligation, de constituer une société anonyme "La Compagnie des Tramways à Vapeur du Jura". Celle-ci lance aussitôt une souscription d'actions, qui est déclarée illégale, n'étant pas reconnue par l'administration supérieure. On assiste alors à la disparition du Comptoir des Fonds Nationaux et M. ALESMONIERES, réduit à ses seules ressources et ne pouvant faire face à ses engagements, se voit contraint de présenter son désistement le 31 octobre 1893. Par contre, il propose M. de WANDRE, administrateur de la Compagnie des Chemins de Fer du Périgord, lequel sollicite la rétrocession du réseau. La demande est agréée par le Conseil Général mais refusée par le Ministre des Travaux Publics du fait de l'éloignement de ces deux exploitations. Heureusement, la Compagnie Générale des Chemins de Fer Vicinaux, fondée en 1888 pour la reprise de la ligne de Gray à Gy, sollicite cette rétrocession et, après diverses modifications, la convention est signée le 2 août 1895 et approuvée par décret quatre jours plus tard. Le Département prend en charge l'exécution des terrassements, la pose des voies et la construction des bâtiments, alors que la Compagnie assure la fourniture du matériel fixe et roulant. Les travaux, partagés en deux lots, commencent aussitôt mais, en 1897, de grosses intempéries les interrompent. Et le personnel, trouvant de l'emploi sur d'autres chantiers, ceux-ci ne reprennent qu'au ralenti. On envisage alors de faire appel à l'Armée mais, le volume journalier de l'approvisionnement à la charge du Département étant trop important, on se résigne à reporter l'ouverture de la ligne au 1er octobre 1898. Bien que l'inauguration n'ait lieu que le 23 octobre, il faut encore attendre le 15 décembre pour que les travaux soient réellement terminés, et le 31 décembre pour que le dernier tronçon - de la Gare de Mouton au Pont Suspendu - soit terminée.

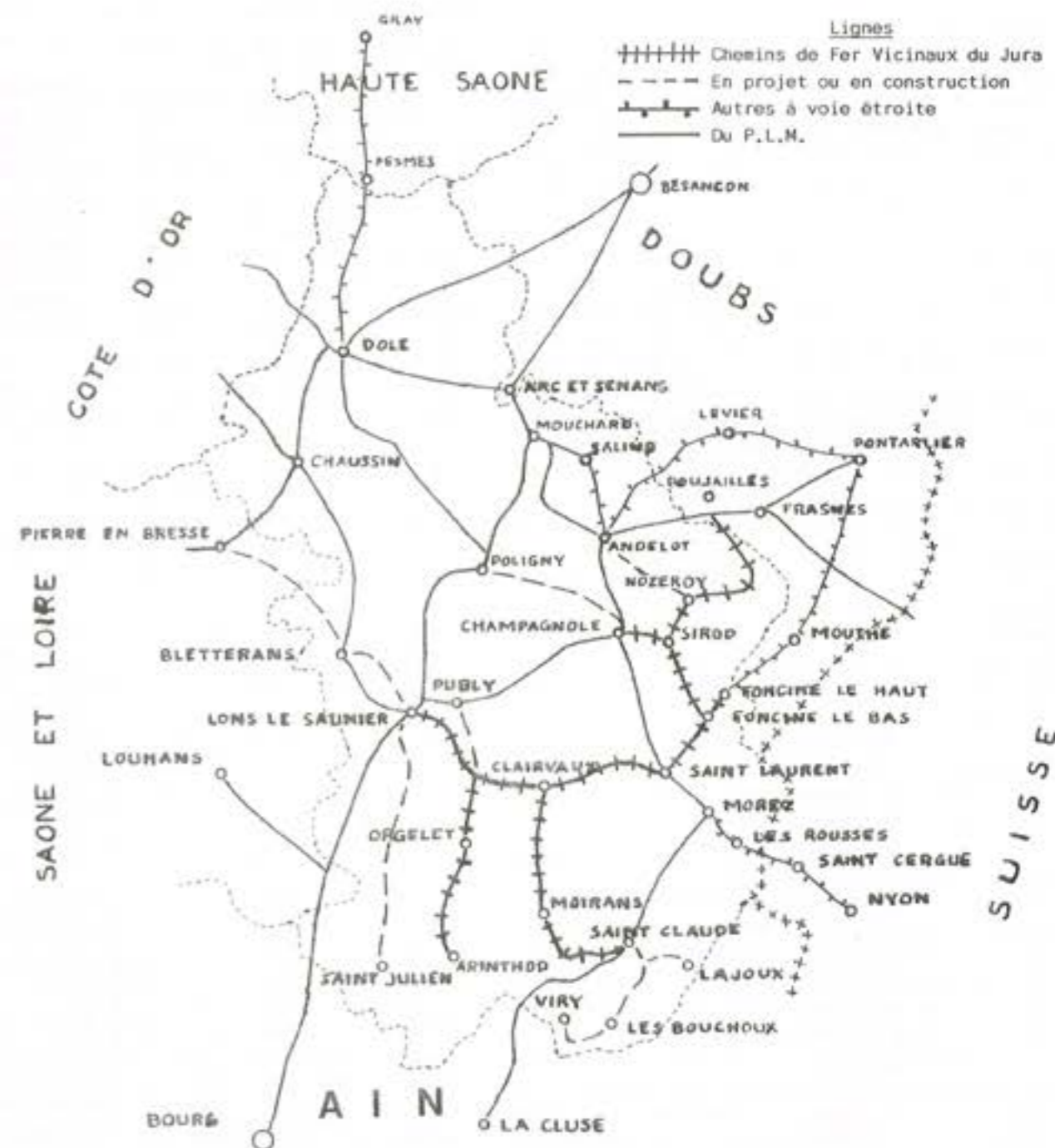
Autres lignes

Pendant tout ce temps, d'autres tracés sont étudiés dans le département. ★ En avril 1898, le prolongement d'Orgelet jusqu'à Arinthod est entrepris et les premiers trains circulent sur ce tronçon à partir du 30 juin 1901.

★ Au nord du département, la ligne des Che-

14

15



mins de fer vicinaux de Haute-Saône, entre Dole et Peseux, est mise en exploitation le 5 septembre 1901.

★ Une autre ligne entre Clairvaux et Foncine-le-Haut par Saint-Laurent, commencée en 1904, n'est terminée qu'en 1907 à cause d'un tracé très tourmenté. Là encore, bien que le train inaugural circule le 5 août, il faut attendre le 1er octobre pour que le raccordement de la voie à Clairvaux, avec celle de Lons-le-Saunier/Saint-Claude, soit définitif.

A cette époque, les élus des cantons non desservis revenant à la charge, après d'après discussions, on envisage la création d'un second réseau. Après un choix difficile, il est décidé :

★ D'un raccordement entre Foncine-le-Haut et Mouthe;

★ D'un réseau dit de Champagnole, comportant à titre définitif les lignes Champagnole/Foncine-le-Bas et Sirod/Frasne, et, à titre éventuel, Champagnole/Poligny;

★ La ligne Salins/Andelot est concédée à la Compagnie Andelot-Levier le 24 juillet 1912 et sera ouverte le 1er janvier 1928.

★ Le raccordement Foncine-le-Haut/Mouthe, concédé par la suite à la Compagnie du Pontarlier/Mouthe, sera ouvert le 14 août 1927.

St-Claude/Viry et St-Claude/Lajoux

Après la réunion du Conseil Général du 18 avril 1901, la Préfecture demande aux Conseils Municipaux l'étude d'une

ligne de tramways électriques Saint-Claude/Viry desservant le canton des Bouchoux. Une étude est aussi faite pour une ligne St-Claude/Lajoux avec un embranchement partant de Montépile pour Les Bouchoux; le 25 août 1905, le Conseil Général établit la participation des communes intéressées.

Le tracé projeté part de la cour de la gare P.L.M. à St-Claude, descend l'Avenue de la Gare côté rivièrre, emprunte le viaduc rélargi en mettant les trottoirs de celui-ci en encorbellement; la voie suit alors l'Avenue de Belfort, la Rue du Pré, la Rue du Marché et l'Avenue Gambetta. Une halte de voyageurs est prévue Place du Pré et une autre, ouverte aux marchandises, Avenue Gambetta, dans le jardin de l'ancien presbytère.

A noter qu'en 1897, MM. RAOUL, PELISSIER et LUGRIN, domiciliés à Thoiry dans l'Ain, avaient contactés M. VUILLOT, maire de St-Claude, pour un projet de création d'un chemin de fer électrique entre St-Claude et Gex. En 1899, l'étude semble terminée, mais pourquoi le projet ne se concrétise-t-il pas ?...

Travaux ailleurs

Bien vite, le terminus de Frasne de la ligne de Champagnole, point de contact avec la ligne PLM., est déplacé à Boujailles sur la pression du conseiller de ce canton. A signaler que la gare de Frasne ne prend l'importance qu'on lui connaît qu'en 1915, lors de l'ouverture de la ligne PLM. Frasnne/Vallorbe évitant le détour par Pontarlier. Les travaux de ces lignes de Champagnole sont adjugés en 1913 et 1914 et débutent aussitôt.

A la même date, les habitants de l'ouest du département réclament une desserte et les travaux sont entrepris sur deux lignes: Lons-le-Saunier à Pierre-en-Bresse et Lons-le-Saunier à Saint-Julien-sur-Suran.

La Guerre

Tous ces travaux sont déjà bien avancés en août 1914, à la déclaration de la guerre mais sont aussitôt interrompus. Par contre, une augmentation du trafic sur les lignes déjà en exploitation se fait aussitôt sentir car certaines industries de la région travaillent beaucoup pour la défense nationale, en particulier pour la fourniture du bois. De ce fait, le réseau du Jura doit mieux s'équiper en matériel et il reçoit du renfort des réseaux voisins, en particulier de celui de Haute-Saône. Mais les difficultés de ravitaillement en charbon influencent le Conseil

Général qui commence à envisager dès 1919 l'électrification du réseau existant et ceux en construction.

Choix d'une nouvelle énergie

En 1919, après la guerre, les travaux étaient donc suspendus sur la totalité des tronçons et, le 13 mars 1920, le principe de l'électrification étant retenu, un concours pour la construction d'automotrices à essence, transformables pour la marche à l'électricité, est lancé. Devant l'absence de réponse valable, on se tourne vers l'automotrice légère à essence et l'on acquiert une automotrice Berliet que l'on met en exploitation pour essais, en 1922, sur la ligne Clairvaux/Foncine-le-Haut.

L'électrification du réseau de Champagnole est décidée le 25 avril 1923 et, en janvier 1924, on étudie le projet d'électrification de l'ensemble des réseaux en exploitation. Mais, devant le montant des frais, le 28 mai 1924, on se limite au seul réseau de Champagnole, abandonnant les réseaux du Bas-Jura, afin de pouvoir disposer des capitaux nécessaires. Si les travaux de pose de la voie avaient repris depuis 1921, on met encore deux ans à se décider sur le mode d'alimentation et le type du courant. La pose des voies terminée, la mise en service se fait par tronçons entre le 14 juillet 1924 et le 1er juillet 1925, l'exploitation se faisant avec 4 locomotives à vapeur. L'exploitation électrique ne débute que le 18 mars 1928.

Crise. Concurrence. Suppressions

Mais dès 1928, avec la crise économique, on envisage le remplacement de certains trains par des automotrices, les essais faits en 1922 entre Clairvaux et Foncine-le-Haut s'étant avérés encourageants. Le Département fait l'acquisition de 4 automotrices qui s'avèrent rapidement de trop faible puissance et provoquent de grosses perturbations sur le réseau. Après de longues discussions, elles seront retirées du service en 1930 et reprises par le constructeur en 1938 seulement.

La concurrence automobile, dès 1929, amène un déficit d'exploitation. Et, malgré un certain nombre de mesures prises, il faut se résigner fin 1936 à fermer les lignes Clairvaux/Foncine-le-Haut et Orgelet/Arinthod. Mais devant les réclamations des habitants, on les rouvre en février 1937. Finalement, le 1er janvier 1939, il faut se résigner à fermer définitivement les deux lignes précitées.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER VICINAUX

**RESEAU DU JURA
LIGNES DE LONS-LE-SAUNIER**

MARCHE DES TRAINS

à partir du 1^{er} Juin 1908

Lons-le-Saunier à Clairvaux et à Saint-Claude

DEPART	ARRIVÉE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
LONS-LE-SAUNIER P.-L.-M.	3.00	6.15	10.20	3.30	Saint-Claude-Terminus	3.15	9.00	12.20	3.15												
LONS-LE-SAUNIER P.-L.-M.	3.10	6.25	11.15	3.40	SAINT-CLAUDE (DEPART)	3.20	9.05	12.25	3.20												
Perreyey	3.16	6.32	11.20	3.46	Saint-Claude-Orgelet	3.26	9.11	12.31	3.26												
Condigny	3.21	6.37	11.25	3.51	Orgelet	3.31	9.16	12.36	3.31												
Bevilley	3.27	6.43	11.31	3.57	LAVANS P.-L.-M.	3.37	9.22	12.42	3.37												
Saint-Xant	3.32	6.48	11.36	4.02	Laroc-Village	3.42	9.27	12.47	3.42												
ARINTHOD	3.37	6.53	11.41	4.07	St-Léon	3.47	9.32	12.52	3.47												
Nogent	3.42	6.58	11.46	4.12	Prés	3.52	9.37	12.57	3.52												
Tharraz	3.47	7.03	11.51	4.17	Prés-Fillard	3.57	9.42	13.02	3.57												
Post-de-Polite	3.52	7.08	11.56	4.22	Villard-d'Herz	4.02	9.47	13.07	4.02												
Perreyey	3.57	7.13	12.01	4.27	Multraz	4.07	9.52	13.12	4.07												
Boisnoy	4.02	7.18	12.06	4.32	Quarçalla	4.12	9.57	13.17	4.12												
Boisnoy	4.07	7.23	12.11	4.37	Moutvia	4.17	10.02	13.22	4.17												
CLAIRVAUX	4.12	7.28	12.16	4.42	Saint-Claude	4.22	10.07	13.27	4.22												
Sources	4.17	7.33	12.21	4.47	CLAIRVAUX	4.27	10.12	13.32	4.27												
Moutvia	4.22	7.38	12.26	4.52	Sources	4.32	10.17	13.37	4.32												
Charçalla	4.27	7.43	12.31	4.57	Boisnoy	4.37	10.22	13.42	4.37												
Multraz	4.32	7.48	12.36	5.02	Charçalla	4.42	10.27	13.47	4.42												
Villard-d'Herz	4.37	7.53	12.41	5.07	Moutvia	4.47	10.32	13.52	4.47												
Prés-Fillard	4.42	7.58	12.46	5.12	CLAIRVAUX	4.52	10.37	13.57	4.52												
Prés	4.47	8.03	12.51	5.17	Sources	4.57	10.42	14.02	4.57												
St-Léon	4.52	8.08	12.56	5.22	Boisnoy	5.02	10.47	14.07	5.02												
Lavans-Village	4.57	8.13	13.01	5.27	Charçalla	5.07	10.52	14.12	5.07												
LAVANS P.-L.-M.	5.02	8.18	13.06	5.32	Multraz	5.12	10.57	14.17	5.12												
St-Claude-Orgelet	5.07	8.23	13.11	5.37	Quarçalla	5.17	11.02	14.22	5.17												
St-Claude-Andoir	5.12	8.28	13.16	5.42	Moutvia	5.22	11.07	14.27	5.22												
SAINT-CLAUDE (DEPART)	5.17	8.33	13.21	5.47	CLAIRVAUX	5.27	11.12	14.32	5.27												
Saint-Claude-Terminus	5.22	8.38	13.26	5.52	Sources	5.32	11.17	14.37	5.32												

LIGNE DE CLAIRVAUX A FONCINE-LE-HAUT

DEPART	ARRIVÉE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
CLAIRVAUX	8.25	12.30	8.30	FONCINE-LE-HAUT	8.30	12.35	8.35	Foncine-le-Haut	8.35	12.40	8.40	12.45	8.45	12.50	8.50	12.55	8.55	13.00	8.55	13.05	8.55	13.10
Copont	8.31	12.36	8.41	Foncine-le-Haut	8.41	12.41	8.46	12.46	8.46	12.51	8.51	12.56	8.56	13.01	8.56	13.06	8.56	13.11	8.56	13.16	8.56	13.21
Grilly	8.37	12.42	8.47	Le Maréchal	8.47	12.47	8.52	Le Maréchal	8.52	12.52	8.57	12.57	9.02	13.02	9.02	13.07	9.02	13.12	9.02	13.17	9.02	13.22
St-Maurice	8.43	12.48	8.53	Les Bains-Bonnes-Traites	8.53	12.53	8.58	Les Bains-Bonnes-Traites	8.58	12.58	9.03	13.03	9.08	13.08	9.08	13.13	9.08	13.18	9.08	13.23	9.08	13.28
Le Terzin	8.49	12.54	9.04	Les Martines	9.04	13.04	9.09	Les Martines	9.09	13.09	9.14	13.14	9.19	13.19	9.19	13.24	9.19	13.29	9.19	13.34	9.19	13.39
Boisnoy	8.55	13.00	9.10	La Source	9.10	13.10	9.15	La Source	9.15	13.15	9.20	13.20	9.25	13.25	9.25	13.30	9.25	13.35	9.25	13.40	9.25	13.45
Le Terzin-Boisnoy	9.01	13.06	9.16	Saint-Léon-Village	9.16	13.16	9.21	Saint-Léon-Village	9.21	13.21	9.26	13.26	9.31	13.31	9.31	13.36	9.31	13.41	9.31	13.46	9.31	13.51
Illay	9.07	13.12	9.22	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.22	13.22	9.27	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.27	13.27	9.32	13.32	9.37	13.37	9.37	13.42	9.37	13.47	9.37	13.52	9.37	13.57
La Chaux-de-Bouffief	9.13	13.18	9.28	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.28	13.28	9.33	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.33	13.33	9.38	13.38	9.43	13.43	9.43	13.48	9.43	13.53	9.43	13.58	9.43	14.03
Le Pont-de-Bouffief	9.19	13.24	9.34	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.34	13.34	9.39	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.39	13.39	9.44	13.44	9.49	13.49	9.49	13.54	9.49	14.04	9.49	14.09	9.49	14.14
St-Pierre	9.25	13.30	9.40	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.40	13.40	9.45	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.45	13.45	9.50	13.50	9.55	13.55	9.55	14.00	9.55	14.05	9.55	14.10	9.55	14.15
SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.31	13.36	9.46	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.46	13.46	9.51	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.51	13.51	9.56	14.01	10.01	14.06	10.01	14.11	10.01	14.16	10.01	14.21	10.01	14.26
Saint-Léon-Village	9.37	13.42	9.52	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.52	13.52	9.57	SAINT-CLAUDE (DEPART)	9.57	14.02	10.07	14.12	10.12	14.17	10.12	14.22	10.12	14.27	10.12	14.32	10.12	14.37
Les Bains-Bonnes-Traites	9.43	13.48	10.03	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.03	14.08	10.08	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.08	14.13	10.18	14.18	10.23	14.23	10.23	14.28	10.23	14.33	10.23	14.38	10.23	14.43
Le Terzin	9.49	13.54	10.09	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.09	14.14	10.14	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.14	14.19	10.19	14.24	10.24	14.29	10.24	14.34	10.24	14.39	10.24	14.44	10.24	14.49
Le Maréchal	9.55	14.00	10.15	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.15	14.20	10.20	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.20	14.25	10.25	14.30	10.25	14.35	10.25	14.40	10.25	14.45	10.25	14.50	10.25	14.55
La Source	10.01	14.06	10.21	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.21	14.26	10.31	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.31	14.31	10.36	14.36	10.36	14.41	10.36	14.46	10.36	14.51	10.36	14.56	10.36	15.01
SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.07	14.12	10.27	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.27	14.32	10.37	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.37	14.37	10.42	14.42	10.42	14.47	10.42	14.52	10.42	14.57	10.42	15.02	10.42	15.07
Foncine-le-Haut	10.13	14.18	10.33	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.33	14.38	10.43	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.43	14.43	10.48	14.48	10.48	14.53	10.48	15.03	10.48	15.08	10.48	15.13	10.48	15.18
SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.19	14.24	10.39	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.39	14.44	10.49	SAINT-CLAUDE (DEPART)	10.49	14.49	10.											



Train en Gare de Saint-Claude "Terminus"

Renouveau

Au début de la seconde guerre mondiale, les lignes encore en exploitation connaissent à nouveau l'affluence. Les trains surchargés assurent la totalité du ravitaillement de la région et la Compagnie doit faire des miracles pour maintenir un tel trafic avec du matériel vieux d'un demi siècle et pratiquement sans entretien, sans parler du manque de combustible.

Fin d'une époque

À la fin de la guerre, dès 1946, la concurrence routière se faisant à nouveau sentir, il faut se résigner à la suppression du réseau. On ferme progressivement :

Saint-Claude/Clairvaux, le 1er mars 1948
Bifurcation/Orgelet, le 9 mai 1948
Lons-le-Saunier/Clairvaux, le 1^{er} août 1948.
Seul, le réseau électrifié de Champagnole subsiste. Mais, le 30 décembre 1948, la création de la Régie Départementale des Transports rachète les chemins de fer vicinaux et transfère les dessertes sur routes. Et les réseaux de Sirod/Boujailles et Champagnole/Foncine-le-Haut ferment à leur tour, respectivement les 1er mai 1949 et 1er avril 1950.

LES VOIES ET GARES

D'un écartement d'un mètre, le réseau

de Lons-le-Saunier, long de 141,200 km, était situé le plus souvent en accotement des routes.

Celui de Champagnole, long de 52,120 km, était en plate-forme indépendante.

Tous deux avaient des profils très durs, allant jusqu'à 4,2 % de pente & nécessitaient d'importants et nombreux ouvrages d'art (tunnels, viaducs...).

Les gares comportaient à l'origine un bâti-

ment/voyageurs et une halle à marchandises. Par la suite, le bâtiment/voyageurs fut élevé d'un étage avec escalier extérieur.

LE MATERIEL

Les locomotives à vapeur étaient du type tramways, c'est-à-dire complètement carrossées en partie inférieure, dotées de deux postes de conduite et abritées par une toiture sur colonnettes. Les automotrices électriques du réseau de Champagnole, montées sur boggies, comportaient des compartiments des deux classes, une partie fourgon, une partie pour la Poste et deux postes de conduite.

Les automotrices à essence, destinées à accélérer le trafic/voyageurs sur le réseau de Champagnole, n'étaient en fait que des prototypes. Leur poids important ne leur

19 permettait pas de pratiquer de grandes vitesses sur les lignes tourmentées du réseau. Le refroidissement défectueux amena une série d'avaries aux moteurs. Un tracteur Berliet destiné au secours des automotrices électriques fut principalement employé aux travaux des lignes aériennes. Il assura le service/marchandises entre Foncine-le-Bas et Foncine-le-Haut à partir de 1946.

Les voitures/voyageurs de la ligne Lons-le-Saunier/St-Claude étaient à deux essieux, avec plates-formes aux extrémités. Sur les autres lignes, des voitures à boggies apportèrent une réelle amélioration.

En conclusion, il eut été préférable d'é-



CHRISTIN

CE

MECONNU

par l'abbé

André Vuillermoz

Taille de cinq pieds, sourcils noirs, nez aquilin, yeux gris, cheveux presque blancs, maigre, portant perruque, d'une complexion faible". Tel est le signalement donné, le 14 janvier 1793, du citoyen Charles, Gabriel, Frédéric CHRISTIN... Mais comment pourrions-nous, sur la patine verdâtre d'un buste, vérifier le bien-fondé dudit signalement? Tout au plus y peut-on retrouver la courbure approximativement aquilino de l'appendice nasal et les frisures élégantes de la perruque... Une certaine fixité du regard et le pincement des lèvres peuvent nous suggérer que le caractère dudit personnage était de bonne trempe, nonobstant sa faible complexion... Lorsque j'ai franchi le seuil du Centre Jules Mermet, lors de ma conférence aux "Amis", j'ai eu le sentiment que le buste en question, en dépit de son immobilité à l'entrée du bâtiment,

lectrifier le réseau de Lons-le-Saunier, qui était d'un rapport plus important que celui de Champagnole, mais la dépense fit reculer les responsables & les essais malheureux des automotrices à essence ne les incitèrent guère à persévérer.

Les rivalités locales entre les différents élus ne favorisèrent certainement pas une politique de modernisation et la dernière guerre précipita la dégradation du matériel.

Sources

A.D. du Jura | Service de l'Équipement du Jura | Archives de St-Claude | Article de Jean Claude RIFFAUD (Revue des Amis du rail secondaire et touristique).



m'avait adressé un petit clin d'oeil. Pen- sez donc! Le pourfendeur des moines & des chanoines de Condat va se trouver, momentanément du moins, projeté sous les feux de l'actualité par le bon plaisir d'un fils spirituel de cette abbaye dont l'existence troublait son sommeil. Car il faut bien reconnaître que jusqu'à ce jour on ne s'est guère employé, même parmi les siens, à perpétuer le souvenir de celui que Voltaire appelait familièrement "Mon cher Cicéron du Mont-Jura!"

Il existe deux autres documents concernant le dénommé Christin. En premier lieu l'acte de son baptême célébré le jour même de sa naissance, le 9 mai 1741. Ce baptême lui fut administré par messire Jacques GAUCHES, vicaire en l'église Saint Romain, originaire de Septmoncel. Cet acte de baptême nous apprend qu'il était le fils illégitime d'Anne Claudine MICHALET, fils de feu sieur Jacques Philibert Michalet et de Marie Gabrielle GRANIER, anciens bourgeois de cette ville, qu'elle a déclaré être des oeuvres de sieur Charles Antoine CHRISTIN avocat en Parlement, ce Charles Antoine étant lui-même fils de Jean François également avocat... Précisons que cet acte, rédigé en bonne et due forme, porte dans la marge cette seconde mention: légitimé le quinzième juin de ladite année par leur mariage subséquent.

Et ceci nous amène au second document qui est celui du mariage de Charles Antoine Christin et de Anne Claudine Michalet, père et mère de Charles Gabriel... le consentement des époux ayant été reçu

par le même Jacques Cauches, qui a rédigé l'acte portant signature des intéressés et en outre celles des personnes suivantes: Jean-Antoine Chevassus, prêtre et régent au collège, Antoine Barbier notaire, Claude-Joseph Vuillerme docteur en médecine, Joseph Antoine et Louis-Marie Vuillermoz clercs en l'église Saint-Romain.

Si nous ne savons rien de ce que fut l'enfance de Christin, on imagine tout de même qu'avec du sang juriste dans les veines, le jeune Gabriel ne pouvait que s'acheminer vers des études de droit dont on présume qu'elles lui furent hautement profitables.

L'ARDENT DEFENSEUR

DES MAINMORTABLES

Si l'épineuse question de la Mainmorte et des mainmortables du Haut-Jura n'avait point surgi dans notre histoire locale, il est probable qu'on n'aurait jamais entendu parler de l'avocat Christin. C'est en effet à partir de 1768 que notre homme se mit en évidence dans la campagne ardente pour la défense de ces mainmortables dépendant de l'abbaye de Saint-Claude et à laquelle il sut intéresser son ami VOLTAIRE...

La mainmorte était une servitude qui, en vertu d'anciens droits féodaux, privait le paysan mainmortable de la faculté de tester (c'est-à-dire de disposer librement de ses biens par testament) quand il n'avait pas d'enfants... En ce qui concerne les origines de cette institution, selon Dunod de Charnage, elle découle de l'esclavage primitif féodal qui, lui, était déjà une forme passablement adoucie de l'esclavage antique. Dom Benoit, lui aussi, fait état de cette origine en invoquant l'autorité du jurisconsulte Raymond Théodore TROPLONG (1795-1869) qui, dans son "Traité des Sociétés" écrit notamment ceci: "Au berceau de la féodalité, la grande masse de la population était esclave... Ce n'était pas cependant l'esclavage de l'antiquité et son inexorable logique qui traitait l'homme comme une chose... une transformation s'était opérée: l'esclave était devenu serf et le droit, humanisé par le christianisme, lui accordait le mariage, la paternité légitime, la famille et certaines attributions du droit de propriété. Mais quand arrivait la mort, le droit lui appliquait à la lettre cette stricte maxime: mors omnia solvit. Il ne lui reconnaissait pas la faculté de transmettre sa succession dans un moment où tout

"était fini pour lui..."

Il est à peu près certain qu'à l'origine - sur la Terre de Condat - le régime de mainmorte ne visait pas à opprimer le paysan comme l'a prétendu Christin. Dunod de Charnage, qu'on ne peut guère suspecter de partialité et auquel Christin lui-même fait appel, à plusieurs reprises dans ses requêtes reconnaît que "le seigneur avait fait une grande faveur à ses mainmortables en adoucissant sensiblement les conditions de leur servitude... Les mainmortables sont censés avoir reçu leurs premiers biens de lui et les moyens d'en acquérir d'autres. Le prohibition d'aliéner et d'hypothéquer leurs fonds de mainmorte sans son consentement les conserve à leur famille et les empêche de dissiper ces biens...". De son côté, Dom Grappin, dans son "Traité de la Mainmorte" fait également remarquer: "dans le principe, loin d'être odieuse, les hommes la préféraient à la liberté, à raison des avantages et de la protection qu'ils recevaient des seigneurs..."

En dépit des avantages qu'elle pouvait conférer, la mainmorte, de l'avis des juristes qui l'ont étudiée de près, demeure malgré tout une servitude (c'est-à-dire une privation ou une limitation de liberté). Dom Benoit qui la présente sous un jour exagérément favorable en prenant soin de s'appuyer sur l'autorité des juristes tels que TROPLONG, Guy COQUILLE (jurisconsulte du XVI^es.) ou le jurassien Dom GRAPPIN reconnaît qu'elle pouvait avoir des imperfections. Et DUNOD de CHARNAGE concède lui aussi que la liberté de l'homme de mainmorte est en définitive beaucoup plus restreinte que celle de l'homme de franchise...

UNE SOURCE DE CONTESTATIONS.....

.....ET DE PROCES

Avant d'en arriver au mémorable procès de 1772, il faut signaler que jusqu'au XVIII^es. on trouve en Franche-Comté peu d'exemples d'affranchissements collectifs. Mentionnons celui des mainmortables de la Terre de Rochejean (22 janvier 1350) et la charte d'affranchissement accordée par Hugues de Chalon-Arlay aux mainmortables de la seigneurie de Chatelblanc (18 mai 1364). Quant aux affranchissements personnels, ils s'avèrent moins nombreux sur la Terre de Saint-Oyend que dans les autres seigneuries. Dom Benoit qui en voit la raison dans les querelles opposant l'abbé et le chapitre déplore cet état de choses: "... nous regrettons profondément cet



Ci-dessus: Le buste de Christin placé devant le Centre Jules Mermet

arrêt des affranchissements réels à une époque où ils auraient dû être multipliés. Ce qui en résulte alors, c'est un mécontentement grandissant. Le droit de propriété que l'abbaye conserve sur la plupart des terres apparaît comme de plus en plus arbitraire... La franchise paraît aux paysans un bien d'autant plus précieux qu'il leur est impossible d'y prétendre... La mainmorte devient alors franchement odieuse. "Elle n'apparaît plus maintenant, note encore Dom Benoit, que comme une institution fiscale qui ménage des revenus à la classe riche. C'est pourquoi elle encourt toute l'impopularité d'un instrument du fisc..."

Dès lors, sur la terre de l'abbaye, on enregistre un certain nombre de procès (celui des habitants de Fort-du-Plasne et du Lac-des-Rouges-Truites contre l'évêque (1758-1759), procès intenté par les habitants des Bouchoux et perdu par eux le 8 février 1772). C'est alors que va s'engager, à la même époque, le procès intenté contre le chapitre par les six communautés de Longchaumois - Orsières, La Mouille, Morez et Morbier, Bellefontaine, Bois-d'Amont et Les Rousses. Aucune chronique, aucun document d'archives (du moins

de ceux que nous connaissons) ne nous renseigne sur le déroulement de ce procès, pas plus que sur les activités de Christin durant cette époque. Les seuls échos qui nous soient parvenus, nous les trouvons dans la correspondance de Voltaire. Nous savons, en effet, qu'entre la fin de l'année 1765 et les derniers jours de 1777, Christin fut en relation épistolaire suivie avec le patriarche de Ferney. Nous ne possédons pas les lettres de l'avocat sanclaudien mais nous pouvons parcourir les 26 lettres adressées par Voltaire à Christin et qui figurent dans ses Oeuvres Complètes. Il n'est retenu ci-après que les extraits des lettres qui font allusion audit procès ou aux écrits de notre avocat.

Lettre du 21 décembre 1769: L'Ermitte de Ferney fait les plus tendres compliments à son cher philosophe de St-Claude... Si le solitaire se portait mieux, il pourrait faire donner les écrivains au carme; mais il est trop malade pour entrer dans ces petites discussions. La sottise et l'insolence du carme auraient été dangereuses au XIV^es. mais, dans celui-ci, on peut prendre le parti d'en rire... Mon cher philosophe rendra un grand service à la jurisprudence et à la Nation en continuant à son loisir l'ouvrage qu'il a commencé. Il est prié de mettre une grande marge à la copie...

De ces dernières lignes, on peut déduire que Christin travaillait à ce moment-là à la rédaction de sa fameuse "dissertation". La missive datée de février 1771 est particulièrement intéressante: "Mon très cher avocat de l'Humanité contre la rapine sacerdotale, voici deux lettres que je vous envoie: c'est tout ce que peut faire pour vous votre ami moribond. Je ne crois pas que votre affaire soit sitôt jugée (allusion très nette au procès des mainmortables). Et Voltaire ajoute: "Dès que vous serez près d'être jugé, je prendrai liberté d'écrire à M. le Chancelier (il s'agit de M. de Maupeou, adversaire irréductible des parlements)... Vous pouvez en assurer vos clients. Je pense fermement qu'il est de son intérêt de vous être favorable et qu'il se couvrira de gloire en brisant les fers honteux de douze mille sujets du Roi, très utiles, enchaînés par vingt chanoines, très inutiles..." Effectivement, l'affaire était engagée depuis le 11 mars 1770, date à laquelle, après délibération, les communes des Rousses et de Morez s'étaient décidées pour le procès. Comment, dans ce procès,

Christin fut-il amené à être l'avocat des communes mainmortables? Fut-il pressenti par elles ou par l'une ou l'autre d'entre elles? A-t-il lui-même proposé ses services? Nous ne savons rien de précis là-dessus, bien que Dom Benoit écrive: "Il réussit à se faire confier la défense des mainmortables et se jeta dans la carrière avec la fougue de son caractère bouillant. Il rédigea les requêtes au Roi, publia des mémoires, fit imprimer à Neuchâtel une dissertation retentissante.."

LA FAMEUSE "DISSERTATION"

DE CHRISTIN

Ce petit opuscule fut publié sans nom de lieu, d'éditeur, ni d'auteur sous le titre: "Dissertation sur l'établissement de l'Abbaye de St-Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre". Il s'agit d'un exposé -ou plus exactement d'une argumentation- relativement courte, divisée en huit chapitres et suivie de pièces justificatives: diplômes de Charlemagne, Lothaire Ier et Frédéric Barberousse...et aussi -documents intéressants- requête et procès-verbaux concernant l'invention du corps de Saint-Claude, datés du mois d'août 1754. La seconde partie de l'ouvrage porte le titre suivant: "Collection des mémoires présentés au Conseil du Roi par les habitants du Mont-Jura et du Chapitre de St-Claude, avec l'arrêt rendu par ce tribunal".

Dans cette dissertation, l'argumentation de Christin vise à établir la non-validité du droit de propriété et du droit de souveraineté dont se prévalaient les abbés de Saint-Oyend. Il faut savoir que, dans le régime féodal, la propriété emportait l'autorité et qu'en conséquence l'Abbaye de St-oyend se trouva souveraine du Haut-Jura parce qu'elle en était propriétaire. Or, ce droit de propriété, et par conséquent de souveraineté, se fonde sur trois titres:

- le droit de première occupation
- les concessions des princes
- le droit de prescription.

Christin va donc s'employer à démontrer comme nul et non avvenu le bien-fondé de ces "titres" à l'aide des arguments suivants:

• la terre de*était peuplée avant l'arrivée des moines et, en conséquence, la possession de la contrée par les chanoines de Saint-Claude est le fruit d'une "usurpation tyrannique";

• les chartes dont les moines ont appuyé leurs droits (principalement diplôme

de Charlemagne, de Lothaire & de Frédéric Ier) sont fausses.

• au XIV^es. et même au XV^es. les habitants étaient propriétaires du sol et c'est par une usurpation postérieure à cette date que les moines se sont emparés du droit de propriété. Ils ne pouvaient donc pas se prévaloir du droit de prescription.

Il ne nous est pas possible d'examiner en détail tous les points de cette triple argumentation dont un bon nombre de juristes et d'historiens, tout en reconnaissant les aspects positifs, devaient mettre en lumière la fragilité. Il est vrai que Christin pouvait difficilement échapper aux préjugés de son époque, que sa fréquentation assidue des "philosophes" et plus particulièrement de Voltaire, les limites et les insuffisances de la critique historique... ne lui permettaient pas d'appréhender les origines de la terre de Saint-Claude avec l'objectivité nécessaire. On peut, par exemple, mettre en doute l'affirmation de Christin qui récuse l'installation de St-Romain & de St-Lupicin au lieu-dit Condat, confluent de la Bienne et du Tacon, pour la situer du côté de Romainmôtier dans le pays de Vaud... En un autre endroit de sa "Dissertation", Christin rejette le fait que Charlemagne, recevant RICBERT, abbé de Saint-Oyend, en la ville de Rheims, ait pu accéder à la demande "d'un moine imbécille" pour priver un archevêque (il s'agissait de GEDEON archevêque de Besançon) des droits qu'il avait sur "le prieuré de Lauconne". Or, il est établi qu'à l'époque carolingienne était un personnage très important et que Charlemagne lui-même fit à plusieurs abbayes de son empire de riches donations. Arthur KLEINCLAUZE, l'historien de Charlemagne, écrit ceci (tome II, p. 74): "...Doté d'importantes prérogatives, l'abbé d'un grand monastère est pratiquement l'égal de l'évêque, surtout lorsque son monastère bénéficie de l'immunité. Plusieurs grands personnages de l'entourage de Charlemagne sont des abbés: Alcuin, Irminon, Angilbert..." De son côté, M. Jacques le Goff, dans son remarquable ouvrage "La Civilisation de l'Occident Médiéval" met en lumière la prééminence des monastères du V^e au IX^es. et l'immense succès du monachisme bénédictin dont l'abbaye de Condat devait adopter la règle. Je pourrais, pendant des heures, me livrer à ce jeu de l'argumentation et de la réfutation, dans un sens comme dans l'autre, c'est-à-dire en partant de Dom Benoit pour réfuter

23 Christin ou en partant de Christin pour réfuter Dom Benoit... Si l'on s'avise de parcourir les "Trois requêtes adressées au Roi en son Conseil" d'une part et le "Mémoire pour le Chapitre noble de Saint-Claude" d'autre part, on se trouve en présence de deux thèses aussi catégoriquement affirmatives l'une que l'autre: Pour, ou Contre, la Mainmorte... Mais on doit considérer comme tout à fait louable et juste la démarche entreprise par l'avocat Christin pour en obtenir l'abrogation.

DISSERTATION

SUR

L'ÉTABLISSEMENT

DE L'ABBAYE

DE S. CLAUDE,

SES CHRONIQUES, SES LEGENDES, SES CHARTES, SES USURPATIONS, ET SUR LES DROITS DES HABITANS DE CETTE TERRE.

Quod genus hoc hominum? Quare hunc tam
barbara morem
Permittit Patria? Eucid. L. I.



M. DCC. LXXII.

Page de titre de l'opuscule de Christin publié à Neuchâtel en 1772

L'ÉCHEC D'UNE JUSTE ENTREPRISE

Le combat de Christin en faveur des mainmortables du Haut-Jura devait trouver dans le "solitaire" de Ferney un fervent supporter qui ne cessera point, jusqu'à sa mort, de l'encourager et de le soutenir. "Courage mon cher philosophe, vous attendrez un peu longtemps, mais vous gagnerez la bataille... Ne manquez pas, je vous prie, de mettre une feuille de laurier dans votre lettre, quand vous m'apprendrez le gain du procès des esclaves.. (lettre du 19 d'août 1771)!"

Dans sa lettre du 20 mai 1773, Voltaire nous révèle le mariage de Christin: "Vous êtes, mon cher ami, meilleur citoyen que les anciens romains. Ils étaient dispensés de la guerre par le service de la République, et vous, à peine êtes-vous marié, que vous faites la campagne la plus vive en faveur du genre humain contre les bêtes puantes appelées moines... Soyez le plus heureux des maris et des avocats."

Mais le jour où le Parlement doit rendre son arrêt approche et Voltaire y fait allusion dans sa correspondance du 12 d'août 1775: "J'attends la grande journée du 19. Combattez, mon cher ami. Je lève les mains au ciel!..."

On sait ce qu'il advint précisément ce 19 -ou plus exactement le 18 août-. Par sentence, la Cour débouta les communautés mainmortables de leurs prétentions et reconnut au Chapitre de St-Claude son droit séculaire de propriété. Christin en avisa le patriarche de Ferney par une lettre du 28 septembre à laquelle Voltaire répondit trois jours plus tard: "J'admire votre courage et celui de vos clients."

Le même Voltaire suggère à son ami de se tourner vers les ministres de Louis XVI (qui venait d'accéder au trône), MM. de Malesherbes et Turgot et, après le renvoi de ce dernier, dont il informe Christin par une lettre du 30 mai 1777, il fait état d'une ultime démarche dans cette missive du 23 décembre 1777 qui devait être la dernière: "...Le vieux malade a écrit à M. de Chatellux..." et il la conclut en ces termes: "J'embrasse bien tendrement, mon très cher ami, le maire de Saint-Claude qui mériterait d'être le maire de Londres."

Christin venait en effet d'accepter la charge de premier magistrat de sa cité. Le 30 mai de l'année suivante, Voltaire mourait.

Un an après, le Ministre NECKER rendit une ordonnance portant suppression de la mainmorte... Mais Christin n'eut pas le loisir de pavoiser, car le Chapitre de St-Claude, conservant ses prérogatives, garda aussi ses mainmortables. Pourtant, s'il avait perdu la première bataille, le Maire de St-Claude entendait bien poursuivre le combat. En 1789, dans un petit opuscule intitulé "Protestation d'un Serf du Mont-Jura contre l'Assemblée des Notables", il dénonçait avec une vigoureuse éloquence, où le lyrisme affleure, les prétentions et les méfaits de la mainmorte... "qui avilit l'homme et affecte tous ses biens, la

"mainmorte qui arrache aux épouses les dons de leur mari, aux enfants l'héritage de leur père, aux parents les biens de leurs familles, aux créanciers les ressources des débiteurs. La mainmorte étend sa verge de fer sur les absents et sur les présents...".
Christin ne fut pas le seul à déplorer cette situation et ces abus, puisque, comme le note Dom Benoit: "Le seigneur lui-même tenait à rougir de l'existence de la mainmorte sur ses terres..", le seigneur, à savoir, Mgr Jean-Baptiste de Chabot, évêque du lieu, allié inattendu de l'avocat en cette cause: "...Les terres de mon évêché, encore indivises, sont affligées de ce fléau. J'ai souvent regretté de ne pouvoir le détruire mais j'unis mes supplications à celles que mes vasseaux adressent à Sa Majesté pour qu'il plaise affranchir gratuitement leurs personnes et leurs biens".

DE DEBOIRE EN DEBOIRE JUSQU'A LA FIN TRAGIQUE

A défaut de lui obtenir ce qu'il avait escompté, l'action persévérante & courageuse de Christin pour la défense des mainmortables lui valut l'estime et les égards de ses concitoyens.

Porté par les électeurs, en 1777, à la Mairie de St-Claude, il en fut évincé par un arrêt du Conseil du Roi, daté d'août 1778, puis rétabli dans ses fonctions et désigné comme échevin à la suite d'un arrêt du Parlement de Besançon rendu en 1782. Membre du Conseil Municipal de 1788 (M. Evrard étant maire) il fut, en 1789, choisi comme député du Tiers-Etat, par le bailliage d'Aval. Au moment où une brillante carrière semblait s'ouvrir devant lui, logique récompense de son civisme républicain, Christin tout au contraire allait goûter les fruits amers de quelques déboires immérités.

Député de la Constituante, Christin ne figurera pas dans les assemblées qui succédèrent à celle-ci, notamment à la Convention dont il fut écarté, semble-t-il, en raison de ses idées modérées...

Après l'arrestation de son ami intime (qui lui avait fourni des documents pour sa "Dissertation"), François Michel GUIRAND, expédié à Paris, jugé, condamné à mort et guillotiné le 13 juillet 1793, il dut se sentir lui-même menacé puisqu'il sollicita de la Municipalité un certificat de résidence & de civisme auquel nous avons fait allusion en commençant cet exposé: "Taille de cinq pieds, sourcils noirs, etc..."

Dans le courant d'octobre 1793 furent dépêchés à Saint-Claude deux commissaires agissant au nom de la Convention: Alexandre LEMARE, prêtre apostat et François-Joseph GENISSET, professeur d'humanités au Collège Royal de Dole. Dans un rapport du citoyen Lemare à la Commission Administrative du Jura, nous relevons une violente diatribe contre Christin: "...l'ex-constituant Christin, ce lâche réviseur, ce chef insolent du parti muscadin ose paraître à la tribune pour emmieller le le peuple..."

Si l'on en juge d'après un autre témoignage, à savoir le récit des opérations punitives de Lemare et Genisset dans le registre des délibérations municipales de St-Claude, il semble bien que Christin fut mis en état d'arrestation à l'issue du réquisitoire du Commissaire Lemare, dans l'église de St-Pierre (l'actuelle cathédrale) où les citoyens se trouvaient réunis pour la désignation du Comité de Surveillance. C'était le 15 vendémiaire an II de la République (6 oct. 1793). On ne sait pas combien de temps Christin demeura en prison, mais il aurait fort bien pu, comme son ami Guirand, connaître le désagrément de laisser sa tête sur l'échafaud.

En novembre 1795 -an IV- l'on dut procéder à St-Claude à l'élection d'un titulaire au poste d'agent national à l'assemblée cantonale -nouvelle organisation administrative de la France- disons, en termes d'aujourd'hui, de maire à la tête du conseil municipal. L'état de désagrégation des affaires publiques était tel que personne ne se présenta pour solliciter ce poste. Après 13 scrutins, étalés sur 5 jours, et 6 récusations successives, Christin finit par accepter la charge, l'élection lui ayant donné 16 voix sur 23 votants. Nous avons la chance de posséder aux archives municipales la courte déclaration que fit notre avocat en cette circonstance: "Je vois, avec douleur, que personne ne veut accepter la place d'agent municipal de cette commune. Croyant avoir payé ma dette civique par trente années employées à défendre vos droits, vos propriétés, vos libertés... persécuté avant et après la Révolution pour avoir constamment servi les principes de la justice et combattu les anarchistes, les intrigants, les bêtes féroces... jeté dans les cachots pour m'être élevé contre le crime et la tyrannie la plus exécrable... accablé d'infirmités... chargé de trois enfants dont l'aîné est aux frontières... perdant à la Révolution la moi-



Portrait exécuté à Paris en 1789 alors que Christin était Député à l'Assemblée Nationale (Archives de Saint-Claude)

tié de mon revenu et ne me plaignant pas... enfin... touchant à la vieillesse, je pensais pouvoir me retirer des affaires & passer le reste de mes jours dans la retraite.

"Mais nos dangers ranimant mon courage & ravivant mes forces épuisées, malgré les dégoûts, les inquiétudes, les travaux, les responsabilités attachées à cette place à laquelle vous m'appelez de nouveau... me dévouant au service de mes concitoyens... je consens de remplir cette place autant de temps que mes forces le permettent." Et, ledit sieur a signé :

Christin

C'est donc un homme très diminué physiquement, mais ayant retrouvé un surcroît

de courage qui conduisit alors les affaires publiques de la cité même aux jours où l'aggravation de ses infirmités le contraignit à garder la chambre. En mars 1797, Jean-Baptiste Gabriel NICOD lui succéda.

Il convient, par respect pour la mémoire de cet homme, de souligner qu'il ne participa, dans cette ville de Saint-Claude, à aucune des actions répressives qui marquèrent cette période troublée, ni pour le sac de la cathédrale, ni pour la destruction du corps de Saint-Claude. Christin, en effet, qui n'a jamais paru mettre en doute la conservation miraculeuse de ce corps, écrit dans sa "Dissertation": "...Nous déclarons aux ennemis de la vérité que nous respectons, comme nous le devons, Saint-Romain, Saint-Lupicin, Saint-Oyend et Saint-Claude. Nous n'attaquons ni leur sainteté ni leurs vrais miracles..."

Aussi, serait-il inconvenant -et, disons-le, tout simplement contraire à la vérité- de suivre l'opinion de Dom Benoit qui considèrerait la mort tragique de l'avocat Christin comme une "juste punition pour ses attentats contre la justice".

C'est en effet une mort tragique que devait connaître le défenseur des mainmortables dans le gigantesque incendie du 1er messidor an VII (19 juin 1799) dont la ville de St-Claude fut complètement ravagée. Ferroul-Montgaillard, auteur d'une "Histoire de l'Abbaye de St-Claude" qui, pas une fois ne mentionne le nom de Christin au sujet du procès de cette mainmorte dont il fait une apologie sans retenue, signale cependant cette disparition. Le courageux défenseur du petit peuple n'avait certes pas imaginé le moins du monde l'horreur de cette fin tragique. Sans doute aussi n'aurait-il pu deviner que son buste, placé sur le socle de la statue en pied de son ami Voltaire, devant la promenade du Truchet, serait un jour, à la suite d'un curieux défaut de réquisition, épargné par la tourmente nazie... et non plus deviner que ledit buste viendrait plus tard monter la garde au seuil de l'édifice dédié à la mémoire d'un de ses successeurs à la Mairie de Saint-Claude, Jules NERMET, que je tiens à citer l'ayant moi-même connu & estimé, Maire de notre siècle qui rencontra, comme Christin autrefois, faveurs et revers de fortune pour le service de ses concitoyens.

Abbé André Vuillermoz

Extrait des conférences faites aux "Amis" en janvier 1985 & mars 1986

Cantonniers d'Autrefois

26

I

Jadis, sur la route fleurie
de la Barbaine au Cair-du-Beu,
jarrotaient nos deux cantonneux,
pelles en l'air, la journée finie.

II

Ils savaient les coins morilleux,
n'oubliant pas, dans leurs cueillettes,
les mousserons et les jaunettes
qui sortent au vent feuilabeu.

III

S'en allaient, suivant la saison
chercher les plantes tisanières:
le mélilot, la pulmonaire,
la benoîte ou le sénéçon;
et, sans livre de botanique
trouvaient mélisse et bouillon blanc,
maintes racines à onguents,
dix espèces de véronique.

IV

Chapuzant les fines baguettes
de malleserve et de nusir,
les accouchaient dans leurs musettes
pour les crébilles à venir.

V

Bien avant le satellite,
bien avant les gillopétré,
savaient dire le temps qu'il ferait
...en effeuillant la marguerite.

VI

Ne viendront plus dans ma cuisine
chauffer leur soupe au temps frisquet,
boire la tasse de serpolet,
m'offrir la branche d'aubépine!
Ont disparu, mes cantonneux,
mais je vous donne ma parole
qu'ils s'en sont allés faire ratole
au paradis des musardeux!

Georgette GAUTHIER, de Valfin
Dédié aux cantonniers Armand
Douvre et Robert Chapuis

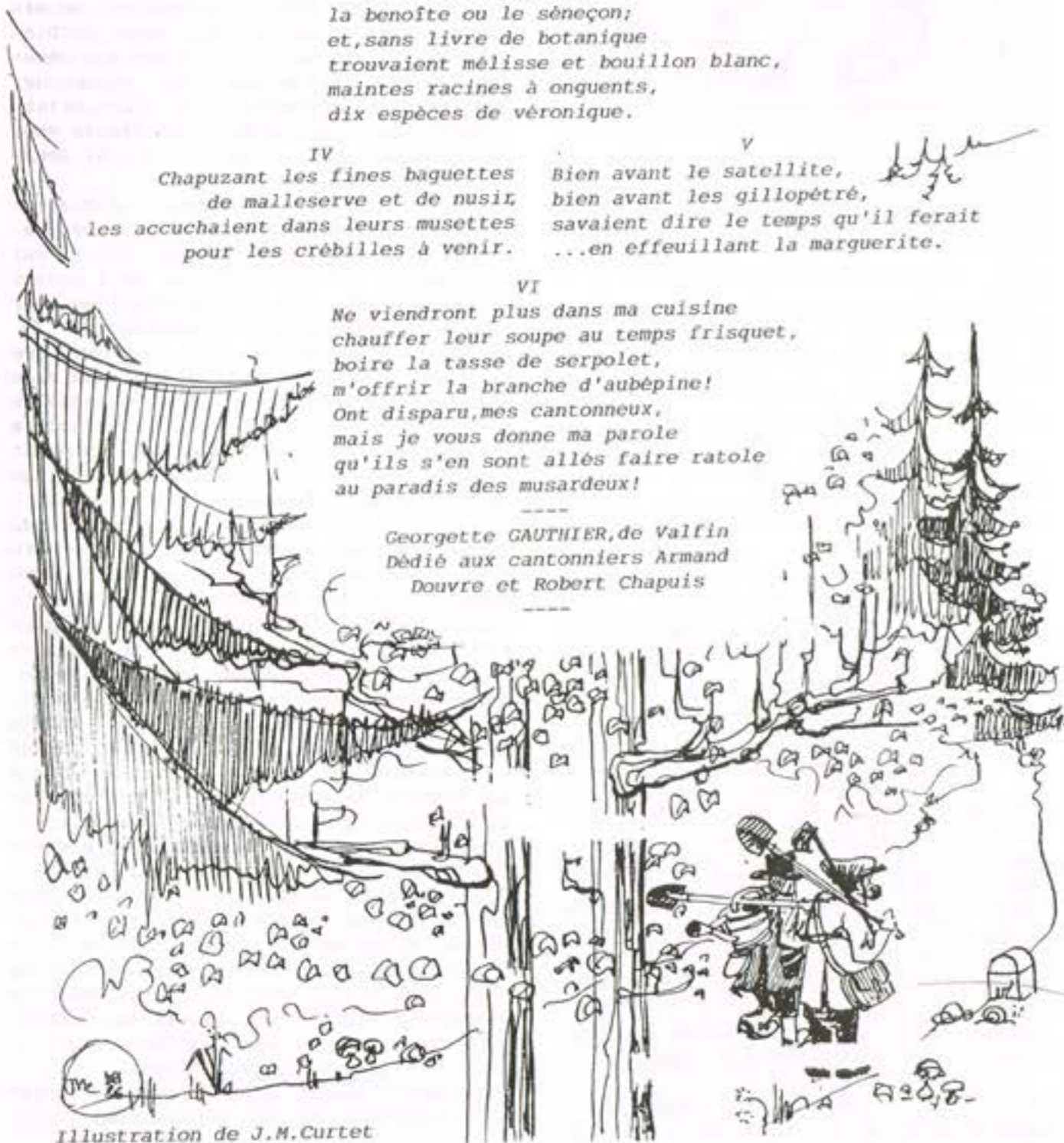


Illustration de J.M. Curtet

27

Chants de Bienne...

Aux nappes de verdure

Étalées sur les pentes
Des versants en falaises
De surplombs escarpés
Le sillon de la Bienne
Taillandant le Jura
Sous la feillée de mai
Jette un rai de lumière
Aux reflets argentés
Du torrent écumeux.

La Rixouse sur le roc

De soleil éblouie
Regroupe ses maisons
Autour de son clocher
Planté sur "Roche Blanche"
Dominant "Champs de Bienne"
Et défiant Noire-Combe
Juché en haut de côtes
Au revers des abrupts
Sur le val projeté.

Au loin sur l'horizon

Des neiges attardées
Lèchent les hautes cimes;
Mais, là, dans les abîmes
Où le flot tourbillonne
Et gronde sourdement
Un doux rayon se pose
Comme un baiser d'amour,
Lèvre de ciel doré
Filtrée sous la ramure.

Le souffle de printemps

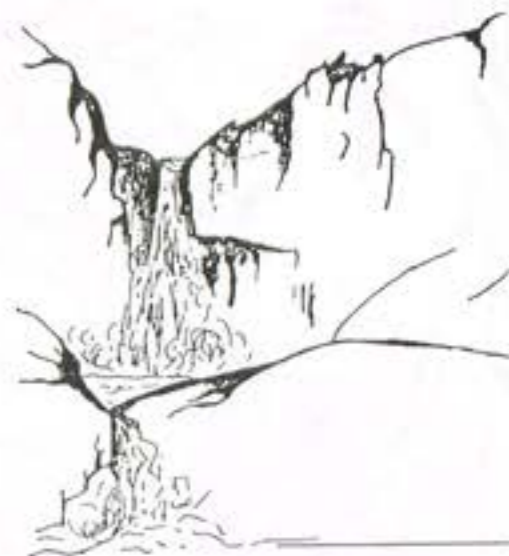
Dans la gorge profonde
Fait onduler l'épaisse
Moisson des pans boisés
De la lourde ramée
Qui couvre les rochers
Paradis de verdure
Capucins en prières
Pour autant de sapins
Capuchonnés de vert.

Au défilé étroit

Du flot impétueux
Des étincelles de neige
En larmes de cristal
La tête de la Vouivre
Perd sa perle argentée
Dans l'onde d'une vasque
Par mégarde creusée
Au fond du rocher sombre
De la grotte cachée.

MARANDIN Henri

• par allusion aux "Champs de Bienne"
à la sortie de Saint-Claude.





Au loup... au loup!..

28

Quand l'Anonyme nous décrit "la solitude & l'horreur" des lieux où Saint-Romain vint fortifier sa Foi, quand il nous parle des bêtes sauvages qui vivaient dans ces forêts inextricables, on est un peu enclins à sourire & à penser qu'il y avait alors une part d'exagération, voire d'imagination dans son récit. Et pourtant, combien l'Anonyme avait-il raison car le loup hanta encore le Jura pendant plus de quatorze siècles pour finir par succomber dans sa lutte - avec l'homme au cours de la seconde moitié du siècle dernier. L'organisation de cette lutte remontait à Charlemagne qui, le premier, institua la louveterie, c'est-à-dire l'équipage pour la chasse au loup. Philippe IV le Bel, en

1308, créa la charge de lieutenant de louveterie et plus de cinq cents ans après, en 1814, Louis XVIII régla pour des décennies l'organisation de la louveterie.

Bien qu'ayant régressé, le loup foisonne encore à cette époque. Ainsi, le sieur Marpoux, garde-forestier à Villevieux, détruit par le poison, nous dit le "Mémoire du Jura de 1820" 46 loups ou louves en 7 années et il en reçoit 60F de récompense exceptionnelle du Ministre de l'Intérieur. Dans le département, il est tué 30 loups dont 9 mâles, 6 femelles et 15 louveteaux. Les primes habituelles sont payées.

Mais la chronique de louveterie, cette année là, est défrayée par un loup, particulièrement garou, exerçant ses ravages sur les territoires de Dompierre, Alièze, et Poids-de-Fiole. Il s'agit plus précisément d'une louve furieuse, d'une agilité et et d'une force étonnantes, ayant déjà blessé personnes et bestiaux en nombre et dont l'audace est telle que "la stupeur se propage avec rapidité et qu'on craint les plus grands malheurs". A la Garde-de-Dieu, la domestique des Bourguignons "a été ramenée chez son maître dévorée en partie et, dans le Bois du Chanois, un jeune homme a eu la figure mise en lambeaux". Le sieur Fieux, attaqué par la bête, a réussi à la ceinturer, mais celle-ci, plus forte et plus souple, a pris le large. Il faut en finir. Une battue monstre est organisée. L'immense cercle de chasseurs se rétrécit. Va-t-elle encore s'échapper? Non, car ceux d'Orgelet, venus prêter main-forte, la débusquent soudainement. Elle fuit... pendant que Piard tire, puis Duvillard, puis Jaud. La louve s'effondre... mais se redresse... "puis à nouveau se couche tout en léchant le sang répandu sur sa bouche et, "sans vouloir savoir comment elle a péri, refermant ses grands yeux, meurt sans jeter "un cri".** La prime sera employée aux soins des blessés.

Les loups ne disparurent pas pour autant et, en 1862, ils sévissaient toujours dans le Jura. Cette année-là, dix louveteaux furent abattus ainsi que nous l'apprend l'Annuaire du Jura. La prime, inscrite au budget du Département pour être versée à ceux qui justifieraient de la destruction d'animaux nuisibles, était fixée à 18F pour une louve, 12F pour un loup et 6F pour un louveteau. Pour la percevoir, il était nécessaire de présenter la tête de l'animal.

Cathie LORGE

** Qui sait si, avant d'écrire ces deux dernières lignes en 1843, Alfred de Vigny n'avait pas connu dans sa jeunesse l'hallali de la louve de Dompierre?

** Les dessins sont de l'"AMI", abbé André Vuillermoz.

29

Quand Saint-Claude recevait le Cardinal d'Estrées (12-29 sept. 1699)

Extrait
d'une évocation faite aux
"Amis" le 3 juin 1986 par
Roland JANOD



Le 18 juillet 1699, le Magistrat de Saint-Claude se réunit à l'Hôtel de Ville, "informé de toute part" que le Cardinal, abbé de "cette Terre, doit venir en cette ville à "la fin du mois prochain". Le Maire est alors Jean Gaspard PARISSET, avocat en Parlement. Il est assisté de trois échevins: Jean Pierre BRODY, avocat en Parlement, Claude ROSSET & Jean François DUNOD, notaires. Huit conseillers complètent l'aréopage de notables gérant les affaires de la Ville.

Le Visiteur

Le visiteur annoncé n'est autre que César d'Estrées, descendant d'une très puissante famille picarde ayant donné des Maréchaux des Amiraux et même une favorite qui fit tourner la tête à deux rois de France. Il naît le 5 fév. 1628, troisième enfant de François Anibal d'Estrées, Maréchal de France, Amiral et Vice-Roi d'Amérique, et de Marie de Béthune. Très vite comblé d'honneurs et de titres, il est tout d'abord Evêque de Laon et, à ce titre, Pair de France à 25 ans. Reçu à l'Académie Française en 1658, il est nommé Cardinal en 1671. Il est également abbé de Staffarde en Piémont, de Longpont, de Saint-Eloi, de Saint-Nicolas-au-Bois, d'Anchin, de Saint-Germain-des-Près et Evêque d'Albanne. Succédant à Don Juan d'Autriche, il est nommé abbé commendataire de l'Abbaye de Saint-Claude à la fin de l'année 1680. Il arrive en Terre de Saint-Claude non pas pour présider aux destinées de l'Abbaye - voilà plus de deux siècles que les abbés se contentent d'en percevoir, de loin, les revenus - mais en légat du Pape chargé d'une importante mission.



Les motifs de la visite

Depuis de longues années, l'abbaye de Saint-Claude est en pleine décadence. Toutes les tentatives faites pour enrayer le déclin se sont avérées inutiles. Les religieux usent de subterfuges pour éluder les articles de la règle qui les gênent. Les Supérieurs sont désarmés: ils ne peuvent faire aucun règlement sans recourir au Parlement et au Roi auprès desquels s'exercent de telles pressions que rien ne peut aboutir. Les partisans du relâchement trouvent de puissants appuis hors du monastère, la noblesse de la Comté voulant avoir dans l'abbaye de Saint-Claude des places honorables pour leurs cadets sans obliger ceux-ci à une vie de renoncement et de prière. La Ville elle-même s'oppose à la réforme par intérêt. On utilise, en effet, la cour même de l'abbaye pour y tenir les foires et les marchés, pour faire l'exercice et la revue des gens de guerre. Des bourgeois ont obtenu l'usage de la fontaine située au centre de la grande place de l'abbaye et qui ne tarit jamais en cas de sécheresse ou de grands froids. Tout ce monde se montre résolument hostile à toute entreprise de rétablissement de l'ancienne clôture.

Sept ou huit ans de tergiversations, de procès et de chicanes, conduisent les religieux à réclamer un visiteur au Saint-Siège et, ce qui peut paraître paradoxal, fixent leur choix sur leur propre abbé! Le Pape Innocent XII accède à la demande et, par un bref daté du 7 janvier 1698,

charge le Cardinal d'Estrées de faire la visite canonique au monastère de Saint-Claude et lui donne les plus amples pouvoirs pour y rétablir le bon ordre, au spirituel comme au temporel.

Préparatifs. Doléances. Espoirs

En dehors du cercle restreint du monastère, la venue d'un si puissant personnage suscite aussitôt bien des espoirs. Vingt ans après la conquête et plus d'un demi-siècle après la Guerre de Dix Ans, la Terre de Saint-Claude retrouve seulement sa population du début du siècle. Les ressources restent précaires, les méthodes de culture sont archaïques, aussi la pauvreté est-elle grande. Prélèvements fiscaux de l'administration de Louis XIV et obligation d'hiverner les gens de guerre pèsent très lourdement sur une population restée très soumise aux servitudes de la mainmorte et aux conditions des redevances seigneuriales. Le Magistrat s'apprête donc à soumettre des requêtes et, pour avoir une chance de les voir bien accueillies par Son Eminence, décide de mettre tout en oeuvre pour organiser la réception et offrir des présents. La mobilisation des énergies, la programmation de l'accueil et des réjouissances sont décidées au cours des réunions des 18 juillet, 18 août, 30 août, 4 & 9 septembre 1699. Sont prévus, la réfection, le nettoyage et la décoration des rues empruntées par le cortège, l'illumination des fenêtres, les rafraîchissements à servir. Des rubans seront distribués aux jeunes hommes montant à cheval, à ceux qui battront tambour et joueront du flûteau. Mais le choix du cadeau de bienvenue est plus délicat. D'un train d'équipage de 4 chevaux "choisis parmi les plus beaux que l'on pourra trouver", complété d'un plat d'argent et de 2 flambeaux avec mouchettes et porte-mouchettes "convenables à la dignité de la personne", le tout évalué à plus de 700 livres, on en vient à se contenter d'un crucifix d'ivoire que le sieur Gounard cède pour la somme de 210 livres. C'est que, malgré de pressantes sollicitations, les communautés - principalement celle de Moirans toujours frondeuse lorsqu'il s'agit des dépenses communes - ont fait la sourde oreille aux demandes de participation financière, fortes d'ailleurs de l'avis de Mgr l'Intendant qui, consulté, déclare ne rien ordonner à l'encontre des dites communautés! Les échevins, mécontents, doivent bien se résigner.

Arrivée et Réceptions

Le Cardinal arrive le samedi 12 septembre 1699. Une suite nombreuse l'accompagne parmi laquelle se distingue son neveu Jean d'Estrées qui lui succédera à la tête de l'Abbaye. Comme prévu, il est accueilli, dès le franchissement de la rivière d'Ain par les Magistrats de Moirans et Saint-Claude auxquels se sont joints de jeunes cavaliers. Il visite au passage les ruines romaines de Grand Villard - dont il parlera au Roi dès son retour à Fontainebleau - puis parvient sous les murs de la ville, vers le pont Saint-Marcel, accompagné de puis Etables par toute la bourgeoisie en armes. Mettant pied à terre, il répond aux compliments qu'on lui adresse et se remet en route, passant sous les arcs de verdure au milieu d'une marée humaine, pour parvenir à la Porte de l'Horloge où le Chapitre, réuni en corps, l'accueille avant de le conduire ensuite au palais abbatial. Il reçoit aussitôt de nombreuses personnalités parmi lesquelles les envoyés des cantons de Berne et de Genève, le représentant de l'Intendant de Franche-Comté, les Prieurs de Baume et de Gigny.

Le lendemain, dimanche, le Cardinal célèbre la messe pontificale dans l'église Saint-Pierre et visite les reliques avec une grande dévotion. Il se rend ensuite au Collège et déclare qu'il assistera volontiers à une pièce de théâtre qu'on se propose de jouer devant lui. Le spectacle achevé, il est reconduit jusqu'à son hôtel escorté de porteurs de flambeaux. Les bourgeois ont placé des chandelles allumées à toutes les fenêtres...

Enquêtes du Cardinal

Sitôt les réceptions solennelles terminées, le Cardinal se met au travail. Durant quinze jours, il s'emploie à voir les lieux, à entendre les personnes, à se rendre compte de l'état du temporel et du spirituel de l'Abbaye. Il se fait représenter les plus anciennes traditions, depuis la règle de Saint-Benoît jusqu'aux Constitutions de 1668 en passant par les statuts dressés en 1447. Le 28 septembre, le visiteur apostolique publie les 13 articles d'un règlement provisoire pour les points les plus urgents. Il a donc jugé que les plaintes portées par les moines étaient fondées. Sa tâche est terminée et son départ imminent.

Doléances du Magistrat

Jean Gaspard PARISSET, flanqué de ses échevins, s'en vient alors remettre le présent au Cardinal et, saisissant l'occasion, prie



son illustre interlocuteur d'intervenir auprès de l'Intendant pour épargner à la ville le logement des troupes en quartiers d'hiver, pour reconsidérer le montant de l'imposition royale, pour faire lever le droit de couponnage frappant les transactions grainetières. Enfin, la ville souhaiterait être déchargée du paiement de 1.000 livres pour l'élection du magistrat.

Départ

Et, nous dit Jean-Claude PERNIER, le 29 septembre au matin, "ayant pris connaissance de toute chose, ouvert les prisons, donné grâce et fait des libéralités à la jeunesse et à l'hôpital, César, Cardinal d'Estrées, s'en retourna par le Grandvaux".

Conséquences pour le Monastère

Quelles conclusions peut-on tirer de ce voyage? La double mission confiée au Prélat est-elle remplie? En ce qui concerne le spirituel, force est de constater, en lisant Dom Benoît, que la tentative de réforme est un échec. La majorité des Religieux s'oppose à la mise en application de la règle modifiée, trouvant le joug insupportable. Appel au Parlement, recours à la Sorbonne, procès, se succèdent jusqu'à l'accession de Jean d'Estrées à la comande de l'Abbaye, au décès de son oncle en 1714. Le nouvel abbé, peu soucieux de se mesurer aux moines, cède à ces derniers et

signe une transaction le 17 septembre 1716. Ce qui n'arrêtera pas pour autant les chicanes. Il faudra attendre le 22 janvier 1742, où Benoît XIV publie la bulle érigeant l'abbaye en siège épiscopal, pour voir se normaliser une situation pitoyable.

Et pour la Terre de Saint-Claude?

Par contre, le voyage de César d'Estrées a-t-il changé quelque chose dans la vie quotidienne des 20.000 habitants de la Terre de Saint-Claude? Oui! Et pas en bien si l'on prend pour exemple ce qui se passe dans la prévôté de Saint-Georges et de la Vallée qui couvre la paroisse de Molinges. L'affirmation du droit seigneurial au profit de l'abbé marque, pour nos paysans, l'avènement du siècle des lumières. Deux mois à peine après le séjour du Cardinal, en décembre 1699, tous les chefs de famille doivent apporter la preuve de leur affranchissement sous peine de se retrouver mainmortables: on met à jour le censier. Il faut dire que les anciens registres annuels reprenaient chaque fois le nom du tenancier d'origine, disparu parfois depuis deux générations, comme si la situation s'était figée à la veille de la Guerre de Dix Ans! Chacun vient donc devant le Lieutenant de la Grande Judicature, assisté d'un notaire, le parchemin à la main, justifier de sa liberté. Sur le registre, l'inscription "tiré à l'ordinaire" sanctionne la condition mainmorteable. Dans la foulée, l'abbé fait apurer les créances. Malheur à celui qui lui doit quelque somme! Pour une dette de 50 livres (le prix d'une vache), on fait vendre tous les biens d'un malheureux. La volonté de remise en ordre ne s'en tient pas là. Elle est plus générale et va jusqu'à la rénovation du Terrier. Le dernier en date, établi de 1504 à 1520, ne reflète plus la situation exacte des biens de l'Abbaye. César d'Estrées obtient le 13 mars 1706 un mandement du Parlement de Besançon pour une refonte générale de ce document. Les communautés, dûment convoquées par le Lieutenant de la Grande Judicature, se réunissent devant un mandataire de l'Abbé et font reconnaissance des limites de leur territoire et des droits féodaux qui les affectent. Cette obligation n'est pas populaire. Il faut souvent user de menaces, voire tenter des procès, pour obliger certaines communautés à s'y plier.

Conclusion

Ainsi, la venue d'un homme considérable, paré de toutes les vertus de son temps,

supérieurement intelligent & cultivé, parlant sept ou huit langues, n'aura servi qu'à affirmer le poids d'une féodalité archaïque. Bien piètre également, l'attitude des moines qui ne tolèrent aucune réforme dans l'usage qu'ils font d'une règle de vie désormais dépourvue de spiri-

tualité. Le peuple souffre. Déjà il associe 32 au Malin ceux qui le privent de dignité. Comme un frémissement annonciateur d'un orage encore lointain, l'irrespect du dicton lui tient lieu d'exutoire : Méfie-toi d'une femme devant, d'un âne derrière, et d'un moine de tout côté...

Saint - Claude ville lumière en 1762

Joseph Mallet de Fargues, Comte de Lyon, fut le premier évêque de Saint-Claude de 1742 à 1785. Il fut présenté au pape Benoît XIV par Louis XV. Il n'avait, à l'époque, que 32 ans mais de grandes qualités de cœur, une foi inébranlable et un zèle fort bienvenu pour redonner à la Terre de Saint-Claude la rigueur qui avait fait la sainteté de son Abbaye. Même le patriarche de Ferney, qui n'était pas tendre avec l'Eglise, reconnaissait ses mérites et sa constante charité.

La Sortie des Amis

Samedi 20 septembre 1986

À la faveur de leur sortie annuelle, cette fois vers le Haut-Bugey, les "Amis" ont manifesté une certaine prédilection pour le "sous-terre" et ses secrets. Il est vrai que la masse nuageuse, compacte & livide, qui s'appesantissait en cette matinée de la fin septembre, sur les vallées de la Bienne et de l'Ain, escamotant les sommets et les croupes boisées, n'incitait guère à regarder, et moins encore à s'évader, vers les hauteurs!...

CERDON ! Pour la plupart de ceux qui connaissent l'endroit, cela évoque les reflets rosés d'un vin pétillant ou encore les luttes des "montagnards de la nuit" dans les années terribles. Mais le candidat à une délectable dégustation dans l'une des caves du vieux village ferait bien d'imiter l'exemple des "Amis" qui, pour

Monseigneur de Fargues fit transporter la châsse contenant le corps de Saint-Claude, après avoir fait constater par procès-verbal sa conservation miraculeuse depuis douze siècles, de l'église de Saint-Claude (sur l'emplacement de l'actuelle Grenette) à l'église de Saint-Pierre.

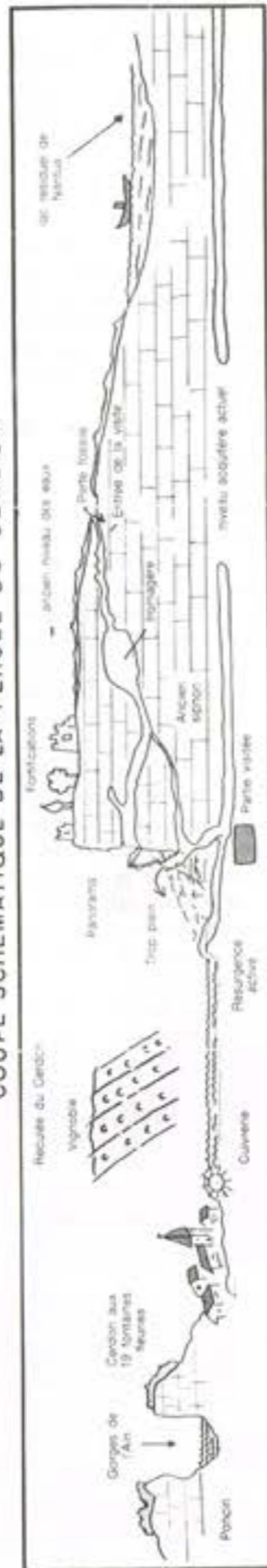
Il eut de nombreux procès avec les chanoines du Chapitre, fort imbus à l'époque de leurs droits et privilèges et plus soucieux, semblait-il, de leurs quartiers de noblesse que de leur salut!

L'Annuaire du Jura de 1845 nous rapporte que "la Ville de Saint-Claude lui devait déjà un autre bienfait: l'établissement "des réverbères qui éclairent la rue pendant la nuit. En 1762, il avait fait présenter à cette Ville de douze réverbères "qui furent les premiers connus en France".

C.L.

se mettre, si l'on peut dire, en "état de grâce" dégustative, préludèrent par une visite aux grottes de LABALME: "prudente et attentive procession descendante de "balmipèdes" sous la conduite d'une jeune et sympathique "cicerone" qui n'eut pas à hausser la voix pour se faire comprendre. Elle avait devant elle, il faut en convenir, un auditoire de qualité! Lequel fut invité d'abord à se hisser sur le plateau jusqu'à une sorte de propylées qui constitue la nouvelle ouverture des grottes. Les aménagements réalisés sur le parcours de l'ancienne rivière souterraine permettent, par une série d'escaliers en béton, de s'y déplacer du haut vers le bas, sans risques ni fatigue; d'admirer tout à loisir dans l'enfilade des nefs, des cheminées & des cryptes, les étranges concrétions calcaires que des millions d'années imperceptiblement y ont fait fleurir: stalactites et stalagmites se rejoignant en fines colonnettes ou en piliers massifs, revêtant ici et là des formes surpre-

COUPE SCHEMATIQUE DE LA PERCEE DU CERDON



nantes, comme celle que l'on a baptisée la "cambodgienne"; cascades pétrifiées devenues dentelles ou draperies; lambréquins cannelés d'un dais aux imposantes proportions, fragiles broderies d'un baldaquin pour la chambre à coucher de quelque divinité souterraine... merveilleux travail d'une érosion ou d'une évaporation multimillénaire dont on a du mal à se faire une idée. Sait-on, par exemple, qu'il faudra mille ans pour que les pointes d'un stalagmite et d'un stalactite, à neuf centimètres l'une de l'autre, finissent par opérer leur jonction. Au sujet de l'ampleur des travaux entrepris, à partir de l'imposant "Porche Fromagère", pour déstruire l'ancien syphon conduisant à la "Cabourne Chôpêtre" et, de là, au belvédère d'où l'on domine la "reculée" de Cerdon, citons que le groupe spéléologique de Lons-le-Saunier a dû évacuer à la pelle et à la pioche 394 tonnes de gravas.

La délégation des "Amis", après la visite des grottes de LABALME, prit le chemin de la cuivrerie de Cerdon, puisque la résurgence active de l'antique rivière souterraine - trop plein d'un vaste lac dont celui de Nantua est le dernier vestige - s'en va maintenant actionner la roue à aubes de ladite cuivrerie. Nous avons pris un vif intérêt à en visiter les installations, depuis le touret primitif, mis en place il y a plus d'un siècle (1854) par la famille MAIN; le martinet à six postes au lancinant tac tac, et puis les modernes presses à emboutir qui vous transmutent en quelques secondes une plaque de cuivre en une bassine, une saucière ou une coupe, sans oublier l'atelier-forge où l'on recuit le métal pour le repousser à volonté et en tirer des objets aux formes plus complexes.

La cuivrerie de Cerdon, qui employa plus de 80 ouvriers au début du siècle, ne cessant de s'équiper et de se moderniser, n'en comptait plus qu'une dizaine en 1973. Elle a pu néanmoins survivre en s'associant à une petite entreprise de Villeurbanne, "Prestifrance", spécialisée dans la fabrication de médailles, de coupes, de trophées, qui figureront dans la vitrine aux récompenses de bon nombre de sportifs. Avis aux responsables de clubs désireux de matérialiser leurs encouragements!

Ces deux visites des grottes et de la cuivrerie, qui constituaient l'essentiel de l'expédition, s'agrémenta de l'intermède d'un substantiel déjeuner dans un hôtel du vieux Cerdon et d'une certaine "mélodie en sous-sol", entendez par là une descente opportune dans un caveau de vigneron, lequel n'avait absolument rien de funéraire puisqu'il permit à chacun et à chacune de s'offrir le viatique du retour en terre jurassienne. Un retour ponctué de quelques croustillantes racontotes de notre émérite sacristain honoraire et de plusieurs mélodies du répertoire de notre secrétaire, entre autres certaines chansons à boire dont s'égayèrent et moult s'émerluchèrent les caboulots montmartrois de la Belle Epoque. Sur quoi l'on aurait pu, pastichant un air bien connu, fredonner au terme de cette reconfortante journée de loisir & de découverte :

Sur la route de Cerdon, la belle digue digue
Sur la route de Cerdon, la belle digue don ! . .

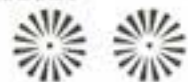
André Vuillermoz

UN QUARTIER...UNE EPOQUE

Le "Grand Plan" de 1918 à 1930

34

Lors d'un court passage dans sa ville natale, Gaston MOURET, fils de l'architecte bien connu Paul MOURET, avait cédé bien volontiers à la sollicitation des "Amis" d'écrire quelques souvenirs pour leur bulletin annuel. Hélas, les arrêts du destin devaient lui être fatals quelques mois plus tard : les jambes broyées par un car de tourisme, il décédait à fin novembre après une douloureuse agonie. Les "Amis" expriment leurs condoléances et leur sympathie à Madame Mouret ainsi qu'à sa famille. Les notes préparatoires de Gaston Mouret ont été réunies et mises en forme par Camille PONCET, "Ami", pour l'article posthume que voici.



C'est dans la maison que mon père fit construire vers 1910/1912 au numéro 7 de l'actuel boulevard Bellevue que je suis né en 1913 et que j'ai vécu jusqu'en 1930. Mon père, Paul Mouret, était architecte & c'est à lui que l'on doit à Saint-Claude, parmi d'autres travaux, la construction des immeubles de La Fraternelle, du Collège (après 14/18) & l'adduction d'eau de la source de Montbrillant (1924).

Des premières années de ma vie, je n'ai que le souvenir, bien vague, de ce que j'entendais dire autour de moi sur la Grande Guerre et du nombre de gens devenus soldats parmi nos parents et nos amis. Mais, sans doute à cause de l'importance de l'événement & de l'ambiance extraordinaire qui régnait ce jour là, je revois nettement certains détails de la journée de l'armistice du 12 novembre 1918 :

** Le grand drapeau tricolore installé par ma mère sur notre balcon, sans doute mal fixé, était tombé dans la rue (il fut remis en place & solidement attaché);

** M. DIDIER, alors professeur de mathématiques au Collège, dansant de joie avec son épouse sur son balcon au 2ème étage de la maison Brimeur (au 9 bd. Bellevue ou habite toujours Robert Brimeur);

** Les locomotives à vapeur circulant en gare avec des drapeaux tricolores fixés à

l'avant.

L'année 1920 fut très triste pour nous, endeuillée par le décès de ma mère après une douloureuse maladie. Certains Sanclaudiens l'ont peut-être connue: institutrice, elle exerçait dans ce que l'on appelait alors les classes enfantines du Collège.

Mais revenons au boulevard Emile Zola, appelé aussi à l'époque Grand Plan du bas, le Grand Plan du haut étant constitué par la rue du Travail. La reprise économique, qui faisait suite à la guerre 1914/1918, avait entraîné au Grand Plan, comme ailleurs, une importante activité bien que les entreprises de ce quartier fussent surtout de caractère artisanal.

** Au n° 1 du boulevard Emile Zola existait après la guerre une petite usine qui fabriquait la "Mielline", liqueur à base de miel, usine dont le directeur, M. Clément, avait été aviateur pendant la guerre. Assez peu active, cette entreprise fut bientôt remplacée par la fabrique de pipes Bénier-Besson-Regad qui devint peu après Bénier-Besson. Un beau matin, un violent feu de cheminée embrasa les combles de cette usine et détruisit seulement la toiture.

** Au n° 5, se trouvait la petite épicerie de "la mère" Bussod, remplacée au fil des ans par Mme Faure d'abord, puis par M. Tournier, ces deux derniers tenant aussi buvette en plus de l'épicerie. Pendant les vacances, lorsque nous, les gosses, allions "en commissions" en ville, nous étions souvent chargés de rapporter quelque chose soit à des personnes âgées, soit à des gens n'ayant pas le temps de se déplacer. Pour nous récompenser, on nous donnait généralement un sou (5 centimes) ou deux sous. Lorsque notre cagnotte était suffisante, nous allions à cette petite épicerie où, au début des années vingt, on pouvait acheter un sucre d'orge avec deux sous, un petit coeur de pain d'épice avec trois sous ou, suprême luxe, un bâton de réglisse Zan avec six sous.

** Au n° 6 se trouvait la serrurerie Colomb qui fut ensuite reprise par M. OTTO Heermann, d'origine suisse et véritable colo-

35 sse. Lorsqu'il jouait aux boules, à la "lyonnaise" bien entendu, OTTO était le seul à tirer, sans prendre d'élan, par un seul mouvement du bras comme on le fait maintenant à la pétanque. Ce serrurier-forgeron possédait une voiture ancienne et assez fatiguée, de marque BRAZIER, transformée en camionnette. Elle stationnait dans la rue et ne se déplaçait que très rarement en raison des grosses difficultés que son propriétaire rencontrait pour la faire démarrer. Selon toute logique, nous appelions cet engin "l'auto de l'OTTO". L'atelier de serrurerie, transformé vers 1929, devint l'atelier de mécanique générale d'André CURTIL lequel, plus tard, devait s'installer rue Auguste Lançon puis au Plan d'Acier.

** Au n° 7 se trouvait ma propre maison dans laquelle habitait également (jusqu'en 1923) la famille PONCET et où, en 1914, est né Camille PONCET, notre ami toujours vivace actuellement ayant commencé dès notre enfance. Les parents PONCET étaient lapidaires et leur établi, avec les meules pour la taille & le polissage des pierres, était installé dans la cuisine même, près de la fenêtre.

** Le n° 8 était la maison de M. Lamberthod, sculpteur de pipes, maison actuellement habitée par son petit-fils, le docteur Paul Boujon, qui a pris, en partie, sa retraite à St-Claude. La fabrication de ces pipes sculptées s'effectuait sur une astucieuse machine, basée sur le principe du pantographe, qui permettait à des porte-outils munis de fraises de suivre

exactement, dans les trois dimensions et à plus petite échelle, les déplacements d'une sorte de palpeur que l'opérateur guidait en suivant tous les détails du modèle. Cette machine pouvait fabriquer simultanément une douzaine de pipes environ. Mais ces pipes n'étaient que dégrossies et leur finition manuelle représentait un véritable travail d'artiste effectué par M. Lamberthod & les membres de sa famille.

** Le n° 9 était la maison BRIMEUR avec une taillerie de diamants à l'échelle artisanale.

** Au début des années vingt, le n° 10 était vacant mais cette lacune fut rapidement comblée par la construction de la maison REFFAY (maintenant BOUVARD), entreprise artisanale elle aussi dont l'atelier, au rez-de-chaussée, fabriquait des fume-cigarettes & des tuyaux de pipes.

** Les n° 11 (Poupon-Colin) et 13 (Vuillet) étaient déjà des maisons d'habitation.

** Le n° 12 (maintenant NABOT) dont je n'ai pas vu la construction avant mon départ de St-Claude, constituait un espace que nous appelions "la carrière", emplacement résiduel des anciennes carrières du Grand Plan.

** Le n° 14 appartenait à M. DALEX, hôtelier retiré des affaires et passionné d'automobile; c'est la raison pour laquelle la cour du bâtiment et les locaux attenants ressemblaient à un garage. M. DALEX réparait, restaurait et faisait des voitures dont certaines étaient très belles. Déjà anciennes dans les années vingt, que ne

Ci-dessous, le "désert" du Grand Plan vers 1895; une seule maison (Pierre Salvin)



vaudraient-elles pas maintenant? Lorsque DALEX quitta notre cité, il vendit maison et dépendances à la Ville, de sorte que les divers locaux devinrent écurie et remise pour les chevaux & le matériel municipal, à l'exception toutefois de l'atelier d'Aimé BOULAND et fils, situé à l'étage au fond de la cour et spécialisé dans la fabrication des caisses d'emballages.

Une partie du matériel hippomobile fut bientôt remplacé par une première automobile Renault puis, peu de temps après, par une seconde benne Latil. Benoit à la Guillaume, chauffeur de la benne Renault, devint rapidement un as de la conduite au volant de son lourd véhicule mais un jour, ayant pris dans l'avenue de la Gare un peu trop d'élan pour monter la côte du Grand Plan, il défonça la palissade en traverses de chemin de fer qui séparait à cette époque la rue de la voie ferrée et la benne versa sur le côté au milieu des rails, à quelques mètres de la sortie du tunnel. Benoit à la Guillaume ne fut pas blessé mais le train, qui devait arriver de Morez peu après, prit quelque retard. Pour la lutte contre l'incendie, la Ville fut un jour dotée d'une pompe automobile Renault comportant un réservoir de grande capacité. Un été, vers 1924, l'approvisionnement en eau du Grand Plan étant insuffisante, la Ville décida d'effectuer une distribution d'eau chaque jour à ses habitants par le moyen de la dite pompe Renault conduite par Emile Gilles. Chaque matin, nous allions l'attendre avenue de la Gare, en bas de la côte, et, très fiers, nous montions sur le véhicule, aux places prévues pour les pompiers. Aux points d'arrêt, c'est nous qui, sous la surveillance de M. Gilles, manoeuvrions les vannes pour remplir les seaux, lessiveuses et autres récipients avec lesquels les gens venaient chercher leur réserve d'eau.

**Au n°15, à l'extrémité du boulevard, la situation était semblable à ce qu'elle est aujourd'hui, avec la maison SALVIN (maintenant JACQUEMIN-VERGUET), première maison construite au Grand Plan bien avant le cyclone de 1890, et le grand hangar en planches attenant que j'ai toujours connu. Le curieux petit pavillon qui surplombe le talus, au-dessus de la voie ferrée, existait déjà, habité par le "père" JACQUENOD qui détestait nous voir jouer près de chez lui.

Chemin du Pré aux Filles, n'existaient à 36 cette époque que la maison MATHIEU (la plus ancienne) et la maison LANCON.

**La construction d'un troisième immeuble, la maison SINGY, dont mon père fut l'architecte, fut réalisée vers 1925/1926.

**Dans la rue du Travail, moins animée que le boulevard et qui n'était pas notre endroit de jeux préféré, les maisons ne commençaient, côté sud, qu'après le Chemin du Pré aux Filles et s'arrêtaient, côté nord, bien avant la grande descente conduisant à l'avenue de la Gare. Les grands immeubles que l'on voit maintenant à gauche n'existaient pas encore et à leur emplacement se trouvait une vaste propriété, entièrement clôturée d'un haut mur, appartenant dans les années vingt, aux époux Beuque. Déjà fort âgés, ces derniers habitaient un petit pavillon couvert de glycines, au début de l'actuelle rue des Perrières.

L'activité artisanale, le va-et-vient des gens, qui à cette époque prenaient le temps de parler, donnaient au boulevard Zola une animation aujourd'hui disparue. Mais il y avait bien d'autres facteurs d'animation. En premier lieu, le jeu de boules où tous les soirs d'été, à partir de six heures et jusqu'à la nuit tombée, la valeureuse quadrette du Grand Plan, notamment animée par Robert BRIMEUR, s'adonnait à son sport favori, soit contre d'autres quadtrettes de la ville, soit contre de simples amateurs intéressés par une ou deux parties. Ce jeu se situait du côté du talus dominant la gare, à peu près en face des numéros 5, 6, 7 du boulevard, et les parties étaient souvent animées, surtout le dimanche en fin de journée, moment où le tonus des joueurs était renforcé par les quelques consommations prises au cours des parties successives.

À la fin de l'été, la plupart des gens se faisaient livrer des "cordes" de bois de "foyard" déposées devant les maisons en rondins empilés. Pour scier et fendre, les gens s'y mettaient eux-mêmes, souvent aidés par des amis; ou bien ils faisaient appel à une entreprise qui, si je me souviens bien, était la même que celle chargée du ramonage des cheminées. Scié, fendu et mis en sac, le bois était alors monté dans les greniers par l'entreprise, ou quelquefois par des "bras neufs", ni clochards ni hommes de peine, dont il existait quelques exemplaires dans la ville. Cette entreprise se dota un jour d'une



La gare de marchandises ravagée par le cyclone, telle que premiers habitants du Grand Plan (maison Pierre Salvin) ont pu la voir la mardi 19 août 1890

scie mécanique montée sur un châssis muni de roues à bandages pleins. Ce pittoresque engin comportait un moteur monocylindrique à 4 temps, entraînant la scie, mais pouvant aussi être embrayé sur les roues pour déplacer le véhicule à faible vitesse. Il était dépourvu de radiateur & l'eau de refroidissement s'écoulait librement dans un récipient placé en contrebas et d'où elle se trouvait reprise dans le circuit.

-o0o-

Et puis, il y avait la gare de voyageurs, immédiatement au-dessous du boulevard, dont l'animation était importante en milieu d'après-midi. Pendant les vacances, j'allais souvent observer les mouvements des trains et des machines depuis la terrasse du château d'eau de la gare implantée dans le talus, ne me doutant guère à cette époque que je ferais carrière à la SNCF. Beaucoup d'animation également dans la cour "marchandises" avec les véhicules, le plus souvent hippomobiles, venant charger ou décharger les wagons. Les plus spectaculaires étaient les attelages à deux, quelquefois trois chevaux, lourds charrois amenant en gare les énormes sapins de la forêt du Fresnois et ayant beaucoup de mal à monter la faible pente de l'avenue de la Gare. Les voituriers, grosses moustaches, fouet sur l'épaule, n'hésitaient pas à s'arc-bouter sur les rayons des roues pour aider leurs chevaux dont les fers faisaient jaillir des étincelles des pavés. Cette avenue de la Gare constituait l'extrême limite de nos jeux d'hiver. Au début des années vingt, alors que la cir-

ulation automobile était très faible, après passage du chasse-neige laissant sur le sol une couche de neige damée, nous pouvions, en "berrot" ou en luge, descendre la pente à toute vitesse depuis la rue du Travail jusqu'à l'avenue de la Gare. Quelques fois, après dégel et regel, le sol était suffisamment glacé pour descendre la pente à patins à glace, souvent au prix de bûches mémorables. Tout cela disparut avec l'accroissement de la circulation automobile et le perfectionnement des moyens de déneigement.

-o0o-

Jusqu'en 1930, année où nous quittâmes le Jura, le quartier avait assez peu changé à l'exception de divers aménagements concernant surtout la voirie. Longtemps après, lorsque j'ai eu l'occasion de revoir mon quartier natal, j'ai pu mesurer toute la différence avec l'époque de mon enfance. Mon dernier passage remonte à juillet 85. Depuis longtemps, tous les ateliers ont disparu ainsi que le jeu de boules. Plus grand monde dehors, même s'il fait beau, même en été. Les gens sont sans doute devant leur télévision, ou sortis en voiture, ou encore descendus "en ville". Seul l'horizon des montagnes est immuable. Mais les choses sont ainsi, ici comme ailleurs. Après tout, si le présent était identique au passé, il ne m'aurait sans doute jamais été donné d'écrire ces quelques lignes et d'avoir le plaisir de retrouver ma jeunesse à travers tous ces souvenirs.

Août et septembre 1985
Gaston Mouret

Adrien Billerey. l'éminent auteur de "Saint-Claude & ses industries"

38

Lors d'un bref séjour dans notre ville, Madame BILLEREY avait bien volontiers accepté de recevoir une délégation de notre Association, délégation en quête d'informations sur son mari prédécédé, Adrien BILLEREY, inhumé au cimetière local, professeur agrégé, auteur du remarquable ouvrage posthume "Saint-Claude & ses Industries". Voici la relation de leur entretien.



Amis du Vieux St-Claude. Parlez-nous des études de votre mari.

Mme Billerey. Né le 23 mai 1914 à Bulle, petit village du Haut-Doubs où ses parents étaient instituteurs, mon mari, Adrien BILLEREY, entre à l'Ecole Normale de Besançon en 1931, avec la qualité d'élève-maître. Sorti de cette Ecole en 1934, il part à Paris continuer ses études. C'est à ce moment-là qu'il décide de devenir professeur d'histoire et de géographie.

Amis. Quand a-t-il pu y parvenir?

Mme B. Cinq ans plus tard, en 1939, année où il est nommé professeur à l'Ecole Primaire Supérieure de Saint-Léonard-de-Noblat, dans la Haute-Vienne. La mobilisation du mois d'août l'empêche de rejoindre son poste et ce n'est qu'en octobre 1940 qu'il y parviendra. Désormais, son choix est fait : bien qu'aimant l'histoire, il se consacrera uniquement à la géographie et commencera la rédaction d'un diplôme l'Etudes Supérieures sur la Région limousine, diplôme qu'il ne pourra soutenir devant la Faculté de Toulouse qu'en 1945 lorsque la guerre sera terminée.

Amis. Quand a-t-il pensé à l'agrégation?

Ce rêve ambitieux caressé en secret depuis bien longtemps devient son but suprême à la suite du diplôme dont je viens de parler. Dans cette perspective, il demande un poste à Paris et il l'obtient au Lycée Colbert. Après cinq années de travail opiniâtre, il est reçu à l'agrégation de géographie en 1950.

Amis. Quel a été son nouveau poste ?

Mme B. En 1951, il quitte Paris pour Mar-

seille où il vient d'être nommé au Lycée Thiers. En 1956, il est assistant à la Faculté d'Aix-en-Provence, puis, en 1961, il bénéficie de la promotion de maître-assistant. Peu après celle-ci, miné par le surmenage - il se couchait régulièrement à deux heures du matin -, puis par une maladie infectieuse, il meurt le 6 mars 1962 ; il allait avoir 48 ans.

Amis. Pouvez-vous nous parler de ses sujets de thèse ?

Mme B. Je dois d'abord vous dire que l'année 1952 a été pour mon mari, alors que nous étions à Marseille, l'époque d'un choix : celui de son sujet de thèse. Jura-sien de naissance, Provençal d'adoption, il optera pour le Jura et sa thèse principale sera consacrée à la géo-morphologie ; il déposera alors son sujet : "Etude Morphologique de la Montagne Jurassienne". Sa thèse secondaire portera sur la géographie économique & humaine : "Les Industries de Saint-Claude, des origines à nos jours".

Amis. Quelle a été votre existence à tous deux durant cette préparation de thèse ?

Mme B. Soyez persuadés, qu'à partir de cette année 1952, tous ses loisirs & ses vacances seront consacrés à la documentation, à la visite d'usines, au travail en bibliothèques pour l'une, à l'exploration minutieuse de la région pour l'autre. Et c'est à pied qu'il va parcourir des centaines et des centaines de kilomètres à travers tout le Jura du nord, aussi bien suisse que français, car, pour lui, "rien ne valait le travail sur le terrain". Ce travail de longue haleine, dix ans de recherche, était presque arrivé à son terme au moment de sa mort, à l'exception des conclusions qui n'étaient pas encore rédigées.

Amis. Pouvez-vous nous parler des conditions de publication de l'ouvrage sur les industries de Saint-Claude, paru quatre années après la mort de votre mari ?

Mme B. Laissez-moi d'abord vous dire que pour assurer, en dépit de son décès, la publication de la thèse principale, Mademoiselle Annie REFFAY, Sanclaudienne, agrégée de géographie, a consacré plusieurs mois à la relecture et à la mise en page défini-

39



Adrien Billerey, agrégé de géographie

tive du manuscrit. Mais une telle publication s'est heurtée à deux difficultés. Il est d'abord de règle qu'une thèse non soutenue ne soit pas prise en compte ni publiée par l'Université. Ensuite, la publication à compte d'auteur, hors du cadre universitaire, coûtait 70.000 francs nouveaux, suivant le devis d'impression demandé. Sans subventions, comment faire ? La thèse était alors condamnée à ne jamais paraître ! ?

Cependant, grâce à la compréhension du professeur Pierre GEORGE, président de la section de géographie du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, lequel professeur avait suivi les recherches de mon mari sur Saint-Claude et ses industries, la plupart des chapitres de sa thèse secondaire, à l'exception de celui consacré aux coopératives ouvrières sanclaudiennes, seront publiés avec le concours du Ministère de l'Education Nationale. Pour ce faire, Jean PONCET, Sanclaudien, chargé de recherches au CNRS, dont la mère était institutrice ici et le frère compagnon de Jean Moulin, ainsi que Melle GRIVOT, secrétaire de rédaction de la bibliographie géographique internationale, en ont fait la mise en pages définitive.

Amis. Quels sont les autres travaux et publications d'Adrien BILLEREY ?

Mme B. Plusieurs articles touchant de près à ses travaux sur le Jura avaient paru avant sa mort et quelques paraîtront après. Parallèlement à son travail sur le Jura, mon mari va explorer la Provence, autre région calcaire, et rédigera un certain nombre d'articles, seul ou en collaboration avec d'autres chercheurs. Il se passionnera pour la région de Sainte-Victoire et fera partager sa passion à un grand nombre d'étudiants qui reconnaîtront en lui un professeur soucieux d'expliquer le passé très lointain de notre planète et dont les recherches originales étaient résolument tournées vers l'avenir. Je vous remets une liste des principales publications de mon mari et, dès mon retour à Puylobier, je vous ferai parvenir celles dont je dispose encore.

Liste Jura

-Essai sur les problèmes géographiques des industries du diamant dans le monde (*).

-Un pionnier de la coopération, du syndicalisme & du socialisme à St-Claude :

Henri Ponard (*).

-Saint-Claude et ses industries .

Liste Provence

-Les oeufs de dinosaure et la datation des brèches de Sainte-Victoire (en collaboration avec Dughi et Sirugue)

-Etude morphologique de la montagne Ste-Victoire (*).

--La signification morphologique des découvertes d'oeufs de dinosaures dans le bassin d'Aix -en-Provence.

-Problèmes de morphologie et de tectonique récente dans le fossé de Quinson (en collaborat. avec Ailloud & Lagier) (*).

-ooo-

Nota Le signe (*) indique que ces brochures, obligeamment fournies par Madame Billerey, peuvent être consultées à la bibliothèque des "Amis".



Présentation de l'ouvrage

Déjà citée plus haut, agrégée de géographie, Annie REFFAY a bien voulu écrire pour le bulletin annuel une présentation fort remarquable de l'ouvrage d'Adrien Billerey. Reproduite ci-après, cette présentation est un document à conserver par les lecteurs. Nos vifs remerciements à l'auteur.

Adrien BILLEREY

Saint-Claude et ses Industries

1966. Comité des Travaux Historiques & Scientifiques
Mémoires de la Section de Géographie, tome II, Paris,
Imprimerie Nationale, 284 pages, 17 photographies,
1 carte hors texte, bibliographie (457 références).

-oOo-

En 1966, quatre ans après la mort d'Adrien Billerey, était publié le texte de sa thèse secondaire de Doctorat d'Etat (1), sous le titre de "Saint-Claude & ses Industries". Le temps avait malheureusement manqué à ce géographe de grand avenir, et pour soutenir ses travaux, et pour donner à leurs manuscrits une forme définitive. Mais ces derniers, aboutissants de dix ans de recherches enthousiastes et minutieuses, étaient pratiquement achevés. La publication de "Saint-Claude & ses Industries" a été possible grâce au Professeur Pierre George, alors président de la section de géographie du Comité des Travaux Historiques & Scientifiques (2). Quant à l'édition, elle a été assurée, avec on ne peut plus de respect & de fidélité, par l'épouse de l'auteur, Madame Adrien Billerey, et par un de ses amis, un Sanclaudien, géographe comme lui, le regretté Jean Poncet (3). Tirée en un nombre limité d'exemplaires, cette publication scientifique n'est point aisée d'accès. Cette courte présentation est destinée à la faire connaître de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre cité. Adrien Billerey avait conçu son ouvrage en deux parties, respectivement intitulées "histoire des industries de Saint-Claude" et "les industries actuelles de Saint-Claude". Le temps aidant, la seconde partie elle-même a pris une dimension historique. Il reste que nous nous attarderons plus longuement sur la première qui fait allusion à des faits plus reculés et, partant, moins connus de nos contemporains : ils se rattachent aux trois grandes étapes du développement industriel.

-oOo-

Du VI^e au XIV^e siècle, l'industrie consiste en la fabrication d'objets de piété à l'intention des pèlerins. Cette activité, "fille de l'abbaye" prend son essor au temps de Saint-Oyend, le premier des abbés theumatourges. A l'origine, le buis sert de matière première: il est façonné par des moines déjà rompus à un artisanat domestique recommandé par la règle bénédictine. A partir du XII^e siècle, production et main-d'œuvre se diversifient. Aux crucifix, chapeliers et statuettes en bois, s'ajoutent les "enseignes", médailles carrées en plomb ou en étain. La fabrication et le commerce de ces objets sont devenus affaire de laïcs: les habitants du bourg de Saint-Oyend. Car un noyau urbain a poussé à côté de l'abbaye ceinte de murailles, l'insécurité des IX^e, X^e & XI^e siècles incitant le monastère à se fortifier et les colons à se grouper au pied du château-fort (4). Le développement du bourg et de ses industries est assuré par le succès grandissant des pèlerinages: à partir du XII^e siècle, des miracles se produisent autour d'un hôte de l'abbaye, Pierre

de Tarentaise, et, surtout, sur le tombeau de saint Claude (5). Une bourgeoisie, enrichie par la vente des objets de piété que fabriquent serfs et affranchis, parvient à s'émanciper de la tutelle abbatiale: ainsi, la ville obtient ses franchises en 1310.

-oOo-

Le milieu du XIV^e siècle ouvre une ère de déclin pour ces industries primitives. Mais le relais est assuré par d'autres activités manufacturières, profanes d'inspiration, fondées sur l'habileté de la main-d'œuvre et fort diversifiées. Surmontant cinq crises, au cours de la période 1350-1815, elles entraîneront de ce fait la survie de la ville. La première crise éclate au milieu du XIV^e siècle: une épidémie de peste en 1348, a raison des neuf dixièmes de la population sanclaudienne et le monastère est dévasté par les Routiers des Grandes Compagnies (6). La seconde, au XVI^e siècle, est d'ordre religieux: la vie scandaleuse des moines révolte les pèlerins, dont le flux est par ailleurs réduit par le développement du protestantisme dans les Cantons suisses et en Savoie. La crise de la première moitié du XVII^e siècle est liée, tout d'abord, à une succession d'épidémies de peste (7); la guerre de Dix Ans (1632-1642), quant à elle, épargne relativement la terre de Saint-Claude: néanmoins, la ville flambe en 1639 et ce qui reste de la population valide émigre en masse. L'annexion de la Franche-Comté, en 1674, dégénère, à la fin du XVII^e siècle, en crise économique: l'alourdissement de la fiscalité engendre des disettes qui se poursuivent au début du XVIII^e siècle (8). Après un répit de 80 ans, la Révolution de 1789 a raison du monastère et, en 1799, un terrible incendie détruit la ville de fond en comble. Mais, chacune de ces crises est suivie d'une période de renouveau: Saint-Claude reconstitue alors ses effectifs démographiques, par immigration ou par croît naturel; de nouvelles industries voient le jour en réponse à de nouveaux débouchés, locaux ou extérieurs.

Après les fléaux du milieu du XIV^e siècle, des colons venus de Suisse et de Savoie repeuplent la région, amenant avec eux de petites industries du bois (boissellerie et tabletterie) qui se diffusent dans les campagnes et dont les rouliers du Grandvaux répandent les produits dans les plaines voisines. Saint-Claude, quant à elle, demeure tournée vers des activités à fins religieuses: la sculpture sur bois & sur ivoire produit des oeuvres d'art destinées à orner les églises que les libéralités des princes, de Louis XI tout particulièrement (9), ont permis de construire ou de restaurer. Ce n'est qu'au lendemain de la grande crise religieuse du XVI^e siècle que la ville se tourne délibérément vers les industries profanes, destinées à fournir les produits de première nécessité préalablement importés de Genève. Elle le fait sous l'impulsion d'une seconde vague d'immigrés suisses, les réfugiés catholiques. Utilisant la force hydraulique, martinets, ateliers

41 textiles (10), clouteries, papeteries animent les basses vallées du Tacon et de ses affluents. Ces industries qui s'accroissent d'un marché local survivront à l'insécurité entretenue par les guerres du XVII^e siècle. Mais ces dernières, entravant le déplacement des personnes, ruinent les pèlerinages &, du même coup, les industries artistiques qui leur étaient associées. Néanmoins, ces dernières revivront après l'annexion à la France: à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle, les Jaillot, puis les Basset, donnent à la sculpture sur ivoire sanclaudienne une renommée internationale. Mais c'est surtout une seconde génération d'industries profanes, de luxe cette fois, qui va permettre la survie d'une population croissante écrasée par la fiscalité du Royaume de France. Instruments de musique, boutons, tabatières assurent une réputation européenne à la main-d'œuvre sanclaudienne, dont marchands autrichiens & allemands sollicitent le concours pour la fabrication des tuyaux de pipes, en buis, en os ou en corne (11). Deux industries qui ont fait la fortune des régions voisines de Morez et de Septmoncel s'implantent elles aussi à Saint-Claude vers le milieu du XVIII^e siècle: l'industrie horlogère et l'industrie lapidaire. A la veille de la Révolution, la ville compte 16 horlogers, non compris Antide Janvier qui exerce son art à Paris. Elle centralise la taille du stress, élaborée depuis 1779 dans la fonderie de Martin Lançon (12). Si la crise révolutionnaire sonne le glas de la fabrication des objets de piété dont elle détériore irrémédiablement les infrastructures religieuses, elle épargne les industries profanes qui, sous la Révolution et l'Empire se renouvellent et perfectionnent leurs techniques. Tabletiers et tourneurs se reconvertissent dans la boissellerie. La taille du stress, la papeterie améliorent leur rendement. Le textile se mécanise après s'être diversifié (13). "L'extinction des pèlerinages n'a pas fait périr ni régresser la ville née des pèlerinages". Bien avant la Révolution, la fabrication des objets de piété n'occupait plus qu'une place mineure; et la nouvelle municipalité sut en retenir les chômeurs par l'organisation de grands travaux dans le cadre d'ateliers de charité. Elle avait compris que la source de richesse de la ville, la raison d'être des industries, n'était plus les pèlerinages mais l'excellence de la main-d'œuvre manufacturière.

-oOo-

A Saint-Claude, la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle correspondent à la révolution industrielle, ou période d'apparition de la grande industrie. Utilisatrice des énergies hydraulique puis électrique, mécanisée, rassemblant en usine des ouvriers spécialisés, cette dernière offre les produits compétitifs exigés par l'économie verte instaurée par le développement des transports. Des industries traditionnelles survivent et se renouvellent. La tannerie & la tournerie sur bois, ivoire

ou corne, que l'adoption des machines hydrauliques dans les années 1825-1830 avait concentrées en usines au fil de l'eau, se dispersent dans les campagnes après 1892, où l'emploi du moteur électrique réassocie les ateliers familiaux et le travail à temps partiel. A Saint-Claude-même demeure la pipe qui prend un essor gigantesque; à l'accroissement de la demande, vers 1860, répondent le faible coût et la qualité des produits: pipes de bruyère aux tuyaux en ébonite, dont la ville conserve jusqu'en 1885 le monopole de la fabrication. Une autre industrie ancienne joue un rôle de premier ordre, aux prix de constantes transformations: la lapidairerie. Elle comprend trois branches - pierre fausse, pierre fine, pierre synthétique - qui tantôt se relaient, tantôt coexistent, tantôt essaient vers les campagnes, tantôt se concentrent dans la ville, alors que les techniques de la taille se perfectionnent. Les industries du diamant et des matières plastiques, bien qu'apparaissant dérivées, l'une de la lapidairerie, l'autre de la tournerie, sont, de fait, des activités nouvelles aux structures & techniques originales. L'industrie diamantaire s'implante dans la région à partir de 1885. Elle a été d'emblée pratiquée en usine, selon des méthodes modernes, par des ouvriers à plein temps tôt groupés en coopératives (14). Quant à l'industrie des matières plastiques fabriquées selon des procédés allemands, elle s'introduit graduellement dans la ville. L'ébonite est produite et tournée vers 1878. La galalithe (15) est utilisée pendant la guerre de 1914-1918, en remplacement de l'ébonite que le conflit mondial appelle à d'autres usages; à partir de 1921, elle est fabriquée à Saint-Claude sous le nom de claudilith. L'acétate de cellulose fait son apparition en 1928, en même temps que la technique du moulage. Notons que Saint-Claude conserve son indépendance vis-à-vis d'Yonnax, "berceau de la matière plastique", où le celluloid règne en maître de 1890 à 1929. Ces transformations n'excluent pas les crises. Victimes de la routine et du manque d'esprit d'entreprise, vont disparaître, de 1850 à 1870, non seulement de multiples ateliers familiaux fabriquant pour le marché local des produits d'usage courant, mais encore de grandes entreprises, textiles, métallurgiques & papetières, qui comptaient pourtant vers 1835 "parmi les plus importantes et les plus perfectionnées du Jura". Les crises n'épargnent pas les industries modernes. La lapidairerie est exposée aux caprices de la mode qui l'obligent à des reconversions répétées. La pipe souffre dès 1885 de la concurrence américaine, allemande, autrichienne et italienne pour les articles ordinaires; et, au début du XX^e siècle, c'est la mainmise de l'Angleterre sur la finition et le marché des pipes de choix. Le diamant connaît de pénibles débuts avant que les coopératives n'assurent une production de qualité; il reste que leurs chiffres d'affaires en dent de scie sont soumis aux fluctuations monétaires mondiales et, en 1921, ils tombent au plus bas. Les crises du

XX^e siècle prennent, quant à elles "une ampleur impressionnante", puisqu'elles affectent simultanément toutes les industries-clés. La crise de 1906, due à la détérioration du pouvoir d'achat consécutive à la compression des salaires engendre une grève générale et débouche sur l'organisation du mouvement ouvrier sanclaudien; des contrats collectifs sont signés, des coopératives se créent (dont "La Pipe"). Le renouveau qui s'ensuit est rapidement compromis par la première guerre mondiale qui ponctionne la main d'oeuvre et désorganise les marchés. Liées désormais au sort de l'économie américaine, les industries sanclaudiennes ressentent durement la grande récession de 1929 dont la seconde guerre mondiale renforce "les funestes conséquences".

-oOo-

Aussi, est-ce un tableau pessimiste qu'Adrien Billerey dresse des industries de Saint-Claude au début des années 1960: les branches-clés n'ont pas changé et l'après-guerre semble en avoir exacerbé les difficultés.

Les deux industries typiquement sanclaudiennes, la pipe et le diamant qui occupaient le plus de main-d'oeuvre à la veille de la grande récession des années 1930, apparaissent le plus durement éprouvées. En 1958, le nombre des ouvriers pipiers a diminué de 80% par rapport à 1925 où il atteignit son maximum (16). Ce n'est point là l'indice d'une mécanisation de l'outillage, mais de la politique de bas salaires que les firmes anglaises, maîtresses du commerce de la pipe, imposent aux patrons sanclaudiens, désarmés par un excès d'individualisme. Le diamant maintient mieux ses positions, en ceci qu'il procure des devises fortes. Mais la main-d'oeuvre a diminué de plus de 90% depuis 1914 (17). Les coopératives, peut-être plus encore que les usines privées, se heurtent à trois ordres de difficultés: l'approvisionnement en matières premières, le recrutement de la main d'oeuvre, le prix de revient et la commercialisation du produit fini. La qualité du diamant brut laisse à désirer et son achat direct auprès de la Diamond Corporation n'est pas toujours possible, ce qui en grève le coût. La longue durée d'un apprentissage mal rétribué décourage la jeunesse et constitue une lourde charge pour les entreprises; par ailleurs, depuis l'avènement de la Sécurité Sociale, les coopérateurs diamantaires ne suscitent plus l'envie, d'autant que leurs salaires ne sont plus supérieurs à ceux des ouvriers qualifiés des autres industries. Enfin, la politique déconcertante de l'Etat en matière fiscale & douanière se révèle "foncièrement défavorable" aux coopératives. La revalorisation des salaires des ouvriers pipiers et diamantaires pourrait seule enrayer le déclin des deux industries originales qui valurent à Saint-Claude sa renommée internationale, mais elle semble exclue dans la conjoncture du moment.

Le lapidairerie manifesto un dynamisme limité. Deux

de ses branches ont pratiquement disparu. La taille des pierres fausses se meurt, victime de la concurrence tchécoslovaque. La taille des pierres précieuses (18) n'est le fait à Saint-Claude que d'une douzaine d'artisans aux prises avec la "rareté et le prix exorbitant du brut", la concurrence allemande pour les pierres semi-fines et le vieillissement d'une main-d'oeuvre dont la qualification requise est au moins égale à celle des diamantaires. Reste la branche de la pierre synthétique qui "elle seule représente désormais l'industrie lapidaire" avec 500 ouvriers pour toute la région. Elle a survécu en se mécanisant, "rapidement et massivement" au début des années 1950, au prix d'une baisse dramatique des salaires, l'ouvrier qualifié d'hier devenant simple manoeuvre spécialisé. La lutte contre la concurrence suisse, l'obtention en ce sens d'une aide de l'Etat supposerait qu'une entente soit conclue entre les petits patrons de cette industrie. L'industrie des matières plastiques tend à devenir prépondérante. "Issue de la reconversion des moyennes et grosses entreprises lapidaires, pipières ou de tournerie", elle en a absorbé une partie des ouvriers. En 1958, elle occupe plus de 800 travailleurs, dont les trois quarts en usine, le reste à domicile. Matières premières, fabrications et main-d'oeuvre sont fort diversifiées. Saint-Claude utilise essentiellement les résines synthétiques thermoplastiques, polystyrène et polyéthylène; la galalithe, le rhodoïd et la bakélite ne sont employés que modérément (19). L'amélioration des matières premières a permis les progrès techniques: moulage par compression, puis par injection. Moules & presses demandent un renouvellement fréquent, ce qui suppose "des investissements et des amortissements énormes dans un laps de temps de plus en plus court". Il en résulte une concentration de l'industrie en de grosses entreprises. La diversification de la matière première, les possibilités nouvelles offertes par les techniques modernes justifient la grande variété de la production (jouets, articles ménagers, matériel d'emballage & de conditionnement, pièces d'appareils photographiques, articles-souvenirs, montures de lunettes, etc..) et la multiplicité des catégories de travailleurs, plus ou moins qualifiés, mais toujours spécialisés (mécaniciens, créateurs de modèles, mouleurs, ouvriers, manoeuvres, sans compter les façonniers à domicile). Mais le développement des industries de pointe est lui-même freiné par la pénurie des mécaniciens, la mauvaise organisation commerciale, le coût élevé des transports et le manque de place -ces deux derniers inconvénients tenant à la situation et au site de la ville-.

Enfin, "tout un cortège d'industries mineures livrant les objets les plus hétéroclites constitue un cinquième groupe singulièrement composite": industries-reliques, telle la tournerie des articles de Saint-Claude en bois, os, corne ou ivoire; industries annexes suscitées par les industries primor-

43 diales et leur fournissant matière première, machines ou emballages; industries nouvelles venues profiter de la qualité de la main-d'oeuvre et...de ses bas salaires (fabriques de parapluies, d'aiguilles d'électrophones, de briquets, de tubes de néon, de chasse-neige).

-oOo-

Cet ouvrage de géographie historique et industrielle se termine sur une note de regret: "les forces de renouvellement se canalisent vers les matières plastiques", dont le travail n'exige plus "la main-d'oeuvre remarquablement qualifiée qui fut l'orgueil et fit le renom de la cité". Mais, pris dans ensemble, ce riche et dense volume est un gage d'espérance. Ni les pestes, ni les incendies, ni les guerres, ni les révolutions, ni les récessions économiques n'ont eu raison des industries et de la ville de Saint-Claude: Adrien Billerey nous conte l'histoire de crises toujours surmontées.

Annie REFFAY

Professeur à l'Université de Limoges

NOTES

(1) Jusqu'en 1968, l'obtention du Doctorat d'Etat était soumise, en géographie, à la présentation de deux thèses dont les sujets devaient être choisis dans deux branches différentes de la discipline. La thèse principale d'Adrien Billerey, consacrée au relief de la montagne jurassienne, concernait la géographie physique. Sa thèse secondaire (ou complémentaire) a donc porté sur une étude de géographie humaine.

(2) Pierre George, Professeur à la Sorbonne, dirigeait la thèse secondaire d'Adrien Billerey.

(3) Jean Paul Poncet, chargé de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique, a consacré ses travaux au Maghreb. Né en 1912 à Villard-Saint-Sauveur, il est décédé à Arcueil en juin 1980.

(4) A l'emplacement du quartier du Château actuel. Le bourg, lui, se situait le long des rues du Pré et de la Poyat.

(5) Saint-Claude, au XIV^e siècle, donne son nom à l'abbaye et à la ville.

(6) Mercenaires libérés par les trêves de la guerre de Cent Ans.

(7) En 1607, 1628, 1630, 1631, 1635, 1636-37, et 1639 !

(8) Les années de disette sont 1694, 1704 & 1710.

(9) Les dons de Louis XI, venu en pèlerinage à St-Claude en 1482, un an après le pillage de l'abbaye et de la ville par ses armées, permettront par ailleurs la construction d'une double enceinte de remparts dont des témoins sont toujours visibles. Au milieu du XV^e siècle, seront achevées les stalles de la cathédrale: le maître d'oeuvre, Jean de Vitry, était un bourgeois de Genève; mais des artistes locaux travaillaient sous sa direction.

(10) D'où les toponymes évocateurs: le Martinet, les Foules.

(11) La confection des pipes entières débute vers 1750 pour les uns, vers 1800 pour les autres.

(12) Le strass sert de matière première aux pierres fausses. C'est un mélange de pâte de verre & d'oxyde de plomb, auquel l'incorporation d'autres oxydes métalliques peut conférer des teintes diverses.

(13) EN 1767 ou 1780, une filature de coton s'est ajoutée au travail de la laine & du lin; Mgr. de Fargues, premier évêque de Saint-Claude, avait créé cet atelier pour procurer un emploi aux jeunes filles pauvres.

(14) Les coopératives "ADAMAS" et le "DIAMANT" sont fondées respectivement en 1892 et 1897.

(15) La galalithe, ou "pierre de lait" est fabriquée effectivement à partir de la caséine du lait que l'adjonction de formol rend insoluble & imputrescible.

(16) Un peu plus de 1.000 ouvriers en 1958, 6.000 en 1925, chiffres valables pour St-Claude et sa région.

(17) En 1958, 366 ouvriers, alors qu'en 1914 ils étaient 4.500, autant qu'à Anvers (chiffres valables pour Saint-Claude et sa région).

(18) Pierres fines (ou de première catégorie): rubis, saphirs, émeraudes; pierres semi-fines (ou de deuxième catégorie): béryls, péridots, améthystes, topazes, aigues-marines.

(19) Il existe trois familles de matières plastiques: les matières dérivées de substances végétales ou animales (ex. cellulose, rhodoïd, galalithe); les résines synthétiques thermodurcissables (ex. bakélite) et les résines synthétiques thermoplastiques (ex. résines vinyliques, polystyrène, polyéthylène).

* * *

Pierre Collon apprenti lapidaire

* * *

L'ouvrage d'Adrien Billerey dont il vient d'être question contient quelques pages sur l'industrie lapidaire dans lesquelles l'auteur relate les différentes thèses en présence sur les conditions et l'époque probable d'implantation de cette industrie à Saint-Claude et sa proche région. Pour conclure, il élude les conditions mais prend position pour l'époque en écrivant: "Que l'industrie lapidaire fut transmise directement de Genève ou indirectement par

"la vallée de Joux, qu'elle dérivât du "génie inventif des Michaux au hameau des "Thoramy, ou qu'elle été transplantée purement et simplement de Suisse, elle "apparaît au plus tard au milieu du dix-huitième siècle dans la région de Sept-moncel/Saint-Claude".

Voici une date fort précise et dans l'espoir de vous intéresser, des "Amis" ont cherché aux archives communales s'il subsistait des traces de ces professionnels de la nouvelle industrie. Le premier trouvé se nomme Jean Jacques JACQUEMIN; marié, père de famille, habitant la rue Neuve, il refuse de payer au Magistrat le droit d'habitation. Ce genre de redevance, pouvant se comparer à notre moderne taxe d'habitation, était dû chaque année par les habitants n'ayant pas encore obtenu la qualité de bourgeois de la ville. Le temps s'écoule peu à peu mais le Magistrat, très vigilant & même féroce en la matière, assigne Jacquemin devant la juridiction de police à l'audience du 17 décembre 1750. Le juge, Humbert Joseph REGAUD, avocat en Parlement et Maire de la ville, cumulant ainsi bien des pouvoirs, le condamne à verser sans délai les 4 livres impayées plus les dépens de l'instance liquidés à 4 livres, 18 sols, 7 deniers. Plus de 4 livres de frais pour 4 livres de redevance, la justice coûtait cher! Mais Jacquemin résiste, ayant sans doute la tête aussi dure que ses pierres. Bien mal lui en prend car, le 24 décembre 1751, alors que chacun se prépare à fêter Noël, Claude Antoine MERMET, l'implacable huissier de justice, se présente chez lui et le somme de remettre 8 livres, 18 sols, 7 deniers, ou des meubles à due concurrence de sa dette. Je n'ai ni or, ni argent, ni meubles pour vous satisfaire retorque Jacquemin! Et l'huissier de mentionner dans son procès-verbal: "Après une exacte recherche dans tous les coins et recoins de la maison, je n'y ai trouvé aucun meuble ni effets à saisir, sauf ceux de son métier de lapidaire et deux ou trois mauvaises chaises et une table en sapin. Ce que voyant, je me suis retiré et ai dressé le présent procès-verbal d'insolvance".

Si Jacquemin n'avait préalablement déménagé aucun meuble pour tromper l'huissier, on peut dire que le métier de lapidaire ne nourrissait pas son homme à l'époque. En cas de déménagement, les lapidaires venus d'ailleurs formaient-ils un clan réfractaire à ce genre d'impôt? En effet, voici que le 6 novembre

1761, Jean QUINAT, lapidaire au Faubourg, 44 originaire du pays de Gex, comparait lui aussi en simple police pour n'avoir pas versé sa taxe d'habitation des années 1760 et 1761. Il devra payer les 8 livres de retard et les dépens de l'instance réglés à 3 livres, 3 sous, 1 denier par Pierre Hubert JOLY, avocat en Parlement, échevin et juge de police, & par Charles Antoine CHRISTIN, aussi avocat en Parlement, échevin & assesseur, père du grand CHRISTIN que nous connaissons bien.

En mars 1763, le Magistrat, en matière de prévention contre l'incendie, décide de faire visiter tous les appartements pour connaître le mode d'éclairage des habitants. La Commission visite au Faubourg le foyer de Jean QUINAT, cité ci-dessus et s'éclairant aux chandelles; celui d'André GOMARD, lapidaire originaire de Gex, qu'il occupe avec sa femme et ses 6 enfants dans la maison Reverchon située rue du Château. La même commission se rend aussi chez Jean REBAT, lapidaire, originaire de Vesancy, pays de Gex, qui, avec sa femme, tailleur, et ses deux enfants, occupe les chambres hautes de la maison BRODY, rue du Château.

Mais le document le plus intéressant pour cette année 1763 est le contrat d'apprentissage de Pierre COLLON auprès du maître-lapidaire JOS-COTTON de Coyrière. Ce dernier devra nourrir, blanchir, chauffer, coucher son apprenti et lui enseigner le métier durant 3 ans tout en l'envoyant aux offices religieux. En contrepartie, il reçoit, payée d'avance, une somme de 13 livres 10 sols et bénéficiera du travail du postulant. L'accord des parties fait l'objet d'un écrit notarié sur lequel le Roi ne manque pas de percevoir ses droits. Voici le texte de ce contrat.

* Au Lieu de Saint-Claude, le jourdhuy dixième septembre, après midy, de l'année mil sept cent soixante trois

* Etude et pardevant mois François Henry Nicolas BARBIER, dudit lieu, notaire,

* Et en présence des témoins en bas nommés, s'est en sa personne constitué Michel JOS-COTTON, de Coyrière, maître-lapidaire, d'une part,

* Et Marie Joseph WILLERMOZ, veuve de Claude Joseph COLLON du Villard Saint-Sauveur, d'autre part,

* Lesquels ont fait et font par les présentes les marchés et conditions que s'ensuivent;

* SCAVOIR que ledit JOS-COTTON promet

45 et s'oblige d'enseigner et apprendre sa profession de lapidaire pendant le tems et espace de trois ans qui ont commencés au premier du courant,

* A Pierre Joseph COLLON, fils de laditte WILLERMOZ, à charge par ledit JOS-COTTON de le nourrir, blanchir, chauffer et coucher pendant ledit tems.

* En récompense de quoy, laditte Marie Joseph WILLERMOZ à donné & payé comptent, réellement et d'effect, en présence desdits notaire & témoins, audit JOS-COTTON, la somme de treize livres dix sols, monoye du Royaume, à laquelle lesdittes parties sont convenues pour les dits trois ans;

* Pendant lequel espace de trois ans ledit Pierre Joseph COLLON fils, sera tenu de travailler au désir dudit JOS-COTTON et de réparer le tems et les jours qu'il ne travaillera pas, soit par dérangement;

* Promet aussi ledit JOS-COTTON de faire assister ledit COLLON-à tous les offices de paroisse;

* Ce qui a été convenu entre lesdittes

parties qui ont promises de l'effectuer chacunes en ce qui les concerne à peine de tous dépens, dommages et interest;

* Sous toutes autres promesses, obligations, soumissions, renonciations et autres clauses de droit requises et nécessaires.

* Fait, 10 et passé audit Saint-Claude, les an et jours susdits, en présence des sieurs Claude François Emmanuel BLONDAN, Claude Joachim LEGER, tous deux bourgeois dudit Saint-Claude, témoins requis et soussignés avec ledit JOS-COTTON et non laditte WILLERMOZ qui a déclaré être illiterée, de ce enquis, suivant l'ordonnance.

* Contrôlé à Saint-Claude le 22 septembre 1763. Reçu douze sols, 6 deniers.

Signé Alexandre

-o0o-

Le temps a manqué pour mieux étoffer cette liste de lapidaires venus d'ailleurs et étudier leur comportement. Mais ce n'est que partie remise.

Pierre et Lili Romanet

Stalles de la Cathédrale La fameuse quittance de 1449

Le regretté Paul MATHIEU, frère de Louis MATHIEU du théâtre Joseph DURANDOT, Sancerrois ayant fait carrière à Lons-le-Saunier, lecteur assidu aux Archives Départementales, avait, sur la fin de ses jours, adressé aux "Amis" la photocopie d'un séduisant document rédigé en latin mais dont la graphie orbiculaire, bourrée de barres, hampes, panses et licences énigmatiques et hiéroglyphiques était mieux apte à écoeurer Champollion qu'à être déchiffrée par le secrétariat de l'époque. Au verso, il portait en clair la mention de classement suivante apposée autrefois par le Service départemental: "Archives "l'Abbaye de Saint-Claude. Sacristie. Inventaire de 1745. Layette 55 n° 17. Quit-tance sur papier, de l'an 1449, de la somme de 600 florins, pour le prix des formes de l'église Saint-Pierre à Saint-Claude". L'essentiel du document était ainsi connu mais que pouvait-il bien raconter tout au long de ses trente lignes, dans ce latin écrit voici plus de 500 ans

au temps de Chales VII Le Victorieux et des écorcheurs? Qui, si possible du cru, serait capable de la dire? Ce fut tout simplement un savant, François MARTINE, autrefois élève puis professeur en notre séculaire Collège Rosset, auteur réputé et traducteur de l'Anonyme dans le docte et merveilleux ouvrage "La Vie des Pères du Jura" paru en 1968 avec le concours du Comité National de la Recherche Scientifique. Qu'il soit, pour ce, assuré de la gratitude des "Amis". Dans sa réponse, il nous a dit avoir eu en main une traduction partielle, faite déjà en 1876, laquelle traduction a été vérifiée de bout en bout, complétée par la dizaine de lignes qui lui manquaient et, en maints passages, améliorée par une plus grande fidélité au texte latin cherchée selon les méthodes les plus modernes. Voici donc la traduction de François MARTINE.

L'an du Seigneur

mil quatre cent quarante neuf, en la douzième indiction, le vingt et unième jour

du mois de juin, devant moi, notaire public et les témoins soussignés, se sont constitués maître Jean de Vitry, bourgeois de Genève, artisan des stalles de l'église Saint-Pierre de Saint-Oyend, d'une part, et Vouchez Gales, bourgeois de St-Oyend, marguillier de l'église de Saint-Oyend, d'autre part.

Vu que ledit maître Jean a reçu la charge d'exécuter et d'agencèr, à la tâche, les stalles de la nouvelle église Saint-Pierre, à Saint-Glaude, pour un prix convenu -selon les indications plus amples contenues, à ce qu'on dit, dans le document établi pour cette oeuvre- à ce sujet ledit maître Jean reconnaît, sciemment et spontanément, avoir réellement touché et reçu en plusieurs paiements, comme acompte pour ledit travail, six cents florins de petit poids; sont inclus dans cette somme tout genre de reconnaissances et de quittances faites à ce jour par ledit maître, en raison de ce qui précède; inclus aussi les cent florins du susdit poids remis aujourd'hui par ledit Vouchez au même maître, au nom du couvent de St-Oyend, à cause et en déduction dudit travail, chacun de ces florins valant douze sols de bonne monnaie ayant cours.

Au sujet de ce qui a été dit, le même maître donne quittance, pour valoir à qui de droit, à Vouchez lui-même, en tout ce qui le concerne, à tous les religieux, en tout ce qui les concerne et peut les concerner, et à moi notaire rédacteur; il promet aussi d'achever ledit travail selon les sommes qu'il a reçues ou qu'il doit recevoir en vertu de ce qui précède. Le même maître déclarant formellement avoir fourni une caution suffisante pour les quatre cents florins du susdit poids, il n'est donc pas tenu de donner caution ultérieurement pour cette somme; mais au sujet des deux cents florins dudit poids -et en laissant de côté

le renouvellement des autres cautions et 46 garanties fournies précédemment en vertu et à l'occasion des accords énoncés plus haut- deux personnes se constituent solidairement, garants et "premiers répondants", à savoir Jean Peretti, bourgeois de Genève et Jean Bastiméon, citoyen de Genève, chacun des deux engageant, en tant que premier répondant et solidairement avec l'autre, sa personne et ses héritiers et successeurs; ces deux garants, ces sortes de "premiers répondants", susnommés, promettent solidairement de payer et de restituer lesdits deux cents florins auxdits religieux ou aux ayants droit sur cette somme, au cas où Jean de Vitry ne continuerait pas l'ouvrage jusqu'à concurrence de ladite somme desdits deux cents florins.

Lesdits déclarants et garants se soumettent, pour eux, pour les leurs, et pour leurs biens de toute nature, -afin que soit mieux observé ce qui précède et ce qui suit- à toutes les cours de notre très illustre seigneur le Duc de Savoie, à celles de messeigneurs les officiaux de Genève et de Lausanne et à toutes les autres cours ecclésiastiques et séculières; c'est de ces cours et de n'importe laquelle d'entre elles qu'ils acceptent solidairement, pour leurs personnes et pour leurs biens -en vue de l'observation des accords ci-dessus- les contraintes et les poursuites.

Déclarants et garants promettent de tenir pour ratifiés, etc; ils renoncent, etc. au droit d'intenter séparément des actions judiciaires(.....)et à la règle juridique selon laquelle le premier répondant doit être interrogé avant le garant.

Donné à Constance, près de Genève, en la demeure dudit Jean Peretti, en présence de Jean de Rup, bourgeois de Genève, de Raymond Bordiverelli, de Croset et de

Ci-dessous, le début de la quittance: Anno Domini millesimo quatercentesimo quadrage...

[Handwritten Latin text from a historical document, partially obscured by a stamp.]

47 Pierre de Loydève, de Villeneuve, témoins requis pour cet acte, et de moi-même.

Jean Seyrac
-o0o-

Ndlr. Les "Amis" peuvent fournir le texte latin en clair à ceux qui seraient intéressés.

-o0o-
Commentaires

*Bien que n'étant à son époque qu'un document d'ordre secondaire, la quittance de 1449 contient des renseignements extrêmement précieux. Le document capital, antérieur à la quittance, était le marché conclu entre les religieux de Saint-Claude et l'artiste de Genève. Malheureusement, cette pièce n'a pas été conservée dans les archives de l'abbaye ou elle en a été retirée depuis plusieurs siècles. En tout cas, elle n'est pas mentionnée dans les trois volumineux inventaires des titres de l'abbaye rédigés en 1679, 1732, 1745 et 1783.

*Jean de Vitry, bien mentionné comme étant l'auteur des stalles, est un Genevois comme l'indique le dictionnaire Rousset, t. II, p. 224. Il n'appartient donc ni à la famille Vitry, de Pontarlier, comme M. Vayssière incline à le croire dans sa communication à la Société d'Emulation du Jura en 1874, ni à la famille de Vitry, de Nozeroy, que mentionne Gilbert Cousin dans sa description de la Franche-Comté.

*Commencées avant le mois de juin 1449, les stalles ont été achevées en 1465, et non en 1460 (Rousset, ibid. supra) ou en 1455 selon le Dictionnaire de l'architecture française, t. VIII, p. 468.

*Le marché conclu était un marché "à la tâche" et le prix en a été payé par les religieux du Chapitre.

"Les Amis"



Le Collège, restaurant des Molunes



Dans le bâtiment bordant la route à mi-chemin entre la Mairie des Molunes et le carrefour de La Simard, la ferme laitière d'autrefois ne fait plus parler d'elle mais, par contre, Le Collège, restaurant qui l'a remplacée, se trouve sur toutes les bouches. Bouches avides

des randonneurs pédestres venus de loin, bouches curieuses ou blasées des touristes déversés par cars entiers, bouches vêtueuses de la multitude itinérante du troisième âge, bouches sanclaudiennes sacrifiant au moins une fois à la gastronomie, toutes bouches qui, supputant et commentant leur confrontation avec Le Collège, avivent ou atténuent son image de marque pour la chronique et les lointains dépliant touristiques.

Quatre générations ont peiné dur dans ces lieux pour transformer et aboutir. D'abord, Alphonse GRECARD et sa femme Sidonie qui, dès 1901, vendent à boire et servent quelques mâchons (glossaire); ensuite, Angèle GRECARD obtient une juste consécration après 1945 alors qu'on la désignait communément sous le vocable de "Chez l'Angèle du Collège"; son fils, Laurent GRECARD & sa femme Jeanne, encore maintenant à la tâche, poursuivent l'effort et, enfin, vers 1975, Daniel GRECARD, quatrième génération, cuisinier de métier, réalise l'établissement actuel.

Vous voici dans les lieux par la pensée et, maintenant, notre propos sera de vous conter comment ce restaurant, par son enseigne, par son lieu-dit, par les kyrielles qui y défilent, perpétue quotidiennement dans les esprits le souvenir d'un geste généreux accompli sous le Premier Empire par un paroissien de Septmoncel en faveur de l'Ecole. L'enseigne du restaurant a été calquée sur le lieu-dit "Le Collège" passé depuis longtemps dans le langage est devenu officiel car l'Institut Géographique National le reproduit sur sa carte 3328 ouest. Comme on peut assurer qu'il n'y a jamais eu là d'établissement scolaire, pas plus que d'assises permanentes de groupements ou confréries, comment expliquer l'origine de cette appellation. Elle est le résultat d'une tournure de langage peu à peu généralisée par les habitants de là-haut dans la première moitié du XIX^e siècle, maintenue depuis de génération en génération, servant à distinguer la ferme du Collège parmi celles édifiées dans le même canton de terres et près appelé "A la Rossa". Sous ce dernier vocable, certaines fermes subsistent encore à quelque distance. Ainsi disait-on Le Collège ou la Ferme du Collège, au lieu de la Ferme de la Rossa, parce que le Collège de Saint-Claude en était brusquement devenu le propriétaire. Cette nouvelle appellation, parée de l'aura du savoir et de l'actualité, rencontrait toutes

les faveurs. Dans le long parcours de notre Collège Rosset, cette possession temporaire du siècle dernier n'est plus qu'un souvenir mais on ne peut éviter de s'étonner de la proche homophonie qu'offrent à nos oreilles Collège Rosset et Collège de la Rossa. Dans leur aspect sémantique, on observe aussi que "rosset", adjectif de vieux français, signifiait "rous-sâtre" (Frédéric Godefroy) - mot repris avec le même sens dans le "Glossaire du parler du Haut-Jura" - alors que "rossat", terme de haut-provençal, se rapportait à "roux" (Albert Dauzat).

Le legs

Dans quelles conditions cette ferme de la Rossa est-elle devenue la propriété du Collège? Notons d'abord que ce dernier, avant la Révolution, possédait plusieurs biens ruraux dont les revenus couvraient en partie ses frais de fonctionnement. Il en était ainsi de la grange du Plat, territoire franc de Chaux-des-Près; des granges des Vyons (maintenant jeux de boules), du Petit-Bouchat et de la Blénière au territoire de Cinquétral; des granges du Pré Finand, du Pré Coquet, de la Frête et de la Croix-Rouge en la prairie franche des Moussières; des granges des Champs de Bienne et de la Safranière au territoire de Saint-Claude. Toutes ces propriétés, léguées par les fondateurs du Collège et par d'autres plus tard furent classées comme Biens Nationaux et vendues à des particuliers en 1792/1793. La dernière libéralité de ce genre fut l'oeuvre de Pierre Joseph BENOIST, demeurant à la Rossa des Molunes où il était né en juillet 1733 et mort en novembre 1804, lequel BENOIST, par une donation entre vifs reçue le 23 juin 1804

par Delacroix, notaire impérial à Saint- 48

Claude, attribuait au Collège le bâtiment de la Rossa avec son grand grenier fort, ses terres, prés, chautenage (cf. glossaire) et bois, ainsi que deux rentes de 450 livres de capital. Ce legs, assorti de la condition ci-dessous, devait faire l'objet d'une autorisation de l'autorité supérieure et c'est Napoléon Premier qui la donna deux mois plus tard (les choses allaient bon train) par décret rendu le 25 août 1804 en son Quartier Général du Pont-de-Briques, près de Boulogne, sur rapport du Ministre de l'Intérieur & le Conseil d'Etat entendu! On sait qu'en ce même mois d'août et au même camp de Pont-de-Briques furent distribuées les premières croix de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Les conditions écrites par BENOIST

"Il sera, à perpétuité, reçu, nourri, logé & instruit gratuitement dans ladite Ecole, "un jeune homme originaire de la paroisse de Septmoncel, de mes parents par préférence, lequel sera désigné par le Bureau d'Administration du Collège sur la présentation de deux sujets faite par le Curé de Septmoncel, non seulement pour la première fois, mais même pour l'avenir à fur et mesure que le jeune homme aura achevé ou quitté le cours d'études ou, enfin, que ne se montrant pas, par ses talents et la régularité de sa conduite, capable de servir utilement l'Eglise ou l'Etat, il aura été remplacé par un autre donnant de meilleures espérances. "Enfin, sous condition encore qu'au jour de ma mort, et à perpétuité au jour anniversaire, il sera célébré dans l'Eglise du Collège une messe et un office solennel des défunts à mon intention.



La Ferme du Collège (1805-1888)

Dès 1805, le Collège perçoit le loyer de sa ferme louée amiablement mais, en 1810, l'Université exige un bail écrit & conclu par adjudication. Le premier de ces baux, passé le 9 juin 1812, est surmonté du chapeau des monarques: "Napoléon, par la grâce de Dieu & les Constitutions de l'Empire, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, à tous, présents et à venir, SALUT" L'adjudication en a été tranchée au profit de Jérôme VUILLERME, des Molunes, pour le loyer annuel de 500F obtenu après 17 feux d'enchères. Il lui est renouvelé en 1824 & en 1832 mais pour 400F seulement. Plus tard, c'est son fils, Napoléon, qui sera dans les lieux. La ferme appelle dès lors de grosses réparations et le Collège, ne pouvant s'engager dans le fort devis établi par GUYPERRET de Lavans, décide la vente du domaine et en obtient l'autorisation, par une Ordonnance de Louis-Philippe du 7 déc. 1846, sur une mise à prix de 13.100F. Cette estimation est surfaite car toutes les tentatives de vente faites depuis 1848 échouent successivement (voyez ci-dessous). Malgré une diminution de la mise à prix, le Collège & la Ville ne parviendront à leurs fins que 40 ans plus tard lorsque, le 8 janv. 1888, le notaire GALZIN de Septmoncel, dûment nanti d'une autorisation préfectorale récente, pourra dresser le procès-verbal de la vente par adjudication de la ferme de la Rossa moyennant le prix de 8.056F. C'est fini! Le Collège perd sa dernière ferme. Mais il subsiste un lieu-dit qui en perpétuera le souvenir, ...là-haut...vers la Simard!

-1888- La rente de la Rossa -1958-

A défaut de ferme, le Collège de Saint-Claude dispose désormais d'une rente annuelle de 293F (anciens), acquise de l'Etat avec le produit de la vente, rente devant être employée à l'entretien d'un boursier de Septmoncel. Si cette rente pouvait, en 1888, couvrir tout ou partie d'une telle dépense, en 1958 par contre, dépréciée d'au moins 250 fois par l'érosion monétaire, elle ne pouvait plus, et depuis bien longtemps, satisfaire à sa première destination. Cette année là, l'Etat prescrivit le remboursement de ce genre de rente et le Collège en reçut le capital, soit 9860F anciens. Cette somme fut affectée à l'acquisition, jusqu'à épuisement, d'un prix annuel destiné à un élève de la paroisse de Septmoncel. Agé de 154 ans, le legs BENOIST semblait définitivement.

Les Boursiers de l'ancienne

paroisse de Septmoncel

La longue liste des boursiers de Septmoncel ayant bénéficié du legs Benoist depuis 1805 n'a pas été retrouvée, à l'exception de quelques noms de la période la plus récente. Citons donc parmi ceux-ci : Léopold MANDRILLON de 1886 à 1892; Georges DUBUS en 1937; Julien MANDRILLON en 1938/1939; Pierre FORESTIER en 1940/1942/1944; Jean CHEVASSUS-MORE en 1941/1943/1944; Jean BENOIT-A-LA-GUILLAUME & Pierre REGAD en 1944/1945; Robert BENOIT-GONIN & Pierre CLEMENT en 1945/1946.

-o0o-

A votre prochain repas Au Collège, ayez une pensée pour Pierre Joseph BENOIST, citoyen de grande allure, qui sut faire un fort noble usage de ses quelques biens.

Jean-Louis Vuillet & Pierre Romanet

VENTE DU DOMAINE DE LA ROSSA, Situé aux Molunes.

Le Vendredi 6 Juin 1881, à 2 heures après midi, à Saint-Claude et en l'étude de M^e JACQUET, notaire, il sera procédé à la vente aux enchères du DOMAINE DE LA ROSSA, situé commune des Molunes, et appartenant à l'Université, dont l'aliénation est régulièrement autorisée.

Ce Domaine est composé de maison, terres labourables, prés, pâturages et bois, d'une contenance totale de 15 hectares environ.

Il peut produire un revenu de 4 à 500 francs, outre les impôts.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e JACQUET, notaire, dépositaire du Cahier des charges.
Saint-Claude, imprimerie d'ENARD (1881).

la chapelle de Chaumont

Sur un tertre à l'Est, au-dessus de la chapelle, se trouve le village de Chaumont, l'autre, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".

La chapelle tenue et son clocher existait évidemment au premier moment de la construction du village, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".

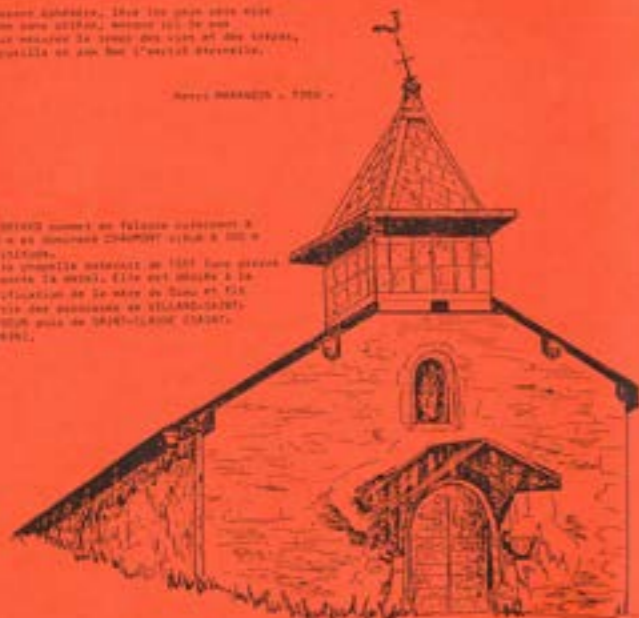
Supplément aux notes de Chaumont, existant évidemment au premier moment de la construction du village, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".

L'édifice actuel de cette chapelle à Chaumont, évidemment au premier moment de la construction du village, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".

Revenir à Chaumont, tirant à Saint-Claude, existant évidemment au premier moment de la construction du village, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".

Revenir à Chaumont, tirant à Saint-Claude, existant évidemment au premier moment de la construction du village, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".

La chapelle tenue et son clocher existait évidemment au premier moment de la construction du village, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".



Revenir à Chaumont, tirant à Saint-Claude, existant évidemment au premier moment de la construction du village, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".



Les Amis du Vieux Saint-Claude

Bulletin n° 18 - 1987
Prix : 30 francs

51 ciseusement ny par monopole ou autre mauvaise conspiration, sinet (si n'est) pour empêcher de venir apprendre de ce costé (côté) les sentiers dudict village d'Avignon, comme sus estoit dict, craigans les ravages, pilleries et mauvais traitement desdicts soldatz, aulcung (quelques-uns) desquels avoient desie (désolé) en quelques granges et celles (maisons) estant en ladicte montagne quilz avoient rompu de force pensant y trouver quelque bestial ou autre butin pour les prendre comilz faisoient tous les jours. Pour raison de laquelle mort advenue dudict Claude BENOIT, icelluy suppliant, craignant la rigueur de la justice, se seroit absente de notre Terre, delaisse ses femme et petits enfants, son pere vieil exedant 80 ans en maladie, grande misere & desolation. Et que, notre procureur en ladicte Terre luy avoit dresse poursuytte par devant notre Grand Juge, au moyen de quoy icelluy suppliant noseroit plus retourner (retourner) en nostre dicte Terre si notre misericorde ne luy estoit sur ce impartie; Et pour ce, nous supplioit luy vouloir octroyer grace, remission et pardus d'icelluy homicide et remettre toutes les peines encourues.

Pour ce est-il que Nous, les choses susdictes considerées, par avis de nostre Conseil et Officiers en nostre dicte Terre dudict Saint Ouyan, preferant grace et misericorde a rigueur de justice, Avons faict et octroye comme nous faisons par ces presentes audict Jehan REYMOND, grace, remission et pardus dudit homicide et faict susdict luy remectant toutes peines quilz avoir encore contre Nous et justice en bonne fame (réputation) et renommée, Imposant sur ce silence perpetuel a nostre dict Procureur et a tous nos autres officiers ausquels, et a tous autres subiects (sujets), mandons quilz soupfrent (tolèrent) et permettent jouyr ledict suppliant du benefice de nos presentes de grace, faisachon (notification) préalable faicte a partie interesse si faicte nest, Et mandons a nostre dict Grand Juge ou son lieutenant que procedé a linternation? (signification) des presentes et si pour le susdict cas les personne et biens dudict suppliant sont arrestez que incontinent il soit permis en liberte si long appel de ce que dict est.

Cer telle est notre volonte. En tesmoignage de ce que nous avons subsigne cestes (les presentes) de nostre nom et contresigne y ung de nos secretaires et faict mestre nostre seel dudict Saint Ouyan, Donne audict lieu en nostre maison abbaciale le vingt quatrieme jour du mois daoust an mil cinq cens nonante six, Fernande de Rye archevesque de Besançon.

Localisation du fait
Le texte ci-dessus montre très clairement que le poste de guet d'Avignon, nécessairement éloigné de l'agglomération, intercepte les soldats venant de Cuttura en un lieu appelé "En la Cornière" près de la

"Vie Neuve" ou nouveau chemin. Quel pouvait-il être à cette époque, sinon celui de Ponthoux/Cuttura, l'autre, tirant à Saint-Claude, existant depuis longtemps. Or, le domaine de "La Bataille" se trouve sur ce chemin et à titre de passage obligatoire en venant de Cuttura. Tout porte ainsi à penser que le poste de guet était placé dans un "étroit" proche de l'actuelle "Bataille".

Un nouveau lieu-dit
Aux veillées d'hiver, de génération en génération, le coup d'arquebuse de Jehan REYMOND se relate comme ayant eu lieu "A la Bataille", de préférence à "En la Cornière". C'est plus commode à prononcer, plus masculin, plus évocateur. La construction ultérieure de la ferme en cet endroit pérennise le nouveau lieu-dit.

Les troupes de Barbarbo Barbo
Le pardon accordé à Jehan REYMOND montre qu'il avait trucidé un comtois guidant des soldats amis du régiment de Lombardie levé par l'Espagne pour sa guerre contre Henri IV. Ces soldats amis n'en pillent pas moins les granges d'Avignon et probablement d'ailleurs car les troupes italiennes d'alors étaient réputées pour leur odieux comportement (Lucien Febvre). Ce régiment devait appartenir à l'armée espagnole de Don Juan de Velasco, connétable de Castille, qui, dans l'été, avait contre-attaqué les Français entrés en Franche-Comté.

La croix de 1617
Si Alphonse ROUSSET, déjà cité, et Léon MAYET dans son "Histoire d'Avignon" (manuscrit de 1930) la datent de 1617 & la lient à l'événement de 1595, ils se trompent étrangement. Gaston FAVIER, ancien instituteur d'Avignon, maintenant à Lavans, a rétabli la vérité en 1945. Après brossage et meilleur examen, la croix n'est pas de 1617 mais de 1817! Elle porte le monogramme de Jésus-Christ et un coeur, signes évidents de piété. Mieux, on y distingue les lettres N (inversé), puis St.O. qui signifient Nicolas SAINT-OYANT. Propriétaire de la grange de "La Bataille" pendant la Révolution, il y cachait des prêtres réfractaires et, pour ce, fut l'objet d'un attentat de la part d'un fanatique anticlérical. Ce dernier, moins adroit que Jehan REYMOND, manqua son coup & ne fit qu'une légère blessure au bras. Gaston FAVIER pense, et c'est probable, que SAINT-OYANT érigea lui-même, en 1817, cette croix aux gravures maladroitement, pour remercier le Sacré-Coeur de sa divine protection.

Les Amis

la chapelle de Chaumont

Sur un tertre à l'écart, anodine, discrète,
Dominant le village niché en reculée
Sous l'épaule du BAYARD des vents protégée
Ancrée en larges pans, accroupie, désuète,

La chapelle trapue et son clocher vieillot
Carrément de guingois avec son coq rouillé
Qui grince et s'affole, girouette enrouée,
Défie le vide du temps tel un vieux brûlot.

Surplombant les abîmes au levant, séculaire
En profil, au couchant, couronnant l'éperon
Des rochers escarpés en forme d'aileron,
Elle dessine au ciel son esquisse familière.

L'étroit sentier de buis invite à musarder
En goûtant au silence, à la poésie du rêve
Sur l'envol des pensées sans entrave et sans trêve
Le regard répandu sur l'horizon boisé.

Passant éphémère, lève les yeux vers elle
Même sans prière, marque ici le pas
Pour mesurer le temps des vies et des trépas,
Recueille en son âme l'amitié éternelle.

Henri MARANDIN - 1986 -

Le BAYARD sommet en falaise culminant à
950 m et dominant CHAUMONT situé à 700 m
d'altitude.
Cette chapelle daterait de 1651 (une pierre
en porte la date). Elle est dédiée à la
purification de la mère de Dieu et fit
partie des paroisses de VILLARD-SAINT-
SAUVEUR puis de SAINT-CLAUDE (SAINT-
ROMAIN).

